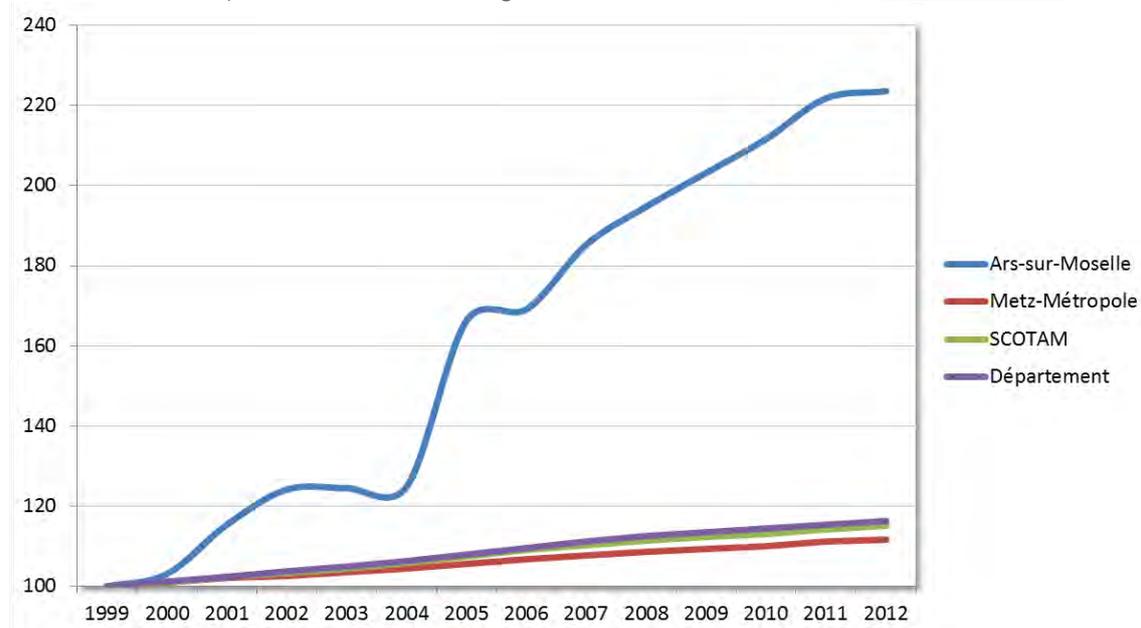


Evolution comparée du nombre de logements (base 100 en 1999) – *Données SITADEL2*


Entre 1968 et 2010, le nombre de logements a augmenté moins rapidement à Ars-sur-Moselle que sur les territoires de comparaison. Cependant, la tendance récente est très différente, puisque la commune est devenue très attractive depuis quelques années.

En utilisant la base de données SITADEL2, sur une base 100 en 1999, le nombre de logements a augmenté plus vite à Ars-sur-Moselle entre 2000 et 2012 que sur les territoires de Metz-Métropole et du SCOTAM. **C'est le développement de logements collectifs, qui est principalement à l'origine de cette hausse très importante du rythme de construction sur la commune. Il montre qu'il existe une demande forte pour ce type de produit à Ars-sur-Moselle.**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ars-sur-Moselle	100	103	115	124	125	125	166	169	185	195	203	212	222	224
Metz-Métropole	100	101	102	103	103	105	106	107	108	109	109	110	111	112
SCOTAM	100	101	102	103	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115
Département	100	101	102	104	105	106	108	110	111	113	114	114	115	116

Entre 2003 et 2012, 259 nouveaux logements ont été construits à Ars-sur-Moselle. Cela **représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 26 logements par an**. Ce rythme de construction est très supérieur à ceux des territoires de comparaison. Cela signifie que Ars-sur-Moselle est une commune **dont l'attractivité récente est devenue forte** comparativement à une période plus longue (1968-2010).

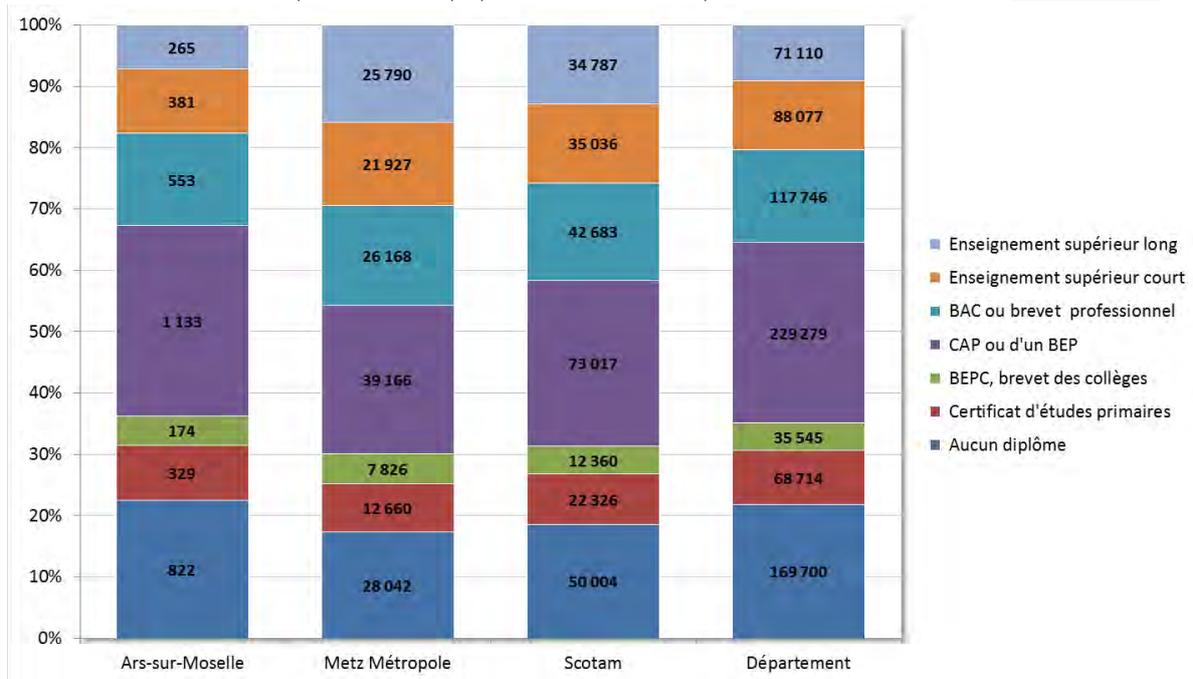
Ce sont surtout des logements collectifs qui ont été réalisés à Ars-sur-Moselle entre 2000 et 2012 pour une surface de plancher moyenne de 85 m². **C'est plus que sur les territoires de comparaison (75 m² dans Metz-Métropole et 78 m² sur le SCOTAM)**. Ces territoires proposent une plus grande diversité de produits avec des logements individuels purs et groupés plus nombreux.

1.5 L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

A. Les qualifications

En 2010, ce sont 22% des actifs d'Ars-sur-Moselle **qui n'ont aucun diplôme**. Ce chiffre est supérieur à ceux de Metz-Métropole (19%), du SCOTAM (21%), mais inférieur à celui du Département de Moselle (25%). **Les diplômés d'un bac ou brevet professionnel et des enseignements supérieurs court et long** sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des autres territoires.

Qualifications comparées de la population active de plus de 15 ans en 2010 – *Données INSEE*



Entre 1999 et 2010, le nombre d'actifs de plus de 15 ans sans diplôme a chuté à Ars-sur-Moselle (-11%).

La catégorie BEPC-Brevet a reculé de -24 %, celle du CAP ou BEP est restée stable. En revanche, celle du Bac a progressé de 44 %. Cela signifie que la population qui s'est installée ces dix dernières années à Ars-sur-Moselle est plus qualifiée que celle en place.

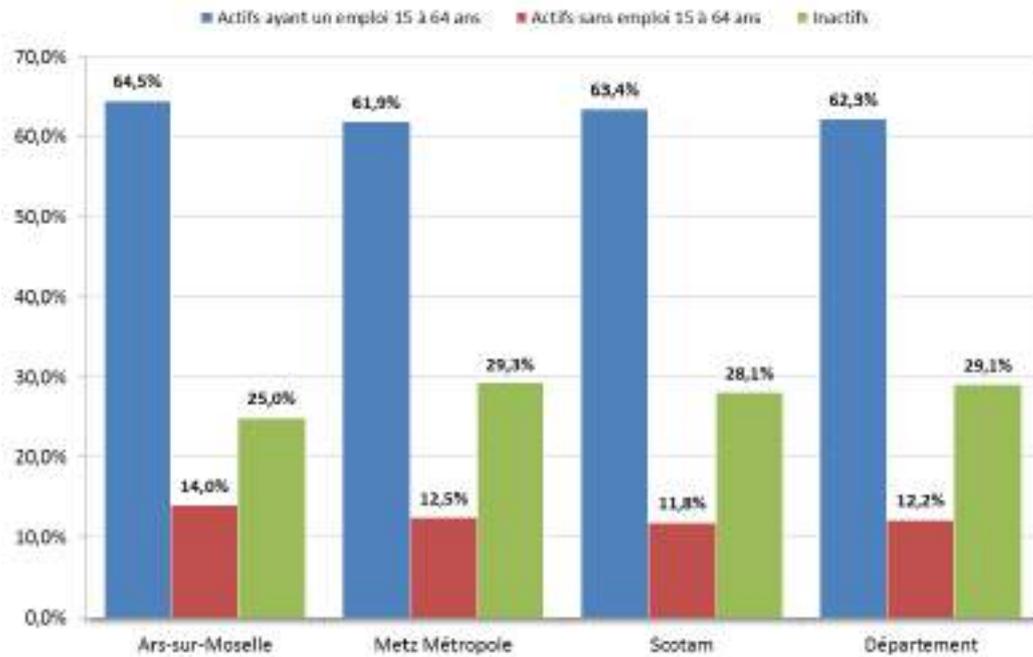
	1999	2010	Evolution	%
Ars-sur-Moselle				
Aucun diplôme	926	822	-104	-11%
Certificat d'études primaires	560	329	-231	-41%
BEPC, brevet des collèges	230	174	-56	-24%
CAP ou d'un BEP	1 134	1 133	-1	0%
BAC ou brevet professionnel	384	553	169	44%
Enseignement supérieur court	205	381	176	86%
Enseignement supérieur long	148	265	117	79%
TOTAL	3587	3657	70	2%

En 2010, le nombre d'actifs de plus de 15 ans sans diplôme à Ars-sur-Moselle est en diminution de 11% comparativement à 1999. Il existe tout de même 22% d'actifs communaux sans diplôme contre 19% dans Metz-Métropole et 21% sur le territoire du SCOTAM. Le reste de la population active communale possède des qualifications variées avec des répartitions généralement proches de celles des territoires de comparaison. Il est **notable que les diplômés de l'enseignement supérieur (court et long) et les possesseurs d'un CAP/BEP** sont moins nombreux que sur les autres territoires.

B. La population active

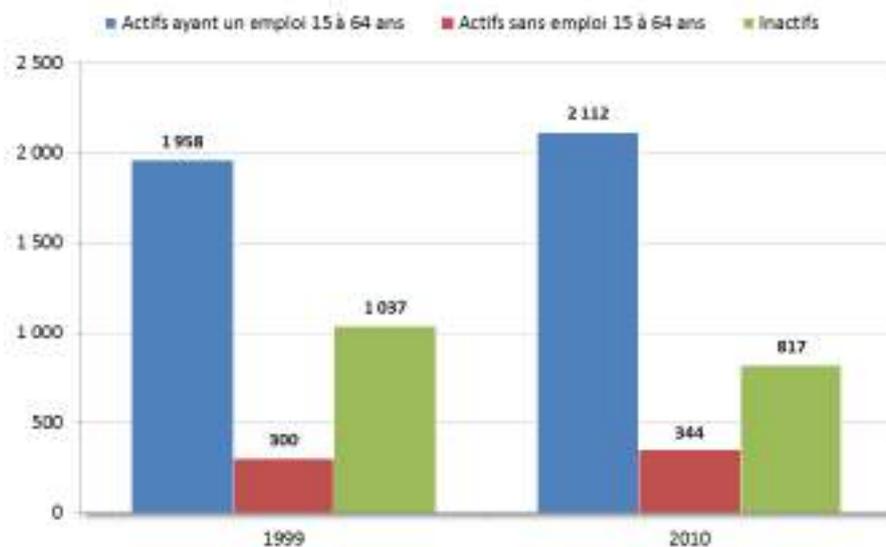
La part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi à Ars-sur-Moselle est supérieure à celle que l'on observe sur les autres territoires. Cela signifie que la part d'actifs est moins importante sur Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département. **La part importante d'inactifs** représente les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler et les retraités.

Statut comparé de la population active de 15 à 64 ans en 2010 – *Données INSEE*



Le taux de chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant à Ars-sur-Moselle est passé de 9,1% en 1999 à 10,5% en 2010. En 2010, le taux de chômage est plus élevé sur la commune que dans Metz-Métropole (8,8%) et dans le Département (8,6%).

Evolution du statut d'occupation entre 1999 et 2010 à Ars-sur-Moselle – *Données INSEE*

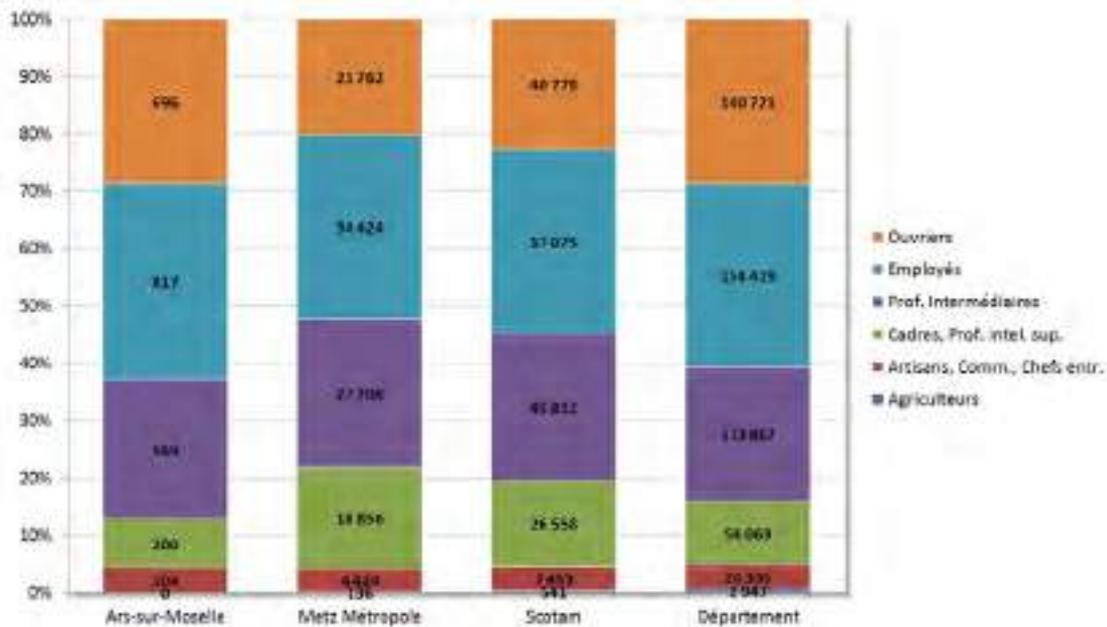


En 2010, le taux de chômage est élevé à Ars-sur-Moselle (10,5%), mais les actifs ayant un emploi sont légèrement plus nombreux en % que sur les territoires de comparaison.

C. Les catégories socioprofessionnelles

Le graphique, ci-dessus, permet d'analyser les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. Ars-sur-Moselle possède une population au sein de laquelle les ouvriers et employés sont surreprésentés, alors que les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés.

Les catégories socioprofessionnelles en 2010 à Ars-sur-Moselle – *Données INSEE*



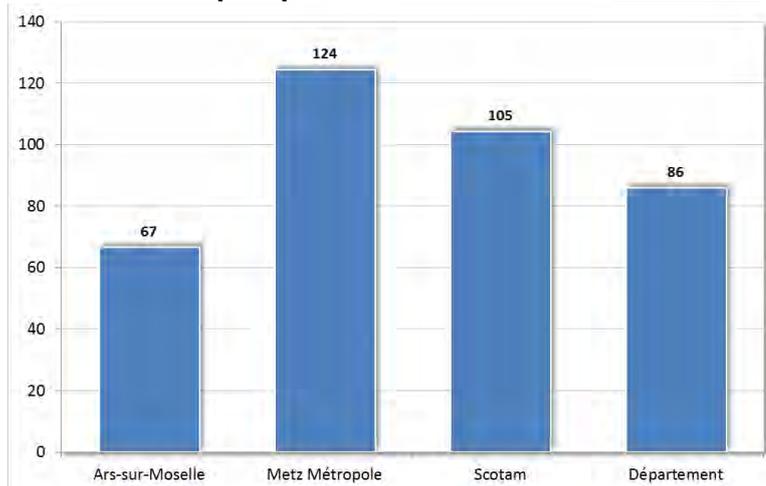
En 2010, les ouvriers sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les professions intermédiaires et les cadres.

D. La concentration d'emploi

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi **l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.**

Avec 67 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, Ars-sur-Moselle est une commune active en journée qui propose de nombreux emplois.

Nombre d'emplois pour 100 actifs résidants – *Données INSEE*

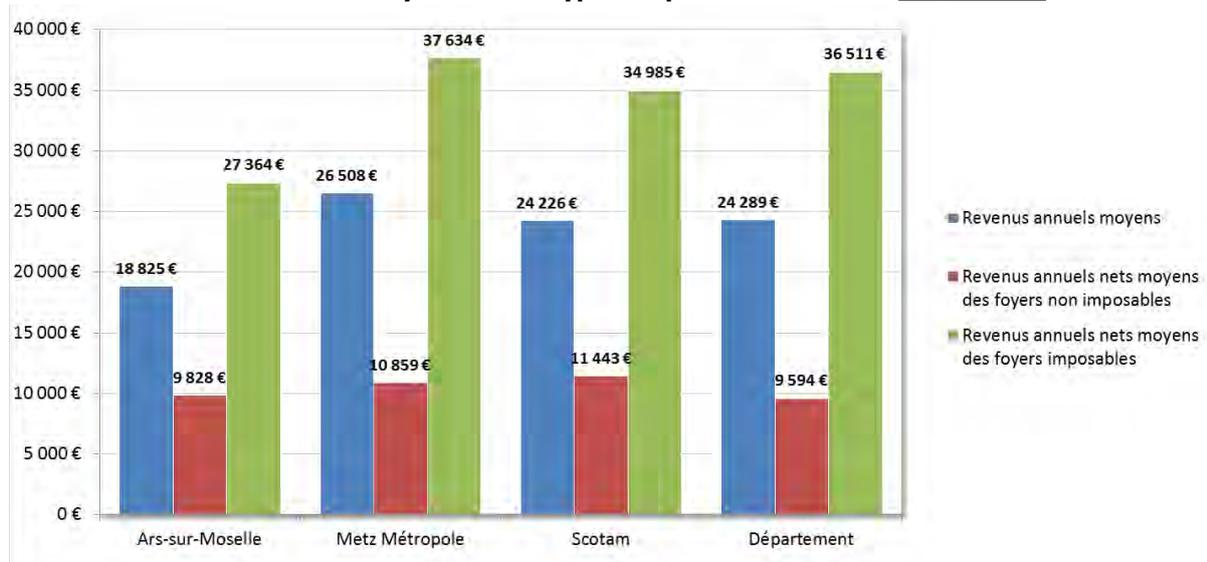


Pour 100 actifs résidants à Ars-sur-Moselle, environ 67 emplois sont proposés sur le **territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi** importante. Le territoire de Metz-Métropole propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire. Ainsi, une partie non-négligeable des habitants sera polarisée par Metz Métropole notamment.

E. Les revenus fiscaux

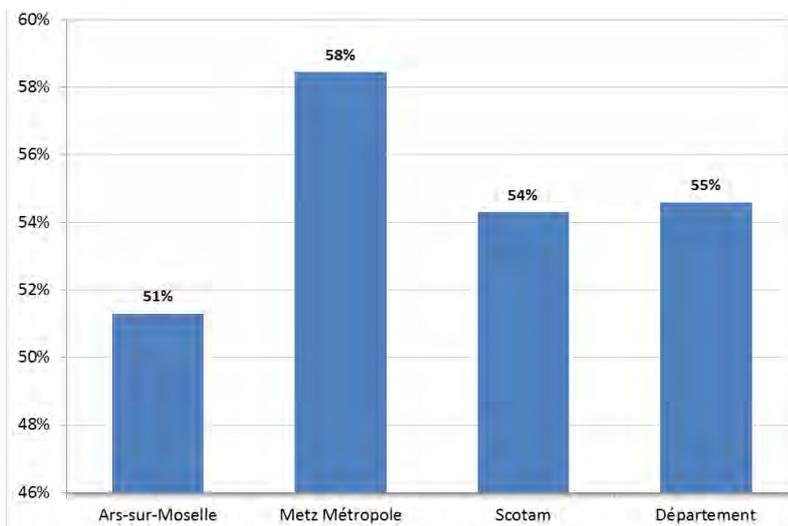
En 2009, le revenu annuel moyen d'un foyer d'Ars-sur-Moselle était de 18 825€, un chiffre nettement inférieur à ceux des territoires de comparaison (- 7 683 € vis-à-vis de Metz-Métropole, - 5 401 € vis-à-vis du territoire du SCOTAM et - 5 464 € vis-à-vis du Département de Moselle). Cela témoigne de l'importante présence d'une population à revenus modestes à Ars-sur-Moselle. Ce constat est illustré par la présence de seulement 51% de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle contre 58% en moyenne sur le territoire de Metz-Métropole.

Revenu annuel moyen selon le type d'imposition en 2009 – Données INSEE



Au sein de la population communale, les écarts de revenus sont très importants, puisque les foyers non imposables ont gagné en moyenne 9 828€ en 2009 contre en moyenne, 27 364€ pour les foyers imposables.

Pourcentage de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle – Données INSEE



La population d'Ars-sur-Moselle est plus modeste que celle des territoires de comparaison. Ce constat est illustré par la présence de seulement 51% de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle contre 58% dans Metz-Métropole et 54% sur le territoire du SCOTAM. Mais aussi, par un fort écart de revenus moyens entre les revenus des foyers imposables et des foyers non imposables (+17 536 €).

1.6 LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

La commune possède un bon **taux d'équipement** qui est représentatif de sa taille et de sa situation de centre urbain de services au sein de **l'armature urbaine du SCOTAM**. La diversité et le nombre **d'équipements d'Ars-sur-Moselle** reflètent bien l'importance de la commune.

A. Ecoles maternelle et élémentaire

La commune **d'Ars-sur-Moselle** accueille ses élèves de la maternelle à la troisième, grâce à la présence de deux écoles **et d'un collège**. Il existe sur le ban communal un groupe scolaire composé de deux écoles : maternelle et élémentaire. Les classes de maternelle se répartissent sur deux bâtiments (anciennement Ecole du Rucher et Ecole du Moulin Fleuri).

Cette situation est similaire pour les classes élémentaires avec une répartition dans les bâtiments des Ecoles du Val de Mance et de Rességuier.

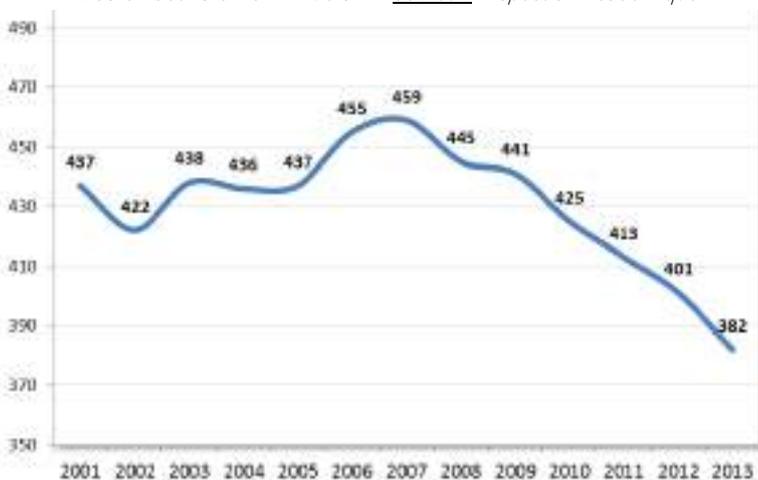


L'école maternelle rue des Haies

Année scolaire	Ecole Maternelle		Ecole Elementaire		Effectif total
	Effectif	Classes	Effectif	Classes	
2001-2002	166	6	271	12	437
2002-2003	160	6	262	11	422
2003-2004	160	6	278	12	438
2004-2005	156	6	280	12	436
2005-2006	167	6	270	12	437
2006-2007	168	6	287	13	455
2007-2008	169	6	290	13	459
2008-2009	157	6	288	13	445
2009-2010	163	6	278	13	441
Effectif scolaire total des écoles					
2010-2011					425
2011-2012					413
2012-2013					401
2013-2014					382

Evolution des effectifs des écoles à Ars-sur-Moselle

Des effectifs en diminution – Source : Inspection Académique



Les données fournies par l'Inspection Académique de Moselle, la CAF de Moselle et la PMI de Moselle permettent de retracer les évolutions des effectifs scolaires.

A partir de 2010, les données sont moins précises et ne permettent plus de dissocier les effectifs scolaires entre la maternelle et l'élémentaire.

Sur les 13 rentrées étudiées depuis le début des années 2000, les écoles **d'Ars-sur-Moselle** possèdent un effectif moyen de 430 élèves.

La tendance récente est à une forte diminution des effectifs, en particulier depuis la rentrée 2008-2009.

Ainsi, entre 2008 et 2013 les effectifs des deux écoles ont enregistré une diminution de **l'ordre de 16%**.

B. Petite enfance et activités périscolaires

Les activités périscolaires ont lieu à l'école du Moulin Fleuri. En période scolaire, un accueil est proposé le matin, le midi et le soir. Lors de la pause méridienne (de 11h45 à 13h30), les enfants sont accompagnés à la salle de restauration.

En dehors des périodes scolaires, des activités sont proposées au 1er étage de l'école du Moulin Fleuri:

- les mercredis récréatifs de 8h15 à 17h30 ;
- pendant les vacances scolaires : centre aéré de 8h15 à 17h30.

La commune ne possède pas de structure **d'accueil de la petite enfance**. En revanche, 79 assistantes maternelles sont présentes offrant en théorie, un maximum de 242 places de garde (PMI Moselle, avril 2009). En 2009, la **commune d'Ars-sur-Moselle** comptait 227 enfants de 3 ans et moins. Le rapport entre le nombre de places théoriques et le nombre d'enfants de moins de 3 ans est de 1,06 ; ceci représente un indice de tension moyen. **Cela signifie qu'il y a autant de places théoriques que d'enfants de moins de 3 ans. Toutefois**, les places des assistantes maternelles sont aussi destinées à des enfants scolarisés de plus de 3 ans, **d'où la traduction d'un niveau de tension dit moyen**.

C. Collège Pilâtre de Rozier

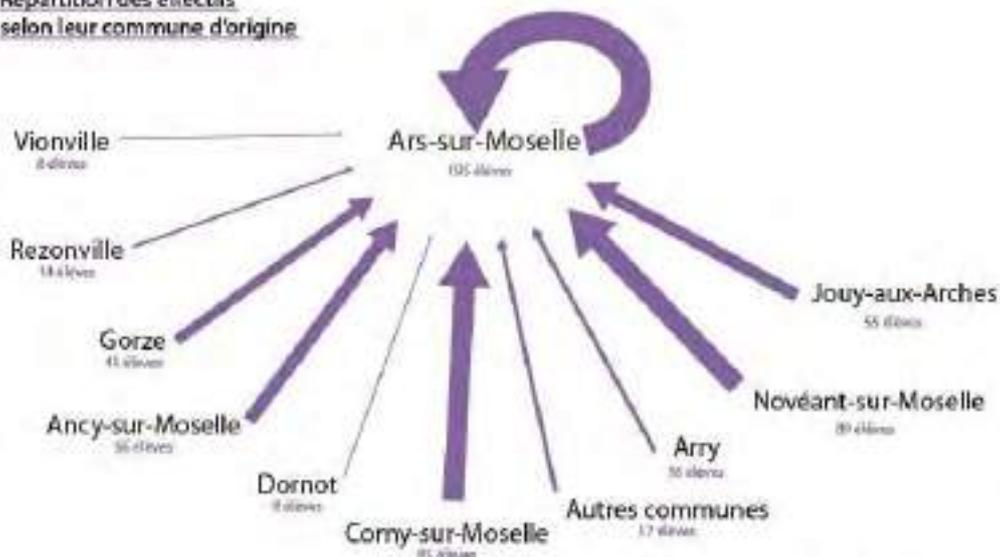
Construit en 1970, le collège Pilâtre de Rozier accueille près de 500 élèves venant principalement d'Ars-sur-Moselle et des communes environnantes. Son aire de recrutement comprend une dizaine de communes : Ancy-sur-Moselle, Arry, Ars-sur-Moselle, Corny-sur-Moselle, Dornot, Gorze, Gravelotte, Jouy-aux-Arches, Novéant-sur-Moselle, Rezonville et Vionville.

Le fonctionnement de cet établissement et de sa cantine scolaire est assuré par une centaine de personnes.



Le collège Pilâtre de Rozier

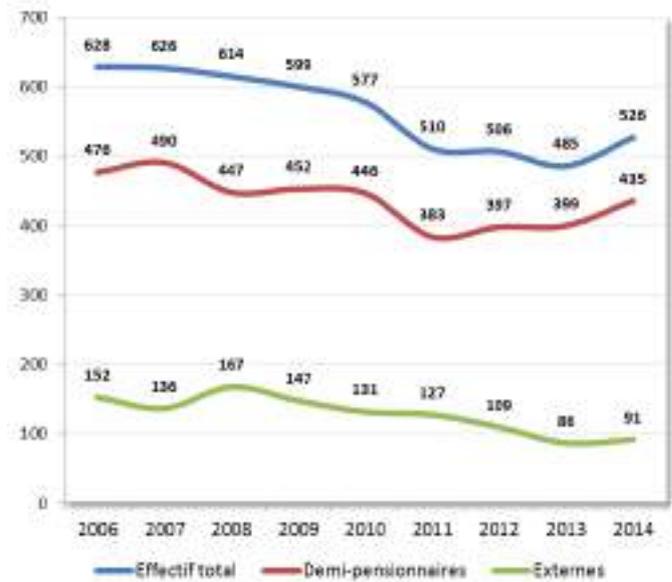
Répartition des effectifs selon leur commune d'origine



Source : IA 57, enquête élèves 2008, traitement AGURAM

Evolution des effectifs du collège Pilâtre de Rozier des rentrées 2001 à 2014 – Source : Inspection Académique

Année	Effectif	DP	Externe
2001	677		
2002	687		
2003	666		
2004	650		
2005	662		
2006	628	476	152
2007	626	490	136
2008	614	447	167
2009	599	452	147
2010	577	446	131
2011	510	383	127
2012	506	397	109
2013	485	399	86
2014	526	435	91
Total	8 413	3 925	1 146
Moyenne	601	436	127



Sur la période des rentrées 2001-2014, le collège **d'Ars-sur-Moselle** compte en moyenne 601 élèves dont 436 demi-pensionnaires et 127 externes. Les chiffres de la dernière rentrée de 2014-2015 sont très nettement inférieurs à cette moyenne. Il n'y avait que 526 élèves dont 435 demi-pensionnaires (conforme à la moyenne) et seulement 91 élèves externes (chiffre très inférieur à la moyenne).



Un des bâtiments du collège Pilâtre de Rozier

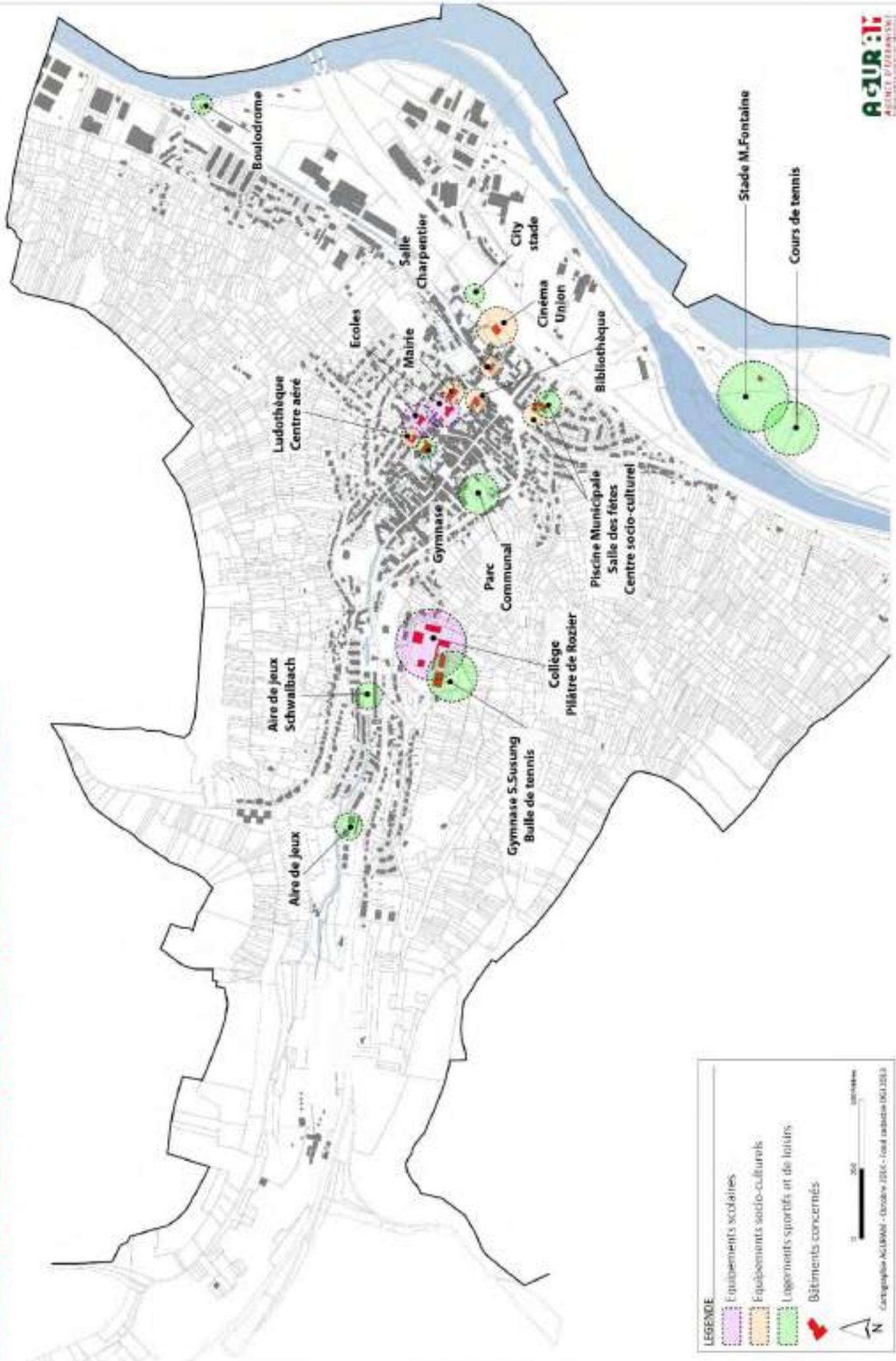
Entre 2001 et 2014, le nombre **d'élèves inscrits au collège est en chute de 22%**. Si le nombre de demi-pensionnaires est en forte hausse entre les rentrées 2013 et 2014 (+36 élèves), cela masque une nette diminution enregistrée entre 2010 et 2013 (-47 élèves).

Malgré l'assouplissement de la carte scolaire (réforme de 2007, permettant de faciliter l'obtention de dérogation), les collégiens **d'Ars-sur-Moselle** fréquentent majoritairement l'établissement Pilâtre de Rozier. **En 2008, le nombre d'élèves suivant une scolarité au sein d'autres établissements** représentait moins de 12%.

En 2008, la commune **d'Ars-sur-Moselle** comptait 185 lycéens. Parmi ces lycéens, 52 suivaient une scolarité en lycée professionnel (38 dans un établissement public et 14 dans un établissement privé) et 133 suivaient une scolarité en lycée général et technologique (117 dans un établissement public et 16 dans un établissement privé).

La majorité des établissements accueillant les lycéens **d'Ars-sur-Moselle** est localisée à Metz ou **dans l'Agglomération Messine**.

PLU COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES, CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS



LEGENDE

- Equipelements scolaires
- Equipelements socio-culturels
- Logements sportifs et de loisirs
- Bâtiments concernés

Cartographie Actualisat - Dorothe 2016 - tout cadastre DG 2013

D. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

La commune d'Ars-sur-Moselle dispose de nombreux équipements qui sont bien répartis sur son ban communal.

Equipements culturels :

Au niveau culturel, la salle des fêtes qui jouxte le cinéma dans la rue de la gare se compose d'une salle de 255m² offrant une capacité de 250 places assises. Cet espace dispose également d'une scène de 50m². Le centre socio-culturel Albert Harmand se trouve dans la même rue. Il offre une quinzaine de salles sur trois étages pour une superficie totale d'environ 320m².



La bibliothèque municipale se trouve dans la rue Poincaré. Elle est ouverte 5 jours par semaine. Son inscription est gratuite ainsi que le prêt d'ouvrages pour 15 jours et 5 ouvrages. Les différentes collections se répartissent sur 97m². Dans la rue des haies, se trouvent la ludothèque et le centre aéré. Ce bâtiment accueille au rez-de-chaussée, les locaux du Centre Médico-Social du Conseil Général 57 et les Resto du Cœur.



La bibliothèque et le cinéma

La commune dispose, par ailleurs, d'un équipement culturel et de loisirs de premier ordre avec le cinéma Union à proximité de la gare. Cet équipement privé d'art et d'essai, propriété de l'association Cinéma Union, qui en assure la gestion et le fonctionnement, dispose d'une salle avec 186 fauteuils. Cette structure a enregistré 13 000 entrées en 2011.

Equipements sportifs et de loisirs :

Il existe une aire de jeux au cœur de la cité Schwalbach. Cet espace se compose de plusieurs structures : cages de football – handball - basket, table de tennis de table, babyfoot et toboggan.

Le boulodrome municipal se trouve dans la rue Clémenceau. Cet équipement construit en 2003 est utilisé par le club « Pétanque Arsoise ». Disposant d'une aire d'évolution de 1320 m² permettant la tenue de compétition, cet espace s'agrément d'un bâtiment permettant l'hébergement du club et l'accueil des sportifs lors de compétitions. Il existe des aires sportives situées dans l'enceinte du collège Pilâtre de Rozier. Elles sont à la disposition des collégiens pour la pratique d'activités sportives : basket, handball, lancer de poids et aire de saut. En 2001, une aire de jeu a été aménagée au pied des résidences HLM de la rue Cassin. Cet espace se compose d'une table de tennis de table et de cages de but pour la pratique du football et du handball.



Le gymnase Stéphane Susung

Situé dans la rue Pierre de Coubertin, le gymnase Stéphane Susung a été construit en 1973. Il comporte une salle multisports dotée d'une tribune de 200 places, d'un dojo avec une tribune de 30 places, d'une salle de musculation et d'une salle destinée à la pratique de la gymnastique sportive. En 1990, une bulle de tennis a été aménagée. Cette structure, ayant bénéficié de travaux en 2009, est essentiellement utilisée par le tennis club d'Ars-sur-Moselle.

Un gymnase scolaire se trouve dans la rue des Haies. Construit dans les années 1970-1980, cet équipement comporte une salle de sport de 662 m², des vestiaires et un local technique. Propriété de la commune, cette structure est à disposition des associations/clubs (dont celui **de tir à l'arc**) et **des scolaires**. Les derniers travaux sur cet équipement ont eu lieu en 2007.

La piscine municipale de la rue de la gare a été inaugurée en 1952. Elle **dispose d'un seul bassin mixte de 14,28 x 9,30 mètres**. Malgré son unique bassin, **le club Nat'Arsois comptait plus de 250 licenciés en 2009**.



La piscine municipale

La salle Gustave Charpentier **accueille l'école de Musique** et de Danse d'Ars-sur-Moselle. Depuis **2011, cet espace s'est agrandi** offrant en supplément des locaux existant une salle de danse de 70m², des vestiaires, un bureau pour le secrétariat, deux petites salles de cours et de nouveaux sanitaires.



Le stade Maurice Fontaine

Le stade Maurice Fontaine se situe à proximité **de l'étang du Grand Saussaie**. Il comprend deux terrains de football (**entraînement et honneur**), **une piste d'athlétisme**, une tribune de 300 places, des vestiaires et des bureaux. Cet espace accueille également deux courts de tennis et un mur **d'entraînement** utilisés par le club de **tennis d'Ars-sur-Moselle**.

Un city stade a été inauguré fin 2012 rue de la gare. Il permet la pratique du football, basketball et handball. Enfin, la commune propose un parc communal de 3800 m² **en plein cœur de ville**. **Il s'agit d'un espace de détente et de loisirs pour les Arsois**.

E. Vie associative

La commune compte 27 associations participant au dynamisme du territoire en 2014. Elles couvrent **une large gamme d'activités** :

- associations sportives: **natation, arts martiaux, football, tennis, pétanque, plongée, tir à l'arc, twirling, pêche, gymnastique, badminton, danse** ;
- associations culturelles et artistiques : orchestre, chorale, cinéma, ludothèque, bibliothèque, école de musique et de danse, contes ;
- associations caritatives : Croix **Rouge Française, Restos du Cœur** ;
- associations de Parents **d'Elèves, du Personnel Communal** ;
- association du Souvenir Français.

Pour permettre à ces associations d'exercer leurs activités, la commune met à disposition ses équipements : piscine, cinéma, bibliothèque, salle des fêtes (centre socioculturel).

Les équipements de la commune sont diversifiés et nombreux. Ils sont en parfaite **corrélation avec l'importante** sphère associative et les activités variées qui existent dans les domaines scolaires, culturels, sportifs et de loisirs.

Les effectifs scolaires, en baisse ces dernières années dans les écoles et au collège, sont à surveiller pour assurer la pérennité des équipements.

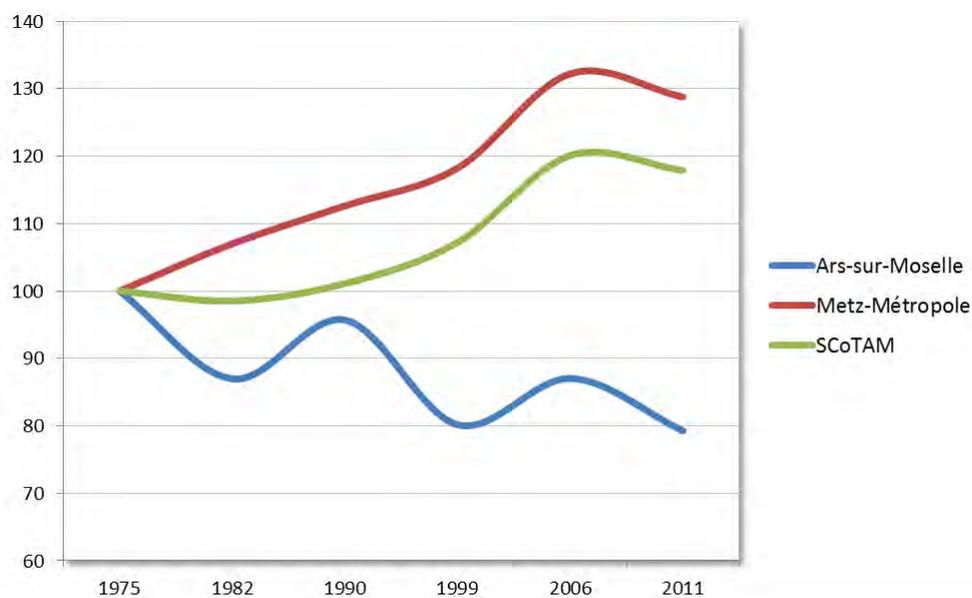
1.7 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois **qu'elles proposent**. Sur le ban communal, les activités se concentrent principalement sur la zone du docteur Schweitzer et dans le centre-ville.

A. Des fluctuations de l'emploi sur le long terme

Depuis les années 1970, **le nombre d'emplois a eu tendance à diminuer** dans la commune d'Ars-sur-Moselle, avec des fluctuations ponctuelles, contrairement à Metz-Métropole qui a vu le nombre de ses emplois progresser jusqu'en 2006. La reprise amorcée entre 1999 et 2006 a été stoppée par la crise, comme sur l'ensemble de l'Agglomération Messine.

Evolution **de l'emploi total entre 1975 et 2011** sur une base 100 en 1975 – Données INSEE



B. Une forte importance de l'industrie et la construction

En 2011, **la structure de l'emploi d'Ars-sur-Moselle** diffère de la moyenne de Metz-Métropole et du SCoTAM. En effet, **le poids des emplois dans l'industrie et la construction y est beaucoup plus marqué qu'ailleurs dans l'Agglomération**, au détriment des secteurs des services « *publics* » ou « *privés* ». La commune compte **une part quatre fois plus importante d'emplois dans la construction que la moyenne de Metz-Métropole et deux fois plus d'emplois dans le secteur industriel**.

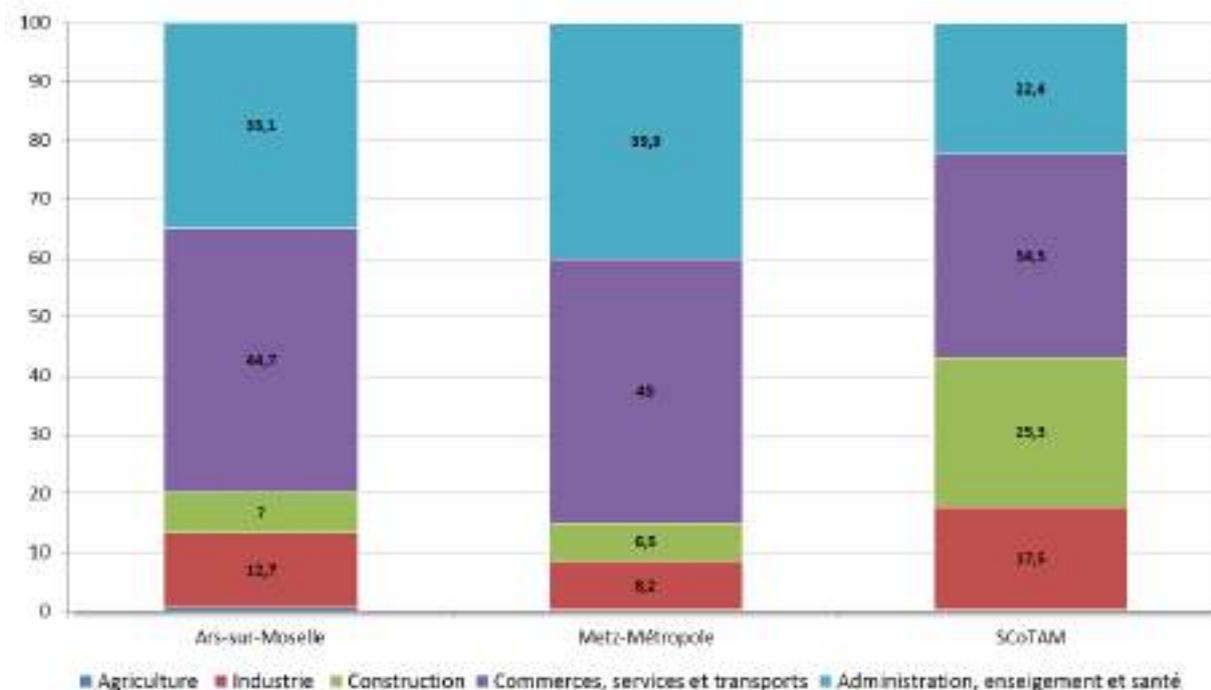


Industrie du bois à Ars-sur-Moselle

Entre 2006 et 2011, seul le secteur de la construction **a résisté à la destruction d'emplois**. Le nombre d'emplois dans ce secteur est resté stable durant cette période. En revanche les secteurs des services et de l'industrie ont détruit des emplois : -16 % pour l'industrie (contre -5 % en moyenne pour Metz-Métropole), -9% pour le commerce, transports et services divers (-4% pour Metz-Métropole) et -12 % pour les secteurs Administration publique, enseignement, santé et action sociale (-2% pour Metz-Métropole).

Sur cette période on estime à 130 le nombre d'emplois perdus sur la commune d'Ars-sur-Moselle. Cela représente 4 % des emplois détruits à Metz-Métropole entre 2006 et 2011, alors que la commune représente de l'ordre de 1 % des emplois de l'Agglomération.

Emploi total comparé par secteur d'activités en 2011 – Données INSEE



C. L'emploi salarié privé représente la majorité de l'offre

La base de données ACOSS (issue des données des URSSAF) recense les emplois salariés privés au 31 décembre de chaque année. Ce sont 1046 emplois qui sont recensés sur la commune d'Ars-sur-Moselle en 2013. Cela représente les trois-quarts des emplois de la commune avec la fonction publique et les indépendants notamment.

Entre 2008 et 2013, selon la base de données ACOSS, la commune d'Ars-sur-Moselle a perdu en moyenne 2 emplois salariés privé par an, dont les principaux :

- 9 dans l'industrie ;
- 6 dans la construction ;
- 6 dans le commerce.

En revanche, 16 emplois ont été gagnés dans le secteur des services aux entreprises, essentiellement dans le domaine de la sécurité. Ces données permettent de préciser les tendances observées par l'INSEE sur l'emploi total en apportant des données plus récentes et plus précises sur les secteurs d'activités. La baisse de l'emploi est donc généralisée aux activités productives. Les activités de services aux entreprises, qui ont gagné de l'emploi sur la période, peinent à compenser les pertes et restent très dépendantes des activités productives qui constituent leurs principaux clients.

La commune d'Ars-sur-Moselle a connu une tendance à la baisse régulière de l'emploi sur son territoire malgré des périodes de reprise. La crise de la fin des années 2000 a rompu la dynamique de reprise amorcée au début de cette même décennie. La plupart des secteurs d'activités sont touchés par cette crise à des degrés divers.

D. Les principaux employeurs et la zone d'activités du Docteur Schweitzer

En 2014, selon le répertoire SIRENE de l'INSEE, Ars-sur-Moselle compte 400 établissements, dont 115 emploient au moins 1 salarié.

Les principales zones d'activités économiques de la commune d'Ars-sur-Moselle se sont historiquement développées au Sud de l'actuelle D6 (rue Georges Clémenceau), utilisant les eaux de la Mance au Nord de la voie ferrée de Metz à Paris, puis plus récemment au Sud, entre la voie ferrée et la Moselle navigable.



Le supermarché de la commune

Les dix principaux employeurs d'Ars-sur-Moselle en 2014 – Données INSEE & SIRENE

NOM ETABLISSEMENT	LOCALISATION	ACTIVITE	EFFECTIF SALARIE
Charcupac les Provinces	Rue Dr Schweitzer	Préparation industrielle de produits à base de viande	100 à 199 sal.
Collège Pilâtre du Rozier	Place Pilâtre du Rozier	Enseignement secondaire général	50 à 99 sal.
SOC Nouvelle Chanzy Pardoux	Rue Clémenceau	Construction d'autres bâtiments	50 à 99 sal.
Euronet Industrie	Rue Dr Schweitzer	Nettoyage courant des bâtiments	50 à 99 sal.
Commune d'Ars-sur-Moselle	Place Roosevelt	Administration publique générale	20 à 49 sal.
Supermarché Match	Rue Clémenceau	Supermarchés	20 à 49 sal.
Commune d'Ars-sur-Moselle	Rue Poincaré	Enseignement primaire	20 à 49 sal.
Railtech International	Rue Clémenceau	Fabrication de vis et de boulons	20 à 49 sal.
Société nouvelle MEA et MERTZ	Rue Dr Schweitzer	Travaux d'installation équipements thermiques et clim	20 à 49 sal.
Les peintures réunies	Rue Dr Schweitzer	Travaux de peinture et vitrerie	20 à 49 sal.



Railtech International à Ars-sur-Moselle

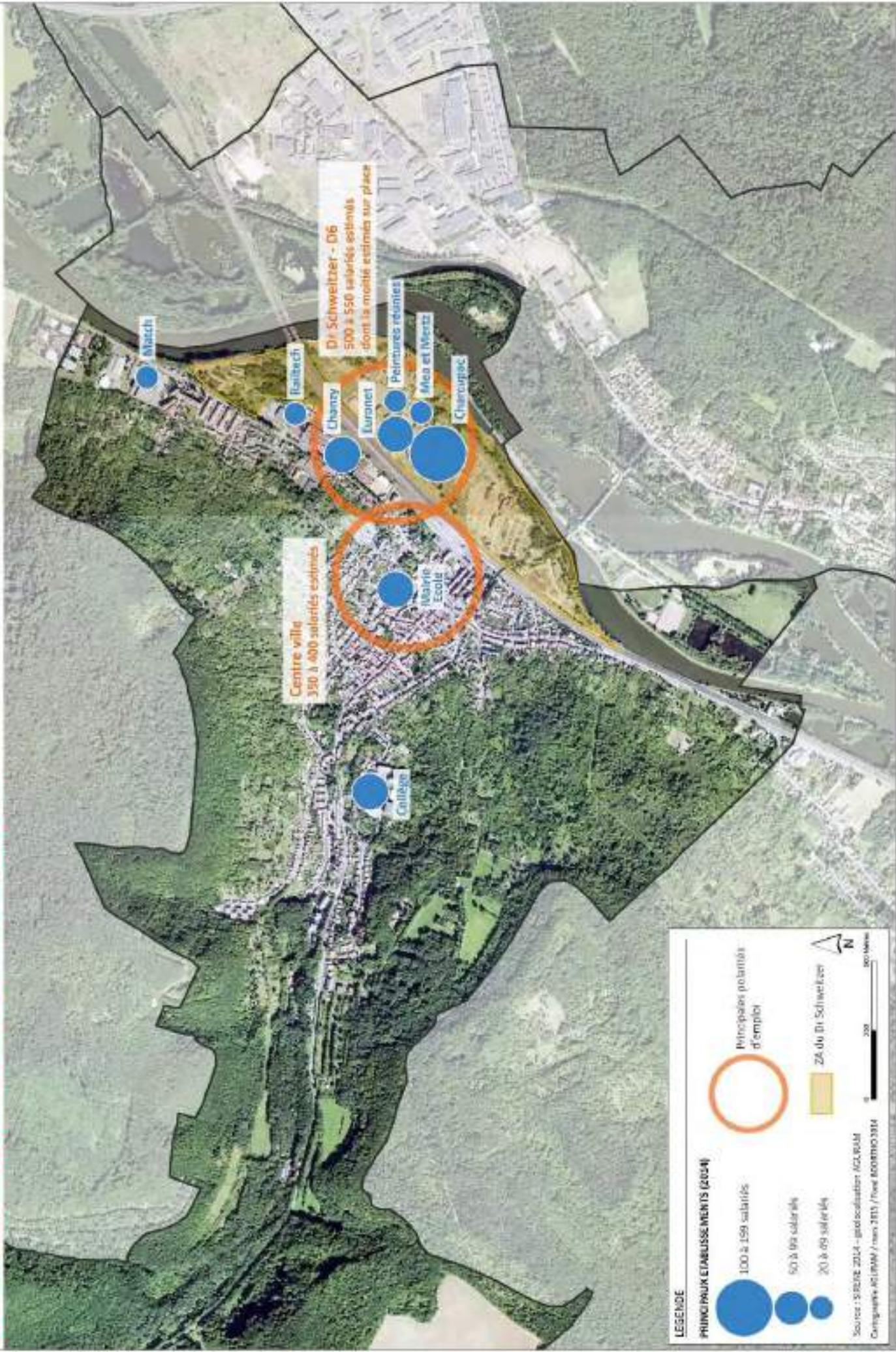
La zone **d'activités** du Docteur Schweitzer-D6 **représente un ensemble de l'ordre de 500 à 550 emplois** pour 35 à 50 établissements (source SIRENE 2014).

L'ensemble des salariés recensés ne sont pas systématiquement présents sur le site. C'est le cas notamment pour les salariés de la construction ou des services aux entreprises comme le nettoyage ou la sécurité. On peut ainsi estimer que 250 à 300 salariés sont réellement présents sur le site.

Dans la rue du Dr Schweitzer, les principaux établissements sont :

- Charcupac - 100 à 199 salariés ;
- Euronet Industrie - 50 à 99 salariés ;
- Société Mea et Mertz - 20 à 49 salariés ;
- Peintures Réunies - 20 à 49 salariés.

Sur la D6 (rue Clémenceau), les deux principaux établissements sont Chanzy-Pardoux - 50 à 99 salariés et Railtech - 20 à 49 salariés. **Comparativement aux autres zones d'activités à dominante productive de Metz-Métropole**, la production est très représentée sur la zone du Docteur Schweitzer.



Centre ville
350 à 400 salariés estimés

Dr. Schweitzer - D6
500 à 550 salariés estimés
dont la moitié estimés sur place

LEGENDE

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS (2014)

- 100 à 159 salariés
- 50 à 99 salariés
- 20 à 49 salariés

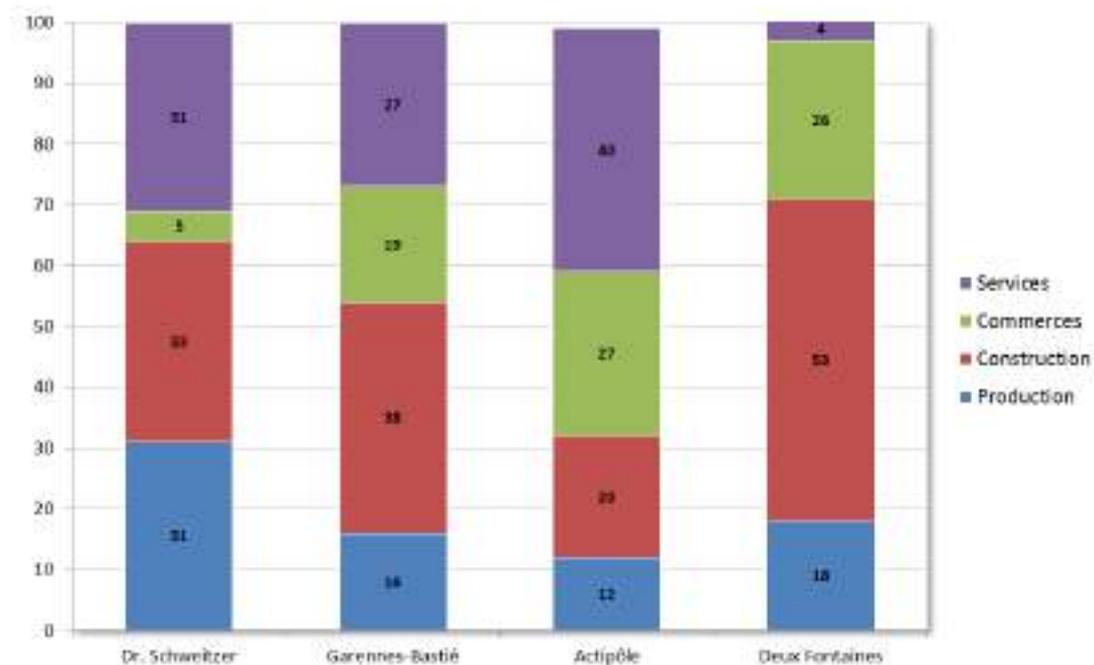
Principales polarités d'emploi

ZA du Dr. Schweitzer

Source : SIRENE 2014 – géolocalisation AGURAM
Cartographie AGURAM / mars 2015 / Plan 8001100 3314

0 200 400 Mètres

N

Emploi total par secteur d'activités en 2011 – Données INSEE**E. Extraits de l'étude** de requalification de la zone du Dr Schweitzer

Au Sud de la voie ferrée, **la zone d'activités** de la rue du Docteur Schweitzer **s'est organisée au fil du temps** et au gré des opportunités foncières, sans véritable **plan directeur d'aménagement** et sans souci de cohérence, ni de qualité urbaine.

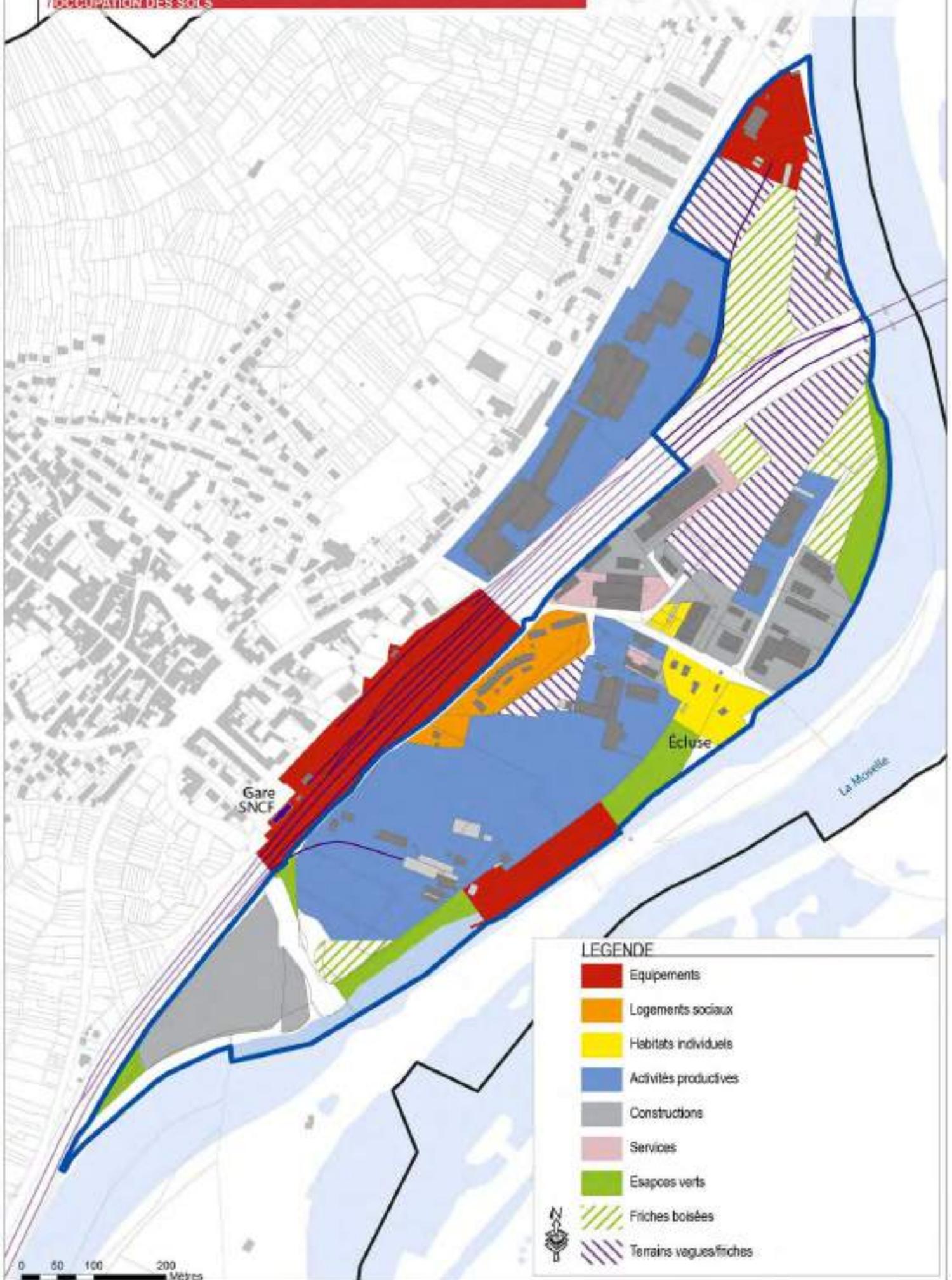
Isolée entre la voie ferrée et la Moselle, son unique point d'accès sur la D11 révèle aujourd'hui de multiples problèmes : d'enclavement, de sécurité et de visibilité de la zone. En outre, cette difficulté d'accès limite les éventuelles possibilités d'accueil de nouvelles activités qui, par ailleurs, doivent être examinées à l'aune des contraintes diverses qui affectent le territoire (PPR inondations, servitudes diverses d'utilité publique, risques industriels et sites et sols pollués...).

*A l'intérieur de la zone d'activités*

Enfin, **si la rue du Docteur Schweitzer dessert principalement la zone d'activités**, elle donne également accès à un quartier d'habitations dont les conditions de cadre de vie doivent être prises en compte, notamment au niveau environnemental.

Les enjeux économiques et urbains du site peuvent se résumer comme tels :

- *Etudier les conditions de l'amélioration de l'accessibilité du site :*
 - Evaluation de la faisabilité d'une transformation du carrefour d'accès de la rue du Docteur Schweitzer sur la D11 ;
 - Evaluation des conditions de faisabilité d'un prolongement de la rue du Docteur Schweitzer sous le pont ferré qui enjambe la Moselle navigable vers la D6 ;
 - Propositions concernant l'amélioration de la desserte interne de la zone.

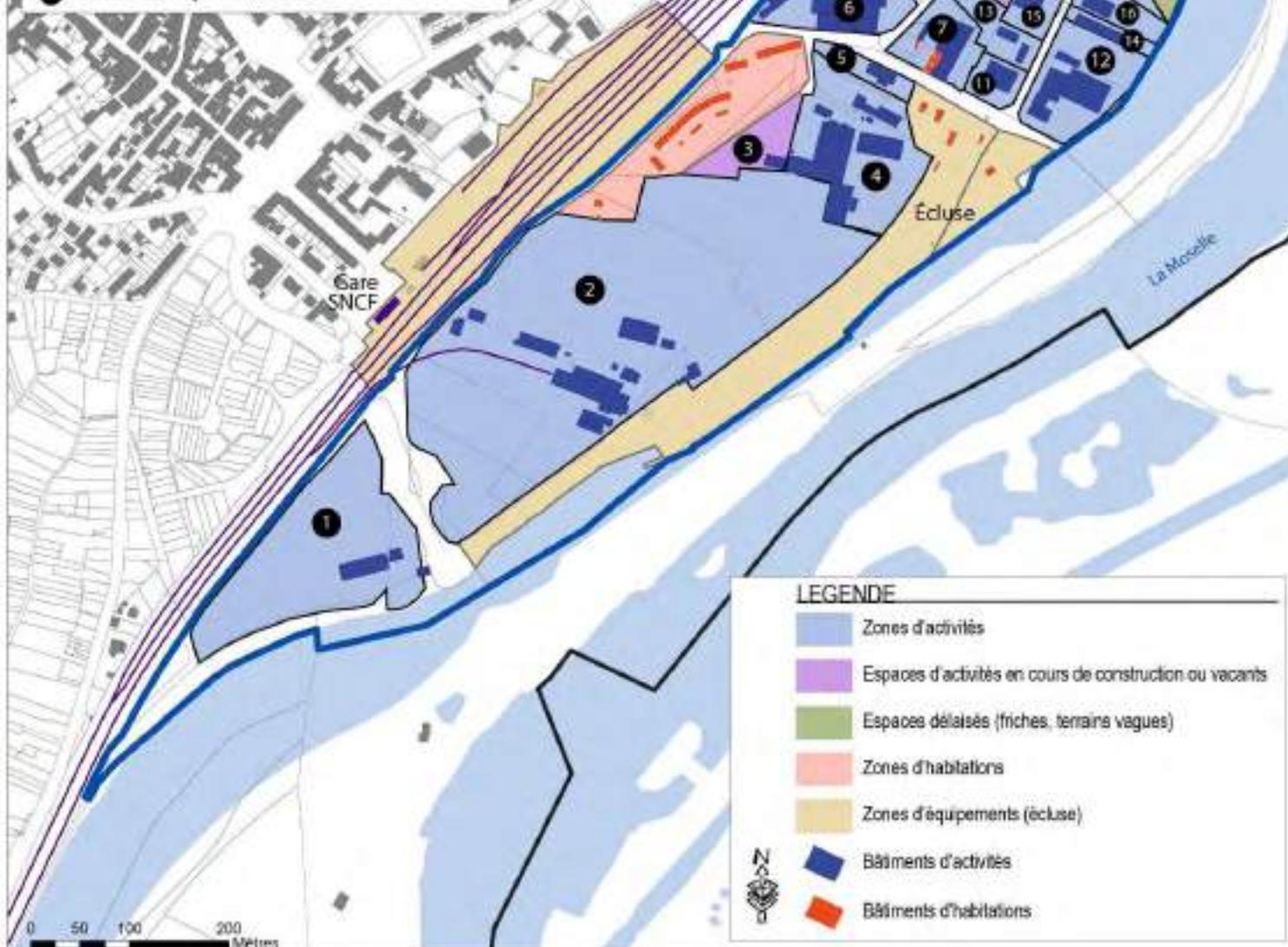


LEGENDE

- Equipements
- Logements sociaux
- Habitats individuels
- Activités productives
- Constructions
- Services
- Espaces verts
- Fiches boisées
- Terrains vagues/fiches

LOCALISATION DES ENTREPRISES

- 1 Vilaupt
- 2 Imprelorraine
- 3 Locaux à louer
- 4 A.Charcupac / Provinces / Meyer Tholmer / Travaux Industriels de Prey
- 5 Escapade
- 6 A.Neybour / HospID / D.Euronet Industrie / MHP / LL2LDC / FL Renovation / Hernandez Johan / Couvreur de Gorze / Aubelec / Sogebal / Sitec
- 7 Secs / RD Bois / A.Central Park& Esprit Carrelage / HB Chauffage Sanitaire
- 8 S.B.T.P / Est Immo
- 9 Les Peintures Réunies
- 10 Sogest / Revabris
- 11 Risch Metal
- 12 De Narda Menuiserie & Électricité
- 13 RCA Région Est
- 14 S.N Moa & Mertz
- 15 Sovalbois
- 16 S.E.T.P / Thermagest / Aggrekofrance
- 17 Menular
- 18 Établissements Scherer V&M
- 19 T.N.T / Agriklar / Saif 5 P.I.R. / Actif Interim
- 20 Ateliers Municipaux / Déchetterie



LEGENDE

- Zones d'activités
- Espaces d'activités en cours de construction ou vacants
- Espaces délaissés (fiches, terrains vagues)
- Zones d'habitations
- Zones d'équipements (écluse)
- Bâiments d'activités
- Bâiments d'habitations



- *Examiner les possibilités d'accueil de nouvelles activités :*
 - Exploitation des terrains actuellement non urbanisés sur le site;
 - Exploitation de terrains, liée à une restructuration foncière des activités existantes ;
 - Réflexions sur les possibilités nouvelles ouvertes par la restructuration des accès aux abords de la zone.
- *Proposer des principes et des actions de requalification urbaine de la zone d'activités :*
 - Traitement des voiries et des espaces publics (dont éclairage public), la signalétique, la publicité et les enseignes ;
 - Intégration dans le paysage et traitement des espaces extérieurs,
 - **Rapport à l'espace public et aux riverains ;**
 - **Préconisations concernant l'évolution des bâtiments existants ;**
 - Traductions au document d'urbanisme communal.

F. Le centre-ville, un réel pôle de services

Le centre-ville autour des rues Pasteur, de la Gare, Foch et Poincaré regroupe une soixantaine de commerces et services très variés. **L'offre est plus particulièrement concentrée** autour la gare et de la rue Pasteur, elle se dé-densifie peu à peu, **lorsque l'on remonte la rue du Maréchal Foch**. On note par ailleurs la présence de cellules commerciales vacantes plus nombreuses, **lorsque l'on s'éloigne du cœur de ville**.

Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle propose une offre commerciale très variée pour une polarité urbaine de cette taille : deux épiceries, une boucherie, deux boulangeries, deux bureaux de tabac, pressing, magasin de vêtements, opticien, bijouterie et **librairie ...**

Cette offre commerciale est complétée par une offre de services avec vitrines commerciales, **c'est-à-dire** plusieurs agences bancaires, agences immobilières, point dépannage informatique, coiffeur et salon de beauté... etc.



Commerces du centre-ville

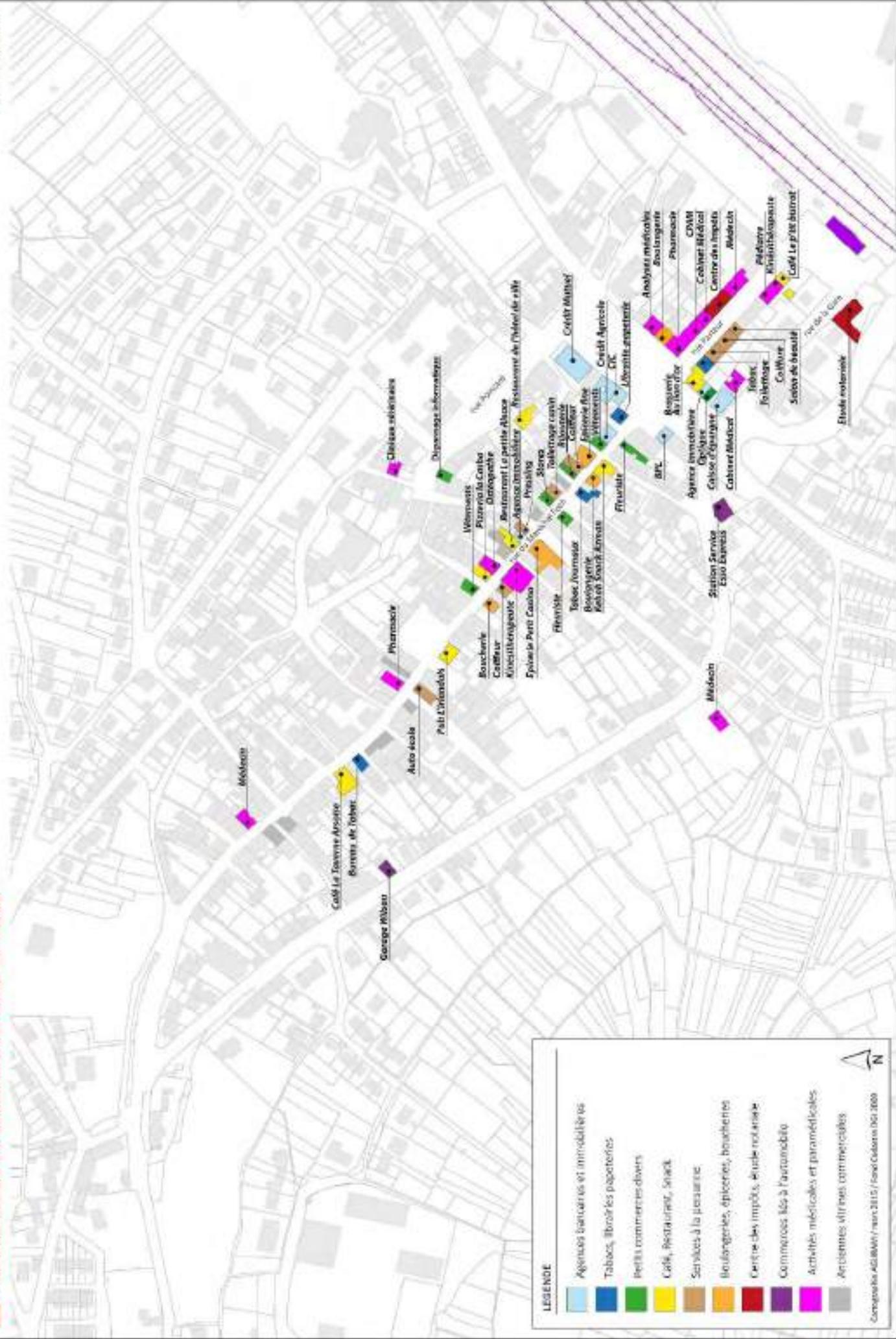


Panneau indiquant les commerces dans le centre

En termes de restauration, le centre-ville compte une brasserie, plusieurs cafés, un pub, une pizzeria, un kebab, un restaurant...

A cela s'ajoute un certain nombre de services comme une antenne de la CPAM, un centre des impôts et un Office notarial, par exemple.

Le centre-ville constitue par ailleurs un pôle médical et paramédical. On note la présence de plusieurs médecins dont un pédiatre, de cabinets médicaux, de pharmacies, de laboratoire d'analyses, de cabinet d'infirmiers et d'une clinique vétérinaire notamment.



LEGENDE

- Agences bancaires et immobilières
- Tabacs, librairies papeteries
- Petits commerces divers
- Cafés, Restaurants, Snacks
- Services à la personne
- Boutiques, épiceries, boulangeries
- Centre des impôts, étude notariale
- Commerces liés à l'automobile
- Activités médicales et paramédicales
- Autres commerces

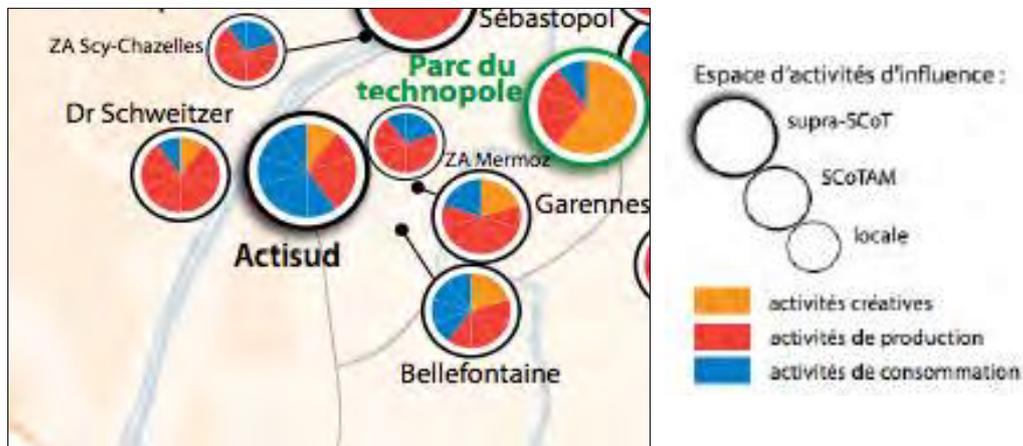
N
 Composé par ACTUR/MAT / mai 2015 / Fond Cadastre 061 2000

G. Les enjeux du SCOTAM

Pour la zone du Dr Schweitzer :

Dans son **document d'orientations et d'objectifs**, le SCoTAM positionne la zone **d'activités** du Dr Schweitzer comme un **espace d'influence « SCoTAM »** à l'échelle de l'agglomération, dominé par des activités productives sur une surface totale de 40 hectares.

Extrait SCoTAM – Document d'orientations et d'objectifs – Document graphique A2



La zone **d'activités d'Ars-sur-Moselle** a donc vocation à accueillir des activités de production (de biens et de services) avec un objectif d'équilibre pour le territoire à l'échelle de l'agglomération.

Pour le centre-ville :

Dans son **document d'orientations et d'objectifs**, le SCoTAM positionne la commune **d'Ars-sur-Moselle** dans les communes qui peuvent accueillir en tissu urbain une offre commerciale à vocation locale, de niveau courant, comme par exemple, un petit supermarché.

Extrait SCoTAM – Document d'orientations et d'objectifs – Document graphique A4



Pour rappel, le SCoTAM précise que les documents d'urbanisme locaux devront veiller, au travers de leurs orientations d'aménagement et de la réglementation, à permettre une installation des commerces en bonne articulation avec le tissu urbain environnant.

Ars-sur-Moselle concentre plus de 1000 emplois privés salariés, notamment grâce à la zone **d'activités du Dr. Schweitzer**. **Contrairement à d'autres communes de l'Agglomération, elle a conservé un centre-ville vivant, proposant de nombreux commerces et services.**

1.8 L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces**, la gestion des paysages et constitue, à ce titre, une des composantes identitaires du territoire.



Terres agricoles ouvertes au Nord-Ouest du ban communal d'Ars-sur-Moselle

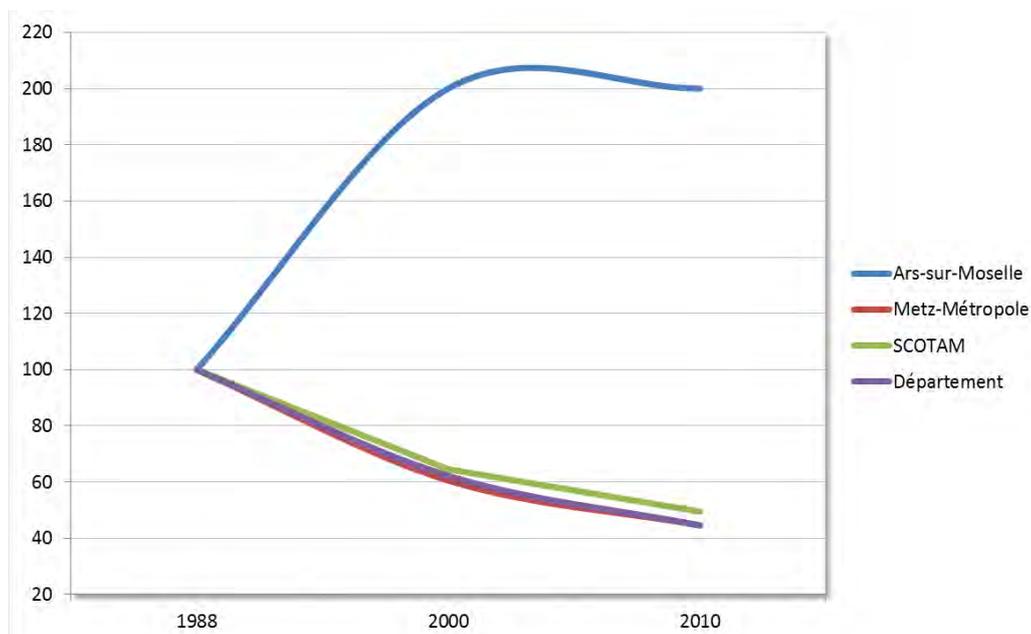
Le portrait de l'activité agricole sur la commune d'Ars-sur-Moselle est réalisé en deux temps :

- une analyse statistique comparée à partir du Recensement Général Agricole (RGA) 2010 de l'AGRESTE pour voir la position communale au sein de son territoire vis-à-vis de l'activité ;
- une caractérisation fine de l'activité agricole du ban communal réalisée après rencontre des exploitants pour traduire les enjeux majeurs du PLU vis-à-vis de l'agriculture.

A. Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Ars-sur-Moselle est une commune urbaine de l'agglomération messine. Sa densité moyenne de **population, de l'ordre de** 412 habitants au kilomètre carré en 2010 contre 115 en moyenne pour la France Métropolitaine, en témoigne. Cette densité est élevée, bien que la commune soit vaste avec une superficie de 1160 hectares.

Evolution comparée du nombre d'exploitations agricoles (base 100 en 1988) – *Données AGRESTE*



Au sens de l'AGRESTE, dont toutes les données sont ramenées au siège de l'exploitation, il existe en 2010, trois exploitations agricoles qui siègent sur la commune d'Ars-sur-Moselle. Fait très atypique au sein de l'Agglomération Messine, le nombre d'exploitations siégeant sur la commune est en hausse depuis 1988. Ceci est principalement le fait du re-développement de l'activité viticole.

Exploitations Agricoles	1988	2000	2010	1988 - 2010	
				%	Différence
Ars-sur-Moselle	1	2	3	200%	2
Metz-Métropole	345	209	154	-55%	-191
SCOTAM	1 035	669	513	-50%	-522
Département	8 417	5 240	3 752	-55%	-4 665

Entre 1988 et 2010, le nombre de sièges d'exploitations agricoles est en très forte diminution sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de la moitié de ces derniers.



Chemin agricole sur un coteau d'Ars-sur-Moselle

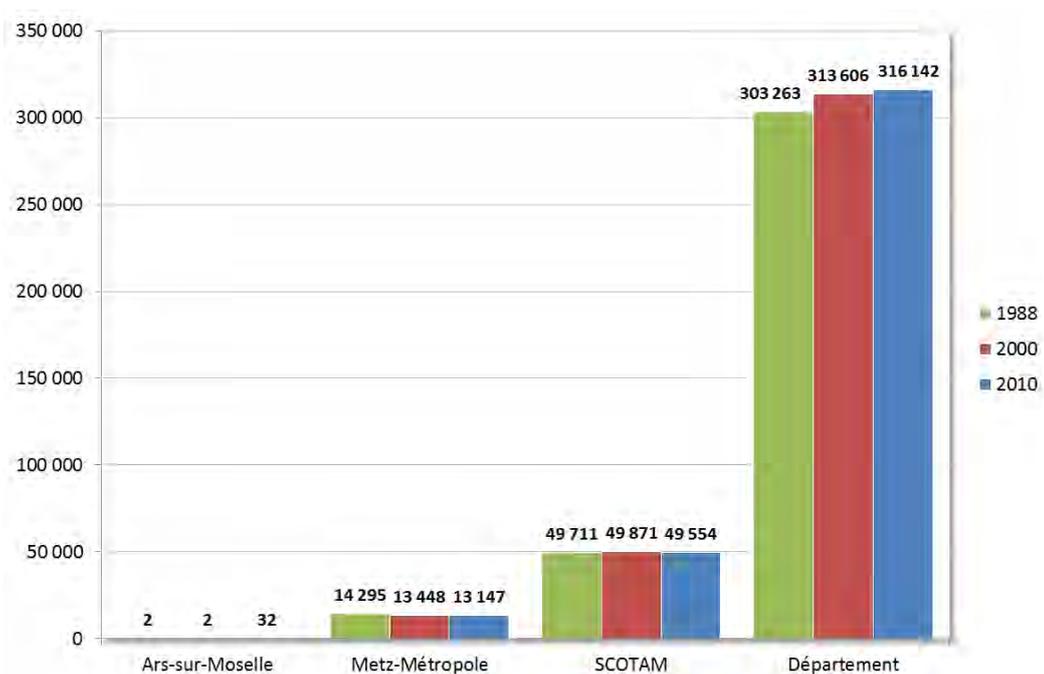
La commune d'Ars-sur-Moselle comptait 1 siège d'exploitation agricole en 1988, 2 en 2000 et 3 en 2010. C'est l'implantation de viticulteurs qui explique cette hausse.

La baisse du nombre d'exploitations ne signifie pas obligatoirement que l'activité agricole disparaît progressivement des territoires. En effet, la professionnalisation des exploitations agricoles, plus rapide sur certains territoires que d'autres, leur permet d'exploiter des terres plus vastes. L'évolution de la Surface Agricole Utile des exploitations sera croisée avec celle du nombre d'exploitations dans la suite de l'analyse.

B. La Surface Agricole Utilisée (SAU)

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Evolution comparée de la Surface Agricole Utile – Données AGRESTE



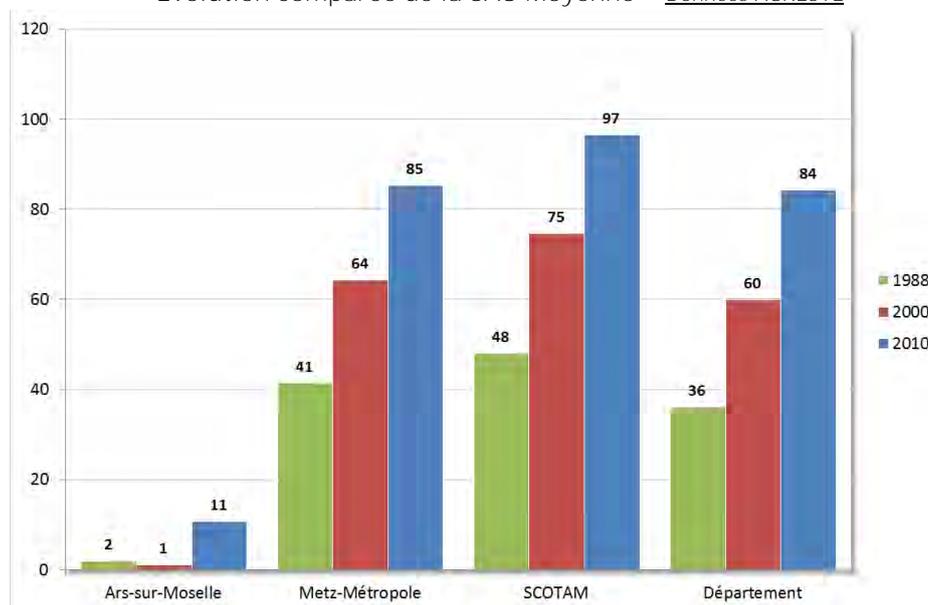
La statistique de la SAU peut être faible sur une commune, quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur siège sur la commune (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal) ou si l'agriculture ne prédomine pas

SAU	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Ars-sur-Moselle	2	2	32	1500%	30
Metz-Métropole	14 295	13 448	13 147	-8%	-1 148
SCOTAM	49 711	49 871	49 554	-0,3%	-157
Département	303 263	313 606	316 142	4%	12 879

sur le territoire communal. La SAU de 32 hectares en 2010 à Ars-sur-Moselle est faible, sachant que le ban communal fait 1160 hectares. **C'est principalement la viticulture qui explique la hausse de 30 hectares de la SAU entre 1988 et 2010 à Ars-sur-Moselle.**

Depuis 1988, la SAU est en nette baisse sur le territoire de la Métropole Messine avec la disparition de 1148 hectares de terres agricoles. **Cette dynamique ne s'observe pas au niveau du SCOTAM**, où seulement 157 hectares de terres agricoles ont disparu entre 1988 et 2010. Le Département de la Moselle gagne, quant à lui, des terres agricoles avec une augmentation de 4% de sa SAU, soit 12 879 hectares supplémentaires.

Evolution comparée de la SAU Moyenne – *Données AGRESTE*



La Superficie Agricole Utilisée (SAU) moyenne est en forte hausse entre 1988 et 2010 au niveau de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département. Ainsi, la SAU moyenne est passée de 41 hectares à 85 hectares pour le premier, 48 hectares à 97 hectares pour le second et 36 à 84 hectares pour le dernier.

Cette forte augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles est à mettre en relation avec la disparition de 50% de celles-ci entre 1988 et 2010. Des exploitations disparaissent, **mais ce n'est pas le cas de leurs terres**. Cela démontre bien la **professionnalisation de l'activité agricole**.

A Ars-sur-Moselle, **l'apparition** de deux nouvelles exploitations agricoles entre 1988 et 2000 **s'est traduite par une forte hausse** de la SAU moyenne par exploitation sur cet intervalle temps : de 2 hectares à 11 hectares. Comparativement aux autres territoires, la SAU moyenne est très faible. Une des explications vient du fait que la viticulture nécessite des surfaces nettement moins importantes que la polyculture ou l'élevage pour assurer une bonne viabilité financière des exploitations.

C. Les Unités Gros Bovins Tous Aliments

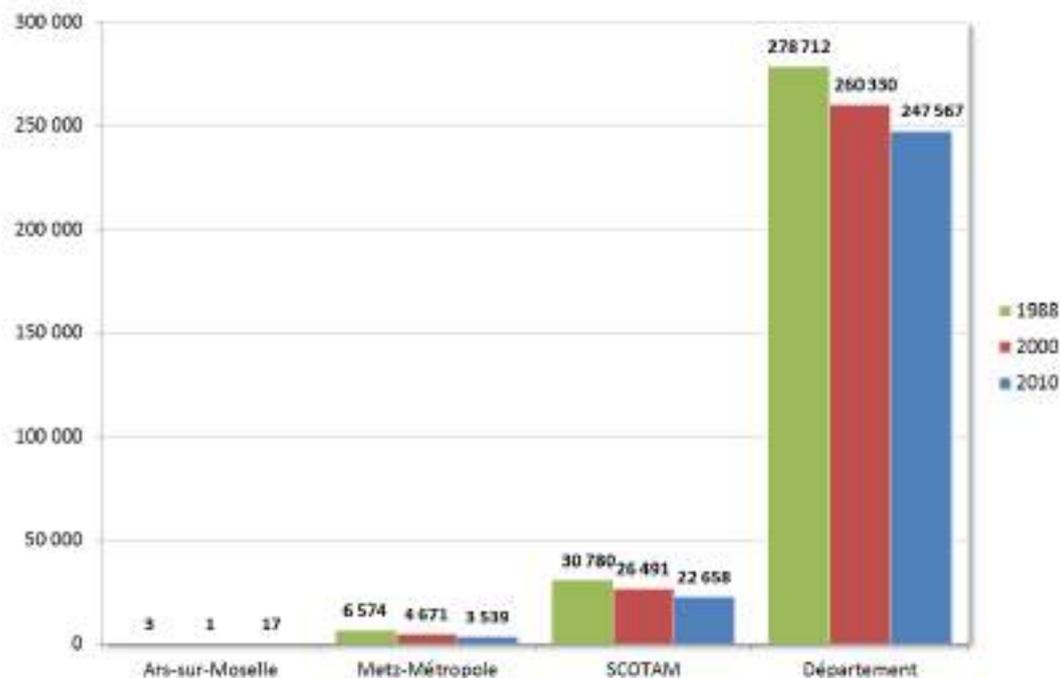
Une Unité Gros Bovins Tous Aliments (UGBTA) est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux **d'espèces** ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la SAU, toutes les UGBTA sont ramenées au siège de l'exploitation.

Cheptel en UGBTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Ars-sur-Moselle	3	1	17	467%	14
Metz-Métropole	6 574	4 671	3 539	-46%	-3 035
SCOTAM	30 780	26 491	22 658	-26%	-8 122
Département	278 712	260 330	247 567	-11%	-31 145

Par définition :

- Une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGBTA ;
- Un veau de boucherie = 0,60 UGBTA ;
- Une truie = 0,21 UGBTA ;
- Un poulet de chair = 0,011 UGBTA ;
- Une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014 UGBTA.

Evolution comparée du nombre d'UGBTA par territoires – Données AGRESTE



Entre 1988 et 2010, l'élevage est en net déclin sur le territoire de Metz-Métropole avec la disparition de 46% du cheptel. Cette baisse de l'activité se confirme au niveau du SCOTAM avec 26% de baisse. Comme pour la SAU moyenne, le nombre d'UGBTA moyen par exploitation est en forte hausse. Il est passé de 33 à 66 sur le territoire du SCOTAM sur cette période.

A Ars-sur-Moselle, le cheptel est toujours très faible, mais proportionnellement en forte augmentation avec le passage de 3 à 17 UGBTA entre 1988 et 2010. Un élevage de brebis explique cette évolution. **L'orientation technico-économique de l'activité agricole** à Ars-sur-Moselle est la polyculture et le polyélevage. Il s'agit de la production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

D. Les Unités de Travail Annuel

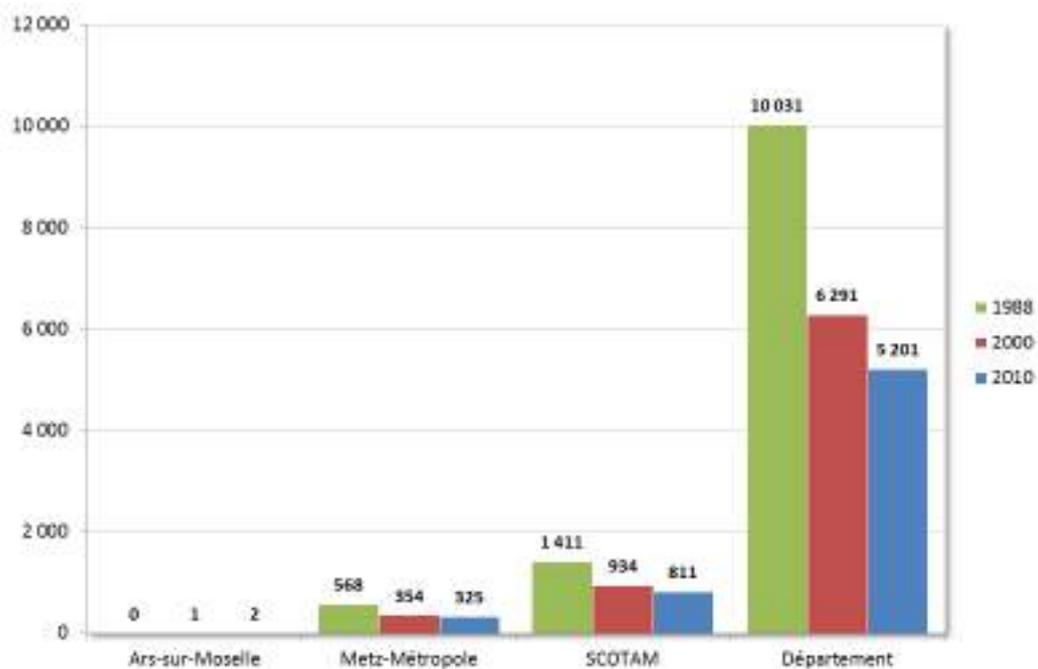
L'Unité de travail annuel est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation.

Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Travail en UTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
				%	UTA
Ars-sur-Moselle	0	1	2	200%	2
Metz-Métropole	568	354	325	-43%	-243
SCOTAM	1 411	934	811	-43%	-600
Département	10 031	6 291	5 201	-48%	-4 830

Il existe deux emplois à temps complets à **l'année dans les** deux exploitations agricoles dont le siège se situe à Ars-sur-Moselle.

Evolution comparée du nombre d'UTA entre 1988 et 2010 (base 100 en 1988) – *Données AGRESTE*



Dans le vignoble d'Ars-sur-Moselle

L'emploi agricole est en forte baisse sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de 40% des UTA entre 1988 et 2010. Cette statistique démontre bien que la **mécanisation accrue de l'activité engendre des besoins moindres en main d'œuvre**. La tendance est inverse à Ars-sur-Moselle avec la création de deux emplois agricoles entre 1988 et 2010.

Au niveau de la Région Lorraine, le travail familial reste prépondérant, bien que les apports extérieurs (salariés et prestations) progressent. Le travail des **conjointes, en particulier des femmes d'exploitants, évolue vers un statut reconnu de chef d'exploitation**.

E. La concertation agricole

En Décembre 2014, une réunion de concertation agricole **s'est** tenue en mairie avec les agriculteurs, **dont le siège d'exploitation se trouve sur la commune** ou qui exploitent des terres sur le ban communal. Les agriculteurs ont été associés à la démarche PLU pour assurer une bonne prise en compte des intérêts de l'activité agricole dans le document d'urbanisme.

N°	Prénoms et noms	Statut	Siège d'exploitation	Bâtiment(s) sur la commune	Type activités	Projets de constructions sur la commune	RSD / ICPE	Absence 09.12.2014
1	M. STAPUREWICZ Daniel	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Viticulture - Production de vin blanc	Non	RSD	
2	M. HERMANN Eric	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Elevage de 50 brebis (projet de 150) Apiculture : 150 ruches	Oui Délocalisation éventuelle	RSD	
3	M. ETROPIE franck	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui Siège	Elevage de 33 Charolaises et 6 brebis Double-actif : pompes funèbres	Oui Moyen Terme	RSD	
4	M. MALMANCHE André	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Maraichage Vente directe à Ars/Moselle et Ancy/Moselle	Non	RSD	Oui
5	Mme. BOUZENDORFFER Marie	Individuel	Montigny-lès-Metz	Non	Viticulture - Production de vin blanc	Oui Moyen Terme	RSD	Oui
6	M. MULLER Eric	GAEC	Gravelotte	Non	Grandes cultures	NSP	RSD	
7	M. TORLOTING Michel	Individuel	Gravelotte	Non	Grandes cultures	NSP	RSD	

Fin 2014, début 2015, ce sont quatre sièges d'exploitations agricoles qui se trouvent sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.

Viticulture - M. STAPUREWICZ (62 ans - RSD):

Le siège de cette exploitation viticole est implanté à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) de la commune, dans la rue **Jeanne d'Arc**. Les installations viticoles se trouvent sur la commune **d'Ancy-sur-Moselle**. L'exploitation utilise 2,5 hectares de vignes à Ars-sur-Moselle et possède 1,5 hectare de friches qui pourraient être plantés de vigne à l'avenir.

L'exploitant n'a pas de projet à court et

long terme à Ars-sur-Moselle. Il possède déjà un bâtiment en projet à Ancy-sur-Moselle. M. STAPUREWICZ est âgé de 62 ans. Son fils de 26 ans est son repreneur désigné.



Le siège de l'exploitation dans la rue Jeanne d'Arc

Le zonage agricole des secteurs potentiellement défrichables pour y planter de la vigne (périmètre AOC) constitue le principal enjeu du PLU pour cette exploitation. Le fait que les anciens terrains viticoles de la commune aient été abandonnés il y a longtemps, implique de gros travaux de défrichage préalablement à toutes nouvelles plantations.

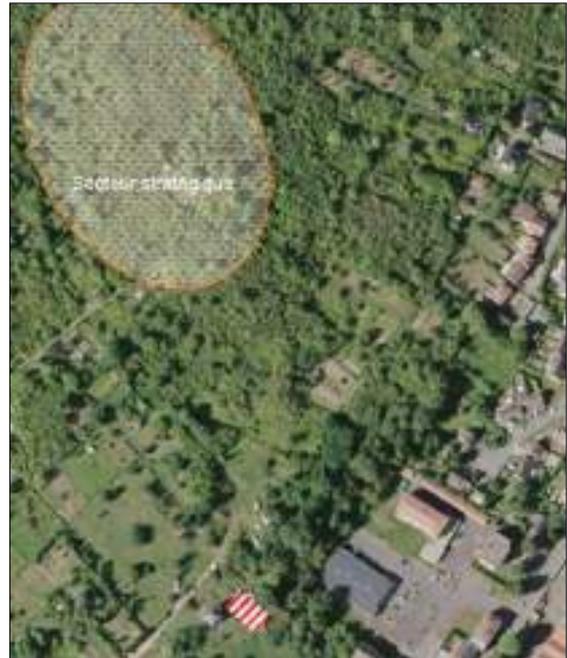
Elevage et apiculture - M. HERMANN (51 ans - RSD):

L'orientation technico-économique de cette exploitation agricole est **l'élevage d'ovins et l'apiculture**. L'exploitant possède un cheptel de 50 brebis. Son objectif est de l'augmenter à environ 150 têtes.

Le bâtiment, qui abrite aujourd'hui les bêtes, se trouve au contact des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle. Un projet immobilier en cours va prochainement rapprocher l'habitat de son exploitation. L'agriculteur envisage, à moyen terme, **une délocalisation du bâtiment d'élevage** sur le coteau Nord du ban communal.

Cette exploitation dispose également de 150 ruches pour la production de miel. M. HERMANN a quatre fils dont l'un devrait assurer, à long terme, la reprise de l'exploitation.

Cette exploitation utilise 20 hectares dont 3 situés sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.



Localisation actuelle et secteur envisagé de délocalisation de l'exploitation agricole

Elevage - M. ETROPIE (43 ans - RSD):



Localisation du siège

Cet exploitant agricole est un double actif, il travaille également dans le domaine des pompes funèbres. La maison de l'agriculteur, qui sert de siège d'exploitation, se trouve à Ars-sur-Moselle. **L'exploitation n'a pas de bâtiments agricoles** sur le ban communal mise à part quelques abris pour les animaux.

Au total, l'exploitation possède 33 vaches charolaises et 6 ovins pour une superficie exploitée de l'ordre de 29 hectares dont 4 se situent sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.

Maraîchage - M. MALEMANCHE (57 ans - RSD):

Le siège de cette exploitation agricole se trouve dans les tissus urbains au niveau de **la rue de Maud'huy**. C'est 1,5 hectare qui est cultivé dont 0,3 situé sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle. Un enjeu de développement de l'activité existe, notamment vis-à-vis d'anciens hangars militaires, aujourd'hui abandonnés, qui pourraient être favorables à la création de serres.

L'exploitant réalise de la vente directe sur les communes d'Ars-sur-Moselle et Ancy-sur-Moselle.



Siège de l'exploitation agricole

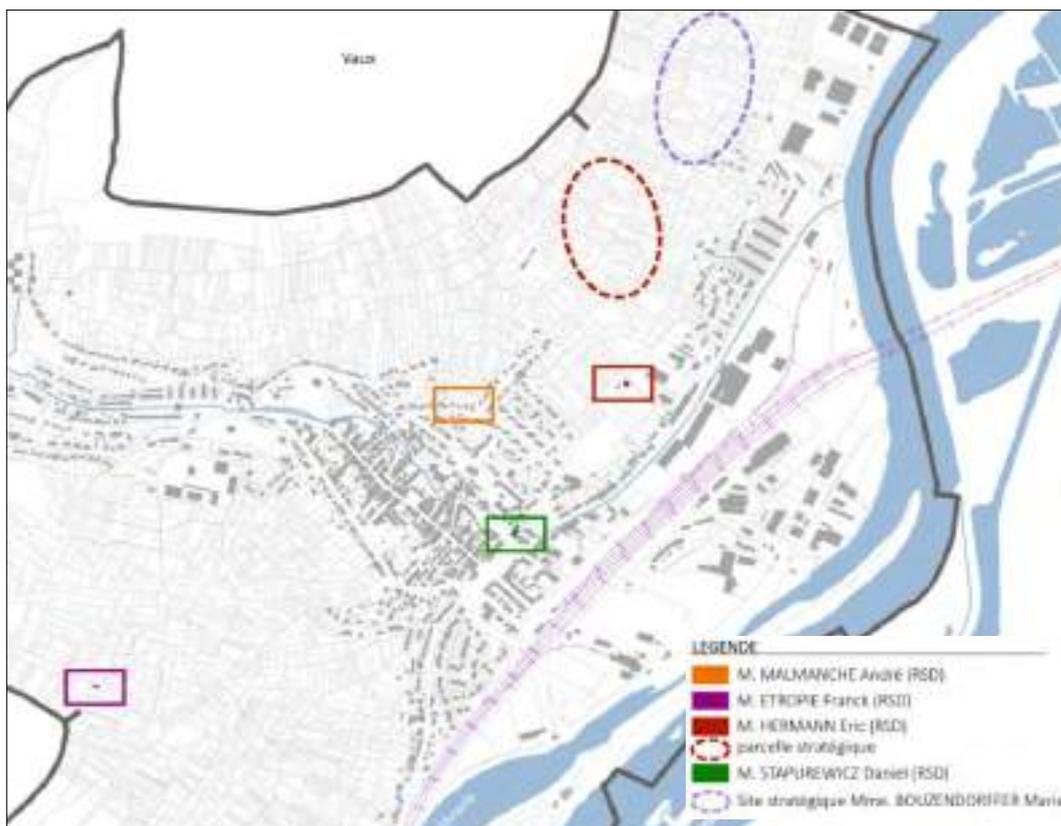
Enfin, trois exploitations agricoles ne possèdent pas de bâtiments à Ars-sur-Moselle mais exploitent des terres sur le ban communal.

L'exploitation viticole de Mme BOUZENDORFER possède un hectare de friches transformables en vigne à Ars-sur-Moselle. Outre cette volonté de développer la vigne sur la commune, cette exploitation souhaite, à moyen terme (10 ans), créer un chais sur le coteau Nord-est. **Le siège de l'exploitation se** trouve à Montigny-lès-Metz. Ses installations viticoles se trouvent sur la commune voisine, Ancy-sur-Moselle. Certains Espaces Boisés Classés (EBC) du POS sont contraignants pour les projets de cet exploitant.



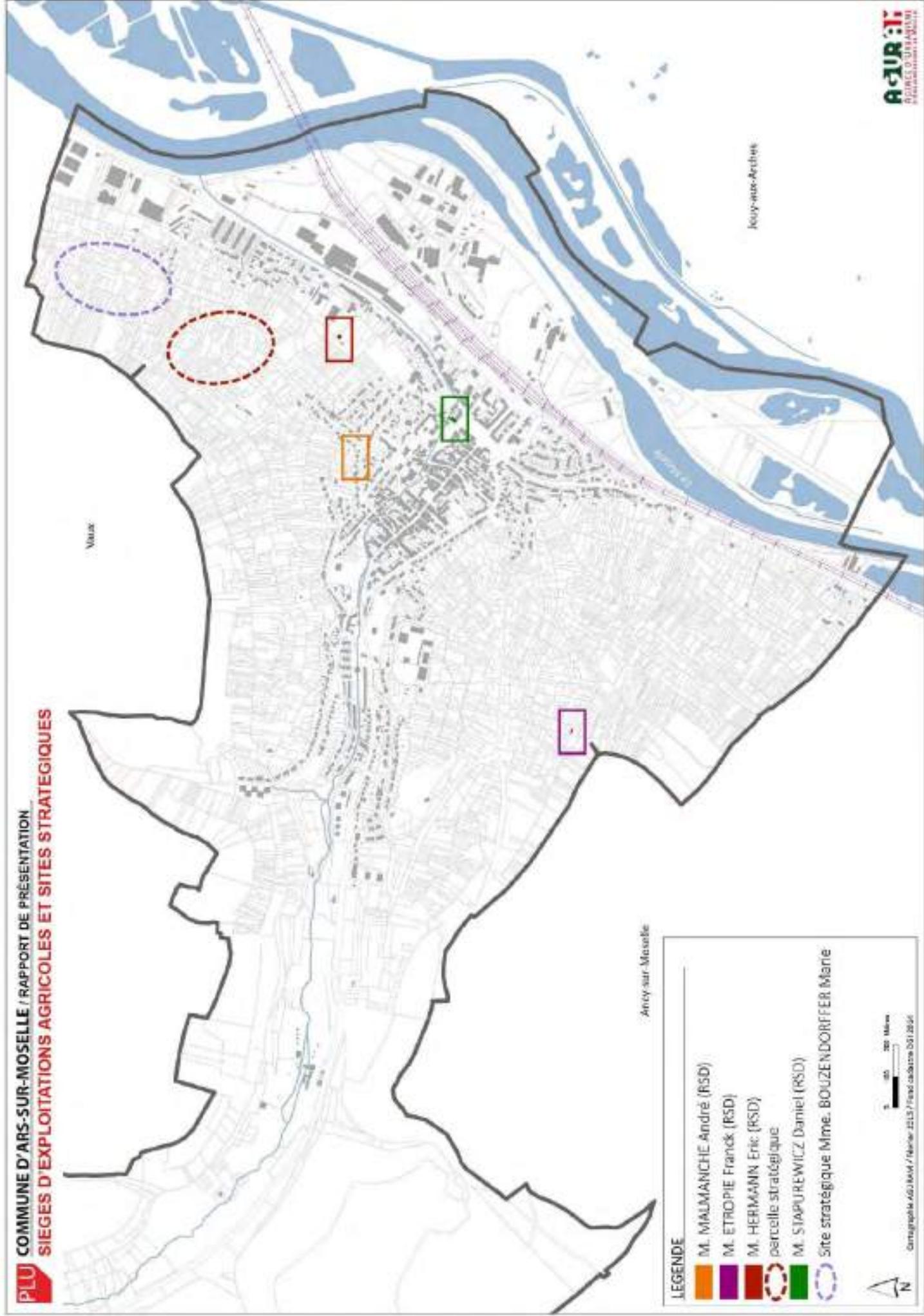
Site stratégique pour Mme. BOUZENDORFER

Les deux autres exploitants extérieurs siègent sur la commune voisine de Gravelotte. Il s'agit de M. TORLOTING et de M. MULLER. Ils exploitent des champs ouverts de grandes cultures sur la partie Ouest du ban communal.



Localisation des sièges d'exploitations agricoles et des sites stratégiques

Il existe quatre exploitations agricoles dont le siège se situe à Ars-sur-Moselle. Plusieurs projets ont été signalés par les agriculteurs lors de la concertation agricole. Les intérêts de cette activité économique font partie des enjeux du PLU.



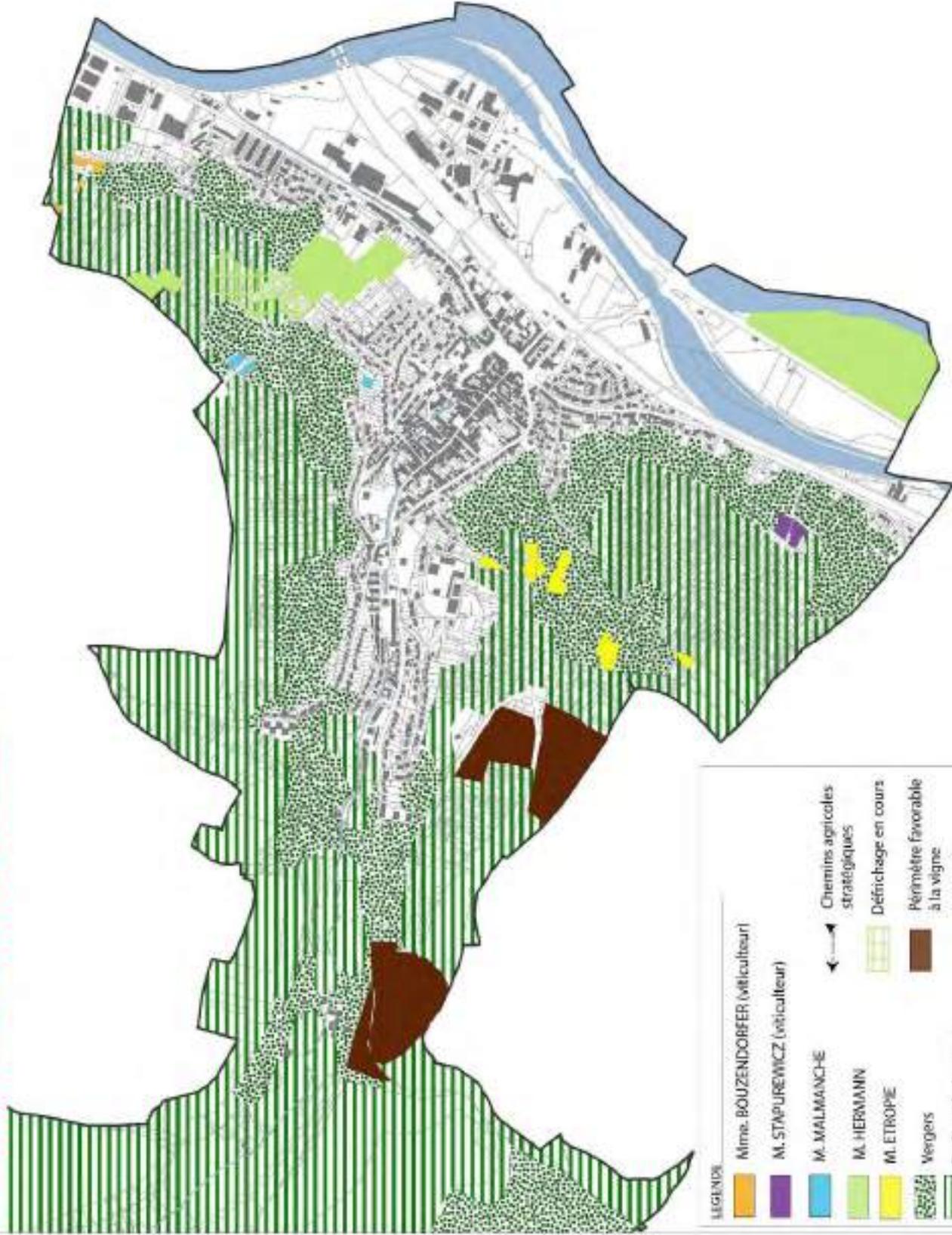
LEGENDE

- M. MALMANCHE André (RSD)
- M. ETROPIE Franck (RSD)
- M. HERMANN Eric (RSD)
- parcelle stratégique
- M. SIAPUREWICZ Daniel (RSD)
- Site stratégique Mme. BOUZENDORFFER Marie

Cartographie AGU/MCM / Mars 2015 / Fond cadastre 001/2014

0 50 100 Mètres

N



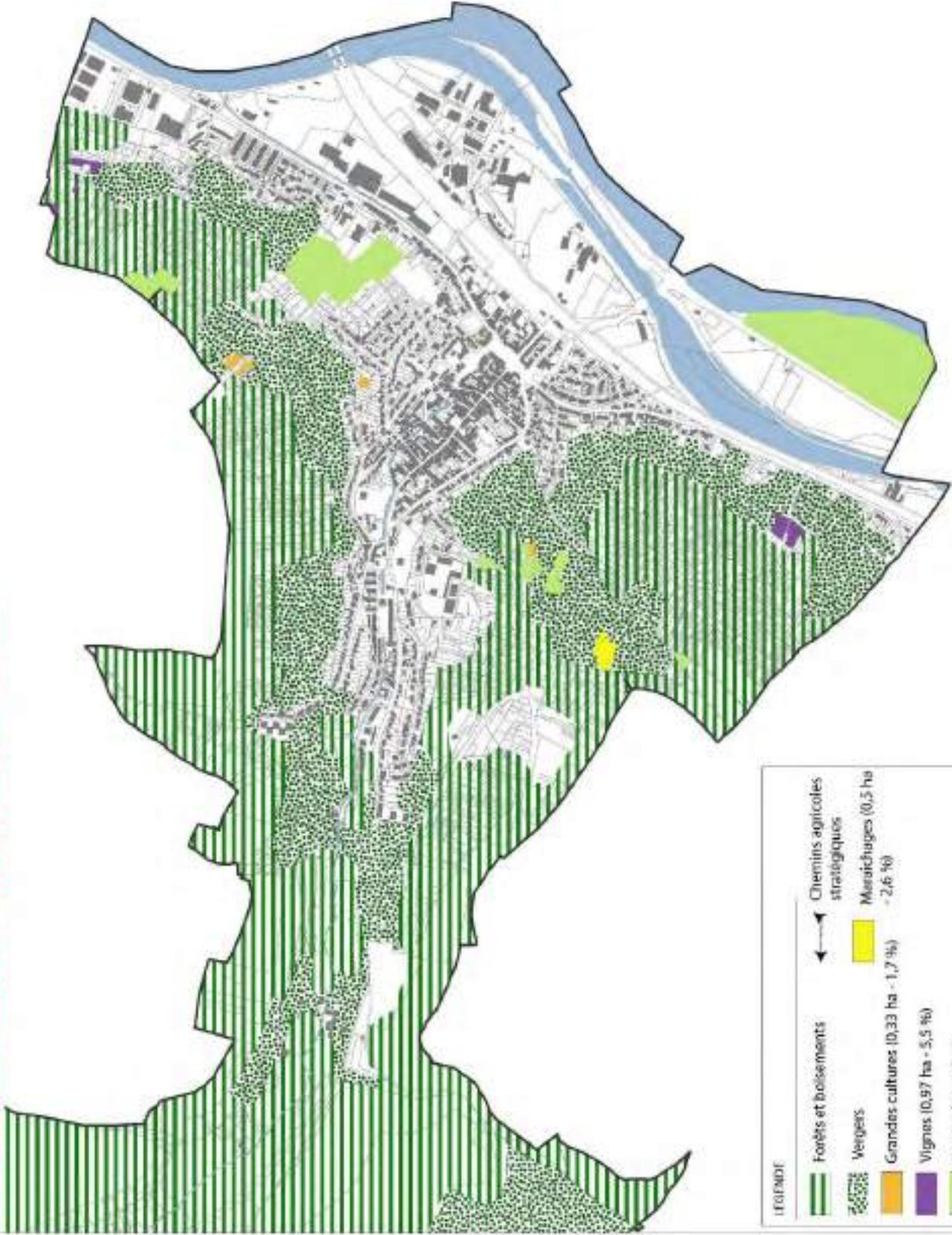
LEGENDE

	Mme. BOUZENDORFER (viticulteur)		Chemins agricoles stratégiques
	M. STAPUREWICZ (viticulteur)		Défrichage en cours
	M. MALMANCHE		Périmètre favorable à la vigne
	M. HERMANN		Vergers
	M. ETROPIE		Forêts et boisements

Cartographie AGS-ARSUR - Mars 2015 - Scale 1:10000

PLU COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TYPLOGIE D'OCCUPATION DU PARCELLEIRE AGRICOLE



LEGENDE

- Forêts et boisements
- Vergers
- Grandes cultures (0,33 ha - 1,7 %)
- Vignes (0,97 ha - 5,5 %)
- Prairies bocagères (17,38 ha - 90,6 %)
- Chemin agricole stratégique
- Marais/hages (0,5 ha - 2,6 %)

0 100 200 Mètres

Cartographie ARSURM - Mars 2013 - (modifiée le 02/2013)

2. LE CONTEXTE URBAIN

2.1 L'HISTOIRE D'ARS-SUR-MOSELLE

A. Eléments d'histoire ancienne

Les armes de la commune se blasonnent ainsi : « Parti d'or à la tour de sable, maçonnée d'argent, ouverte sur toute sa hauteur d'or, soutenue d'une fasce ondée d'azur et de gueules au dextrochère de carnation vêtu d'azur mouvant d'un nuage d'argent, tenant une épée d'argent garnie d'or accostée de deux cailloux d'or ». Le blason associe la position sur la Moselle et les armes du chapitre de la cathédrale de Metz.



L'Aqueduc de Gorze à Ars-sur-Moselle

Ars-sur-Moselle est une ville gallo-romaine, née avec la construction d'un aqueduc romain entre le I^{er} et le IV^{ème} siècle. Le mot Ars (du latin Ars, Arcis) possède plusieurs sens. En premier lieu, il désigne une hauteur, une cime, un sommet. Son deuxième sens est : une forteresse ou citadelle et enfin un refuge, un lieu de sûreté.

D'après une légende, les soldats romains qui guettaient la construction de l'aqueduc de Jouy vivaient au sein d'une fortification sur un plateau proche. Elle se transforma plus tard en fort d'Ars. Ainsi, le mot Ars ne se déduit pas des arches qui supportaient l'aqueduc romain, puisque le hameau d'Ars portait ce nom avant la construction de l'aqueduc.

La première apparition du nom Ars remonte à 889. Mais la commune connut diverses appellations : Villa Arx (881), Arcus (889), Arx et Arcs (892), Arse (1049), Aïrs (1308), Aïrs-sus-Mozelle (1360), Aïrs-sur-Muzelle (1409), Ars-sur-Muzelle (1430), Aix (1434), Arches-sur-Moselle au 18^{ème} siècle, Ars-an-der-Mosel sous l'occupation allemande et enfin plus récemment Ars-sur-Moselle.

B. Eléments d'histoire contemporaine

Au Moyen-Âge, la ville d'Ars comportait plusieurs bans qui formaient autant de seigneuries avec une administration particulière. Cinq bans sont connus : le ban Saint-Arnoult, le ban l'évêque, le ban Saint-Paul, le ban de Gorze et le ban Fauquenel. Au-dessus de toutes ces seigneuries, s'étendait la Sentine ou fief de haute justice sur tous les bans.

L'abbaye de Saint-Benoît-en-Woivre détenait à Ars une vieille possession. L'ordre des Celestins, venant de Metz, s'était installé vers 1411 à Ars. Ces derniers avaient fait l'acquisition d'un moulin à papier sur le ruisseau de la Mance. Cette entreprise, avec la bonne gestion des moines, est rapidement devenue très rentable. Ces derniers concédaient volontiers certains jardins ou des vignes aux habitants. Le fort d'Ars résista à plusieurs attaques comme en 1324 contre les Lorrains. Il fut détruit en 1325 avec l'église. Reconstitué, il est de nouveau assiégé en 1434. Les ennemis, appelés les Ecorcheurs, ne parviennent pas à en prendre possession. Les villageois d'Ars ont subi les assauts de nombreux guerriers, mais jouissaient d'une étonnante témérité pour défendre leur cité. Avec des changements fréquents de seigneurs, ils étaient souvent pris pour cible.

En 1814, l'avant-garde des troupes Prussiennes, forte de 8000 hommes, fit une halte le 16 janvier à Jouy-aux-Arches et à Ars. Les deux villages n'avaient pas assez de ressources pour subvenir aux besoins des hommes et des chevaux. En 1815, une seconde invasion d'Ars se solda par un échec de l'armée prussienne qui ne parvint pas à obtenir la ville.



Carte postale ancienne en Allemand

En 1870, pendant le conflit de la guerre franco-prussienne, les « *francs-tireurs* », sous commandement du lieutenant Deveson, aident l'armée française grâce à leur bonne connaissance du territoire. Lors de la défaite, Ars devint allemande. Les guerres de 1870 et 1914, ainsi que le phylloxéra, ont provoqué la quasi disparition de l'activité viticole qui auparavant faisait la richesse communale. Les habitants continuaient d'utiliser de la langue française durant l'occupation allemande. C'est pourquoi, en 1918, l'armistice de la Première Guerre mondiale fut largement célébrée en terres arsoises.

Dès 1832, des mines de fer sont exploitées sur le ban communal. Les premiers hauts fourneaux font leur apparition en 1838. En l'espace de quelques années, l'activité sidérurgique va permettre à la ville de se développer considérablement. En 1944, cependant, la commune subit d'importants dégâts liés aux bombardements des canons américains. Détruite à 86%, la ville est réduite à l'état de ruine à la libération. A partir de 1949, la reconstruction commence à réhabiliter Ars-sur-Moselle, où de nouveaux quartiers sont bâtis. La ville devient chef-lieu de canton en 1950. Les forges et les boulonneries font renaître l'espoir et activent un développement économique et social jusqu'en 1970. Depuis, la ville s'est tournée vers une diversification en accueillant de multiples entreprises dans sa zone industrielle.

C. Histoire de la viticulture à Ars-sur-Moselle

Pendant les X^{ème}, XI^{ème} et XII^{ème} siècles, les abbayes d'Orval et St-Benoît en Woëvre, les chapitres de la Cathédrale de Verdun et de la Cathédrale de Metz et instituts religieux s'intéressent à la culture de la vigne et acquièrent de nombreux vignobles dans la vallée.



Des côteaux viticoles sont visibles en 1871

Au XIII^{ème} siècle, Ars-sur-Moselle est un gros bourg, grâce à l'existence de son vignoble. Dès les XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, le pays Messin exportait sa production viticole jusqu'aux Pays-Bas. Après la guerre des quatre seigneurs (1324-1326), ce sont des vignes à grands rendements, peu qualitatives, qui ont été replantées. Au XIV^{ème} siècle, les vins du Pays Messin entrent en concurrence avec les vins d'Aquitaine et de Bourgogne. Un repli sur le marché régional s'enclenche alors. Le vignoble arsois semble toutefois résister grâce au marché local. Au début du XIX^{ème} siècle, Ars possède encore 197 hectares de vignes, soit la surface la plus importante de toutes les communes du département.

La mise en service du chemin de fer, à partir de 1850, aurait pu mettre fin à la prospérité relative dont jouissait la viticulture régionale. L'importation de vins bon marché au détriment de la production locale était facilitée par cette nouvelle voie de communication. L'annexion allemande de l'Alsace-Moselle (1870-1918) a transitoirement apporté une bouffée d'oxygène au vignoble, en lui donnant un nouveau et très vaste marché local comme débouché. En 1877, le phylloxéra fait son apparition dans la commune. La Seconde Guerre Mondiale marquera la disparition de la viticulture. Elle renaîtra de ses cendres, beaucoup plus tard, à la fin du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème} siècle.

La ville d'Ars-sur-Moselle est ancienne, ses origines étant très certainement postérieures à l'époque romaine. Depuis ses origines viticoles, la commune a beaucoup évolué avec l'arrivée du chemin fer en accueillant de nombreuses activités économiques.

2.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Depuis ses origines anciennes, la ville d'Ars-sur-Moselle a connu un développement urbain très important, **qui s'est déroulé en plusieurs phases successives.**

A. Les axes de développements anciens

L'urbanisation ancienne d'Ars-sur-Moselle s'est développée parallèlement à la rivière de la Mance et perpendiculairement à l'actuelle RD6 qui relie Moulins-lès-Metz à Novéant-sur-Moselle.



La Mance dans les tissus anciens

Les rues anciennes forment un **maillage compact de l'habitat** à partir de l'actuelle rue du Maréchal Foch. Cette dernière possède de nombreuses rues transversales, ainsi que des ramifications perpendiculaires.

A cette époque, seuls quelques rares îlots sont implantés le **long de l'axe routier principal.**



Reconstitution du cadastre de 1811

Fait surprenant, le clocher de la commune ne se trouve pas le noyau ancien des tissus urbains. **Cela s'explique par le fait que l'église se trouve au lieu-dit « Au Fort », sur un promontoire qui domine la ville, à l'emplacement d'une ancienne enceinte fortifiée.**

Le milieu du XIX^{ème} siècle marque une nouvelle étape déterminante dans le développement urbain d'Ars-sur-Moselle. Sur le cadastre de 1847, un récent développement industriel est bien visible. Parallèlement à la RD6, la fonderie Saint-Benoît a été créée en direction de Novéant-sur-Moselle, et en direction de Moulins-lès-Metz, la forge Saint-**Paul s'est implantée.**

Ce développement industriel **est à l'origine de la création de la cité ouvrière Saint-Paul** en 1858. Elle comporte une **centaine de logements qui sont toujours occupés aujourd'hui.** Il s'agit d'une des deux plus anciennes cités ouvrières de Moselle.



La forge et la boulonnerie d'Ars-sur-Moselle vers 1939 – Présence du chemin de fer au premier plan

L'arrivée de la voie de chemin de fer, parallèle au lit de la Moselle, intervient comme une nouvelle frontière qui limitera provisoirement l'urbanisation nouvelle.

B. Les venelles du cœur de bourg ancien

La structure viaire d'Ars-sur-Moselle comporte deux axes principaux, l'un parallèle à la Moselle et le second parallèle à la Mance. C'est autour de ces deux principaux axes que le réseau viaire ancien s'est structuré. Le centre ancien est concentré essentiellement de part et d'autre de la rue Foch, dédoublée en courbe à l'Ouest par la rue Wilson (contournement du centre). A l'Est, la rue Foch s'est également dédoublée, plusieurs fois même, au gré des extensions de la ville vers les coteaux : rue des Hayes, avenue Poincaré, rue Amédée Lasolgne, rue Jules Ferry et rue du Gal de Maud'huy.



Les rues Foch et Wilson

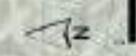
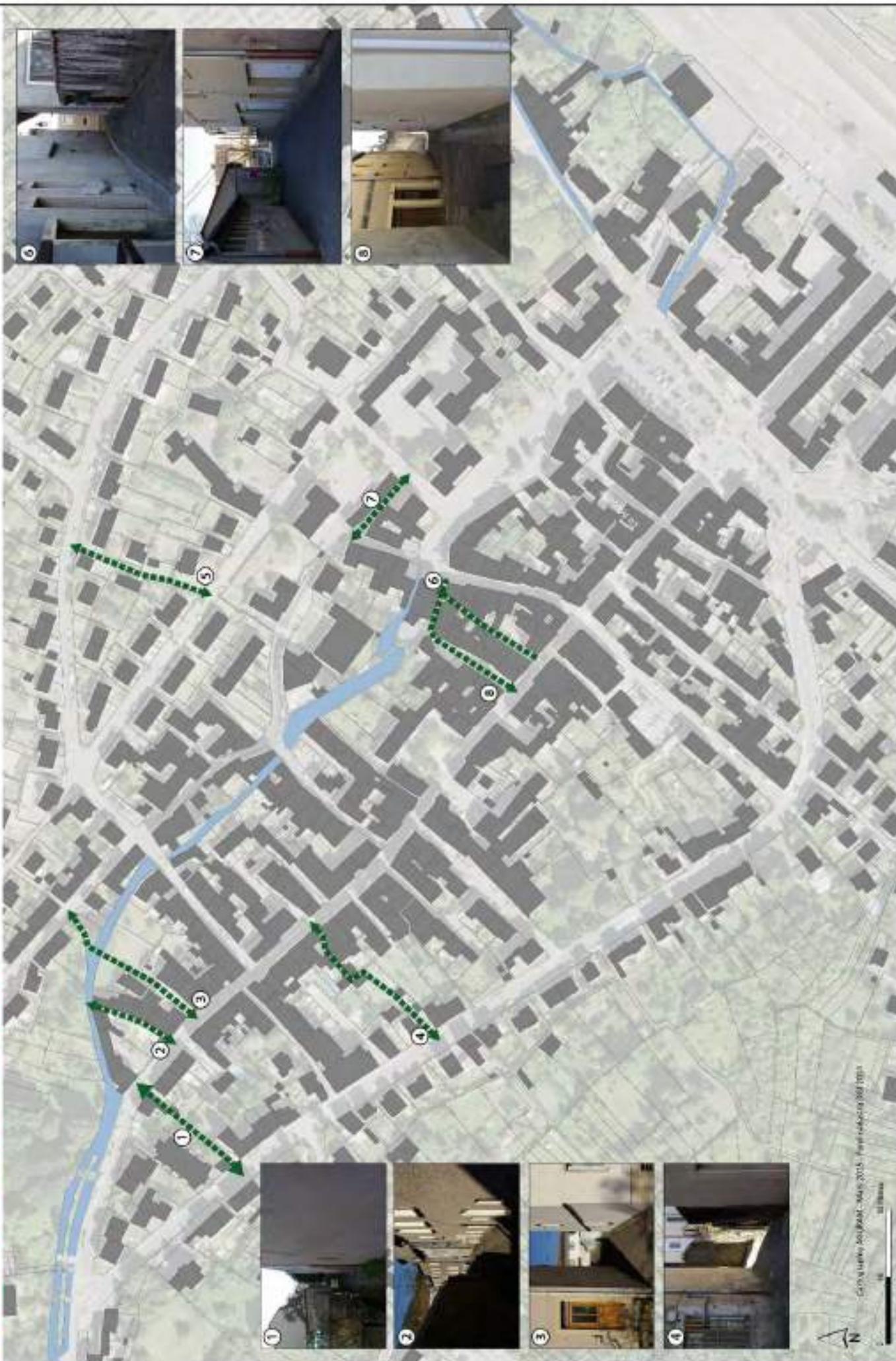
Après la colonne vertébrale ancienne de la ville, déjà bien lisible sur le cadastre du 19^{ème} siècle, existe un réseau secondaire, où l'on peut distinguer à l'Ouest, un ensemble de ruelles et venelles qui, autrefois, menaient directement aux champs et aux vignobles vers le Sud, et à l'Est, un autre ensemble de cheminements en direction de la Mance. Il existe de nombreuses venelles encore praticables dans les tissus urbains anciens du cœur de bourg d'Ars-sur-Moselle.

Ce sont huit venelles qui ont été relevées comme très intéressantes :

- 1) Cette venelle relie la rue du Maréchal Foch à la RD11. Il s'agit d'un axe transversal permettant de créer du lien entre le Nord et le Sud de la commune sans faire de détour ;
- 2) Cette venelle étroite permet de rejoindre la rivière de la Mance depuis la rue du Maréchal Foch ;
- 3) Il s'agissait autrefois d'un accès piéton à d'anciennes parcelles agricoles, où subsistent aujourd'hui des jardins maraîchers ;
- 4) Cette venelle, située un peu plus en contrebas que la n°1, remplit la même fonction que cette dernière ;
- 5) Ce cheminement correspond à une jonction entre les tissus urbains anciens et les parcelles agricoles ;
- 6) Cette venelle permet une jonction vers la mairie et les écoles face à la venelle n°9 ;
- 7) Ce cheminement permet de rejoindre les écoles et la mairie ;
- 8) Cette venelle étroite entre des constructions anciennes correspond à la rue Faucourt. Elle débouche directement sur la venelle n°6 (ancienne rue Saint-Jean).



A gauche, la venelle n°3 et à droite, la venelle n°4

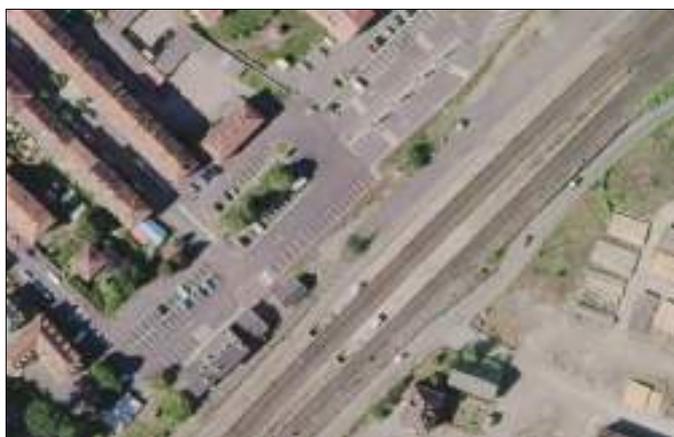


C. Forme urbaine avant 1951

Avant 1951, la forme urbaine ancienne d'Ars-sur-Moselle est encore relativement bien **préservée avec un cœur de bourg** concentré entre les rues Foch et Wilson, ainsi que leurs ramifications. Les premières extensions avec des tissus modernes sont cependant déjà bâties, en particulier au Nord-ouest du ban communal.



Photo aérienne d'Ars-sur-Moselle en 1951



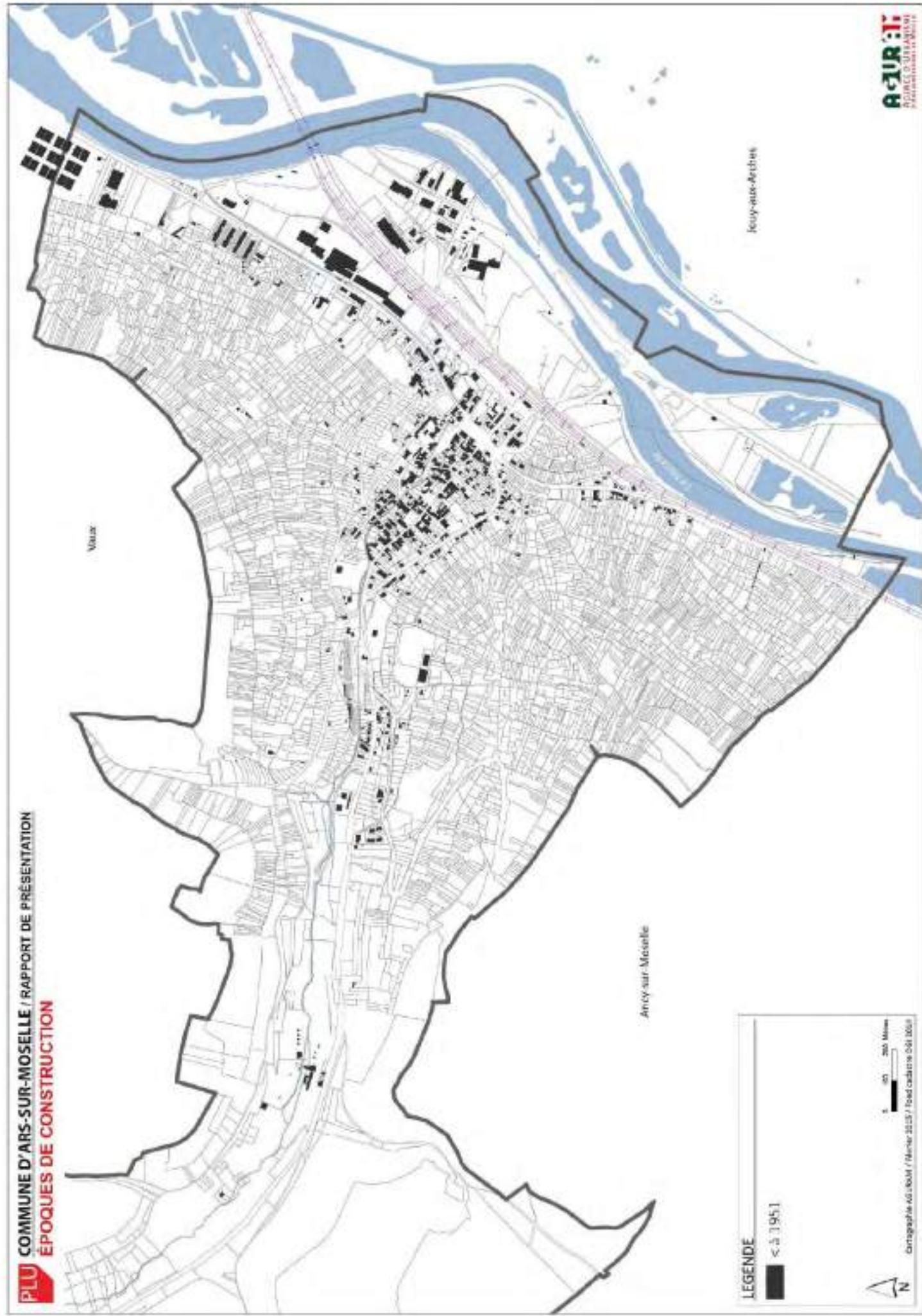
Vue aérienne du quartier de la gare d'Ars-sur-Moselle

La gare d'Ars-sur-Moselle est inaugurée en 1850. Sa date de mise en service correspond à la période de la révolution industrielle que connaît la France à cette époque.

La voie de chemin de fer, ainsi que les deux routes départementales (RD6 et RD11), scindent la commune en deux. Ces axes de communication permettent un partage entre la **fonction d'habitat** et les **fonctions d'activités économiques** (zone d'activités du Docteur Schweitzer).

La majeure partie du réseau viaire principal existe avant 1951, seuls quelques prolongements de tronçons routiers seront nécessaires pour **l'extension pavillonnaire** au Nord et à l'Ouest de la commune. Au Nord-ouest, une première extension **prolonge le cœur de bourg en direction de Gravelotte**. Il s'agit de plusieurs types de construction au sein d'opérations très différentes, mêlant petits bâtiments collectifs et maisons individuelles.

A cette époque, la commune est globalement contenue dans un écrin végétal au Nord et au Sud. Il comprend des champs agricoles et prairies clairsemées avec des routes plus étroites pour pouvoir y accéder. **La photo aérienne laisse entrevoir des boisements nettement moins nombreux qu'aujourd'hui** et des vergers encore bien entretenus.



LEGENDE

■ < 1951



0 100 200 Mètres

Cartographie A.G. Leblat / Membre 2025 / Topcadastre 061 2001

D. L'urbanisation en 1970

En 1970, Ars-sur-Moselle connaît une urbanisation nouvelle modérée avec deux extensions pavillonnaires **principales au Nord et à l'Ouest mais aussi** avec **de l'habitat collectif**.

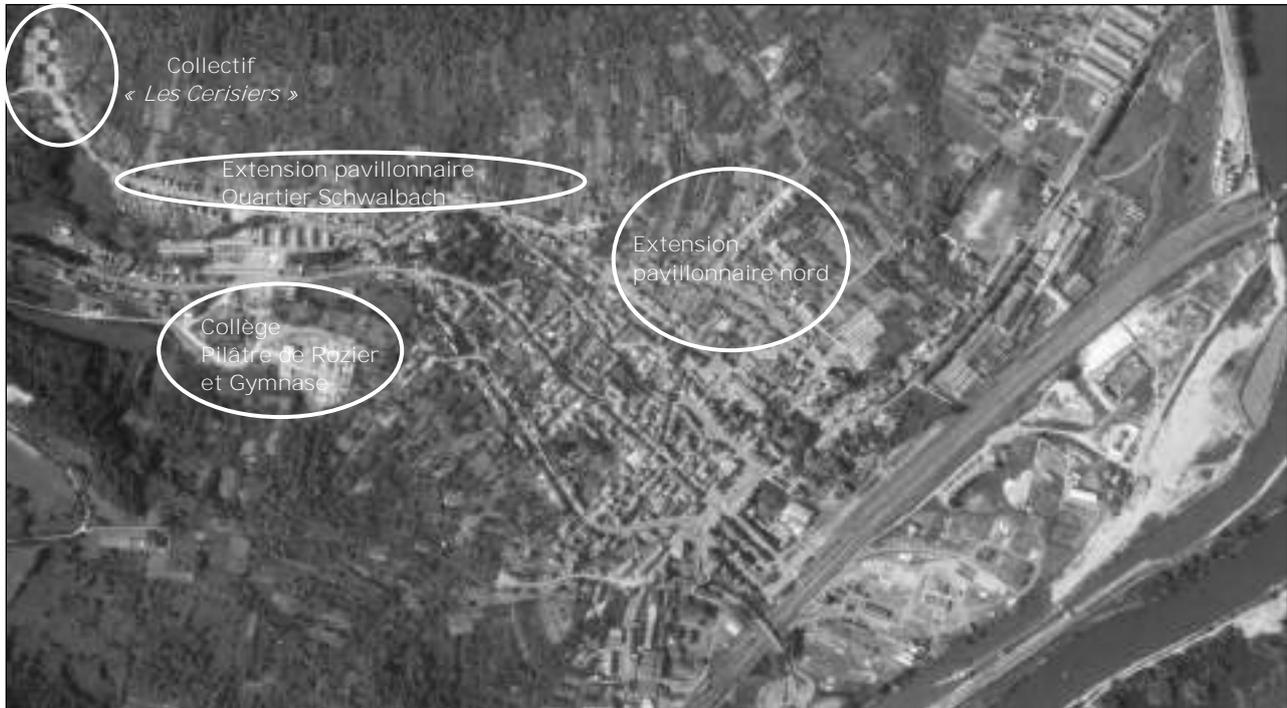


Photo aérienne d'Ars-sur-Moselle en 1970

A l'Ouest, le quartier Schwalbach se développe entre la rue des Varaines et la rue de Verdun. **L'urbanisme** est très linéaire en raison des contraintes naturelles imposées par le relief de coteaux.

Au Nord, **l'opération est différente et s'apparente plus ou moins à un cœur d'îlot**, au sein d'un réseau viaire déjà existant qu'il a fallu élargir. Il était originellement **destiné à l'accès aux parcelles agricoles**.

En mars 1969, le Collège Pilâtre de Rozier est inauguré avec un gymnase. **C'est** une opération aussi importante en termes d'emprise au sol que les extensions pavillonnaires du quartier Schwalbach et l'extension pavillonnaire Nord.



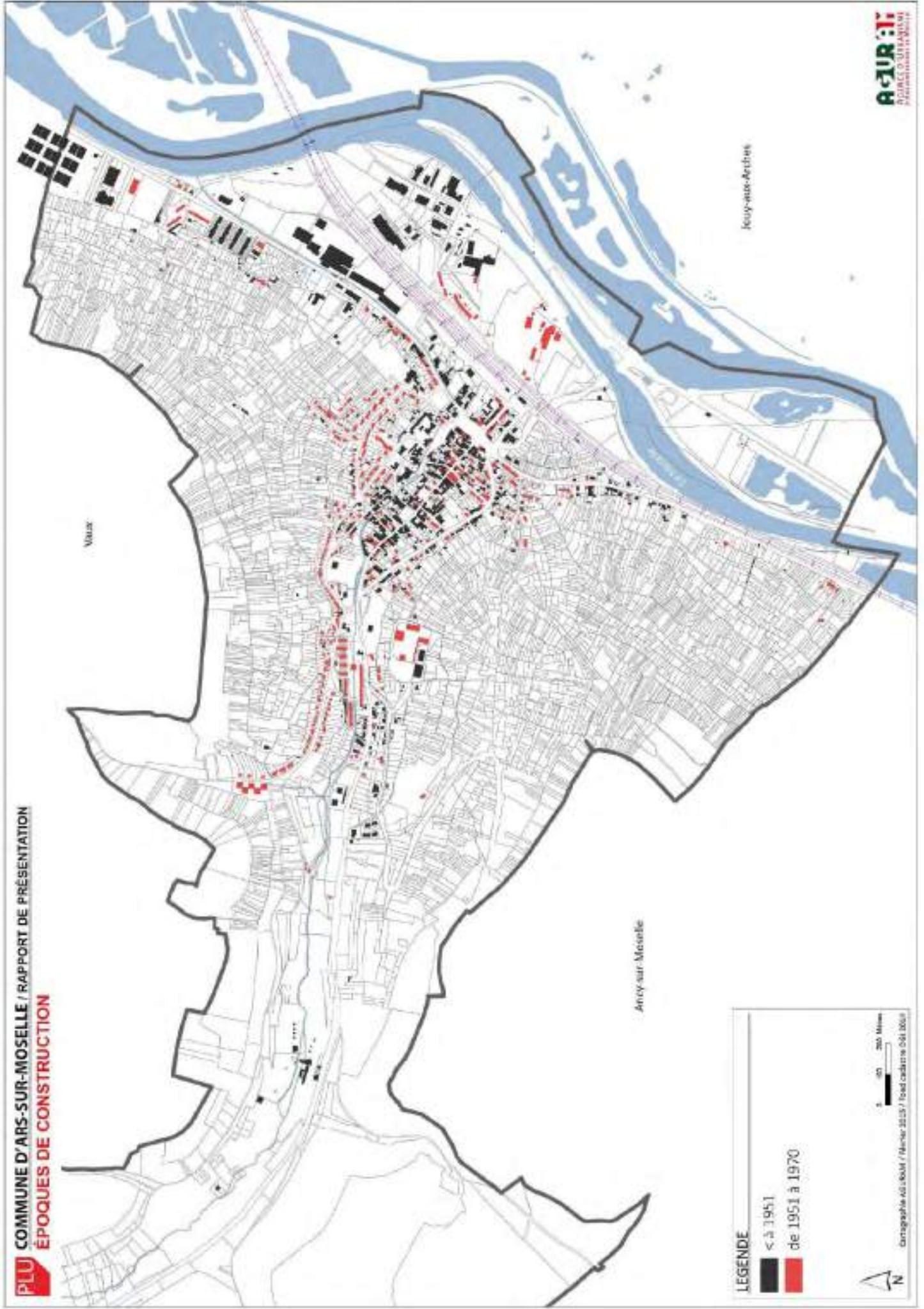
A l'intérieur du quartier Schwalbach



Exemple d'extension pavillonnaire Nord

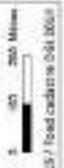
La photo aérienne de 1970 **témoigne de l'extension pavillonnaire** importante de la commune, au Nord, au Sud et sur la pointe Nord-ouest.

La commune s'est étalée, principalement au détriment de l'agriculture et des anciens vergers associés.



LEGENDE

-  < 1951
-  de 1951 à 1970



Cartographie AG L'ESU / Membre 3025 / Fond cadastre 061 3009

E. L'urbanisation en 1999

En 1999, trois opérations majeures sont à signaler avec le lotissement GMF comprenant des commerces, le Vert Village et le lotissement de la rue du Fort.



Photo aérienne Ars-sur-Moselle en 1999

La zone majoritairement dédiée à l'habitat comprend quelques commerces : indépendant (garage), des services (restaurant...) et une gendarmerie. Cette opération présente une mixité fonctionnelle même si, plus au Nord, se trouve une vraie zone commerciale de grande envergure. Elle reste cependant détachée des tissus urbains à vocation résidentielle.



Garage au sein d'une zone d'habitat pavillonnaire

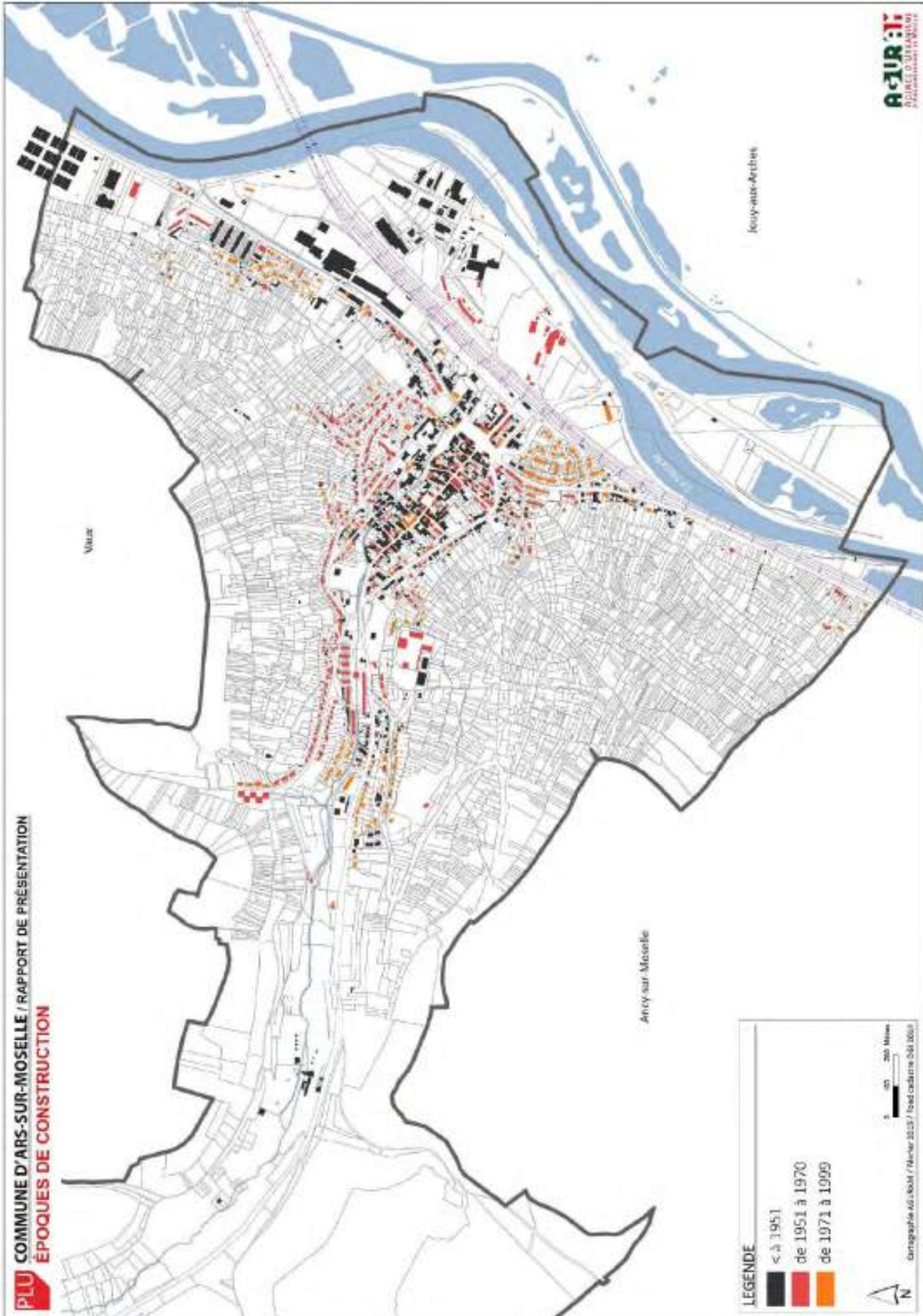


Lotissement « Le Vert Village »

Le lotissement « Le Vert Village » change la typologie d'affectation de l'espace. **Il s'agissait** auparavant **d'un** prolongement de la zone **d'activités du Docteur Schweitzer**.

En 1999, l'extension semble avoir bien ralenti. De nouvelles zones **d'habitat** se greffent dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU). La commune se dote d'équipements scolaire et sportif, au Sud. La zone industrielle est beaucoup moins dynamique (malgré 600 emplois dans des activités productives et de services) du fait de la crise industrielle des années 1970-80 en France.

La fermeture des Forges et Boulonneries en 1994 marquent **la fin de l'histoire industrielle de cette ville ouvrière**.



LEGENDE

- < 1951
- de 1951 à 1970
- de 1971 à 1999

0 50 100 200 Mètres

Cartographie A.G. S&S / Mars 2015 / Fond cadastre 561 1006

N

F. L'urbanisation en 2014

En 2014, comparativement à 1999, **il n'y a pas d'évolutions majeures** des tissus urbains de la ville d'Ars-sur-Moselle. Cependant, quelques opérations notables ont été réalisées à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).

La gendarmerie correspond à une construction récente avec, en arrière-plan, des logements de **type collectif au sein d'un ensemble** qui, au Nord, est bordé par le Lotissement Amédée Lasolgne et, au sud, par une extension pavillonnaire.



La Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle



Permis de construire face à la gendarmerie d'Ars-sur-Moselle

Suite à la démolition totale d'un bâtiment ancien, un permis de construire a été déposé à proximité de la gendarmerie et du supermarché Aldi. Il prévoit la création de 30 logements sur une surface de 5879 m². Il s'agit potentiellement de logements de type collectif avec une densité élevée **d'environ 50 logements/hectare**.

Cette typologie de projet répond pleinement aux exigences du SCOTAM, approuvé en 2014, **puisqu'elle permet** une densification des tissus urbains existants à proximité immédiate de commerces et de services.



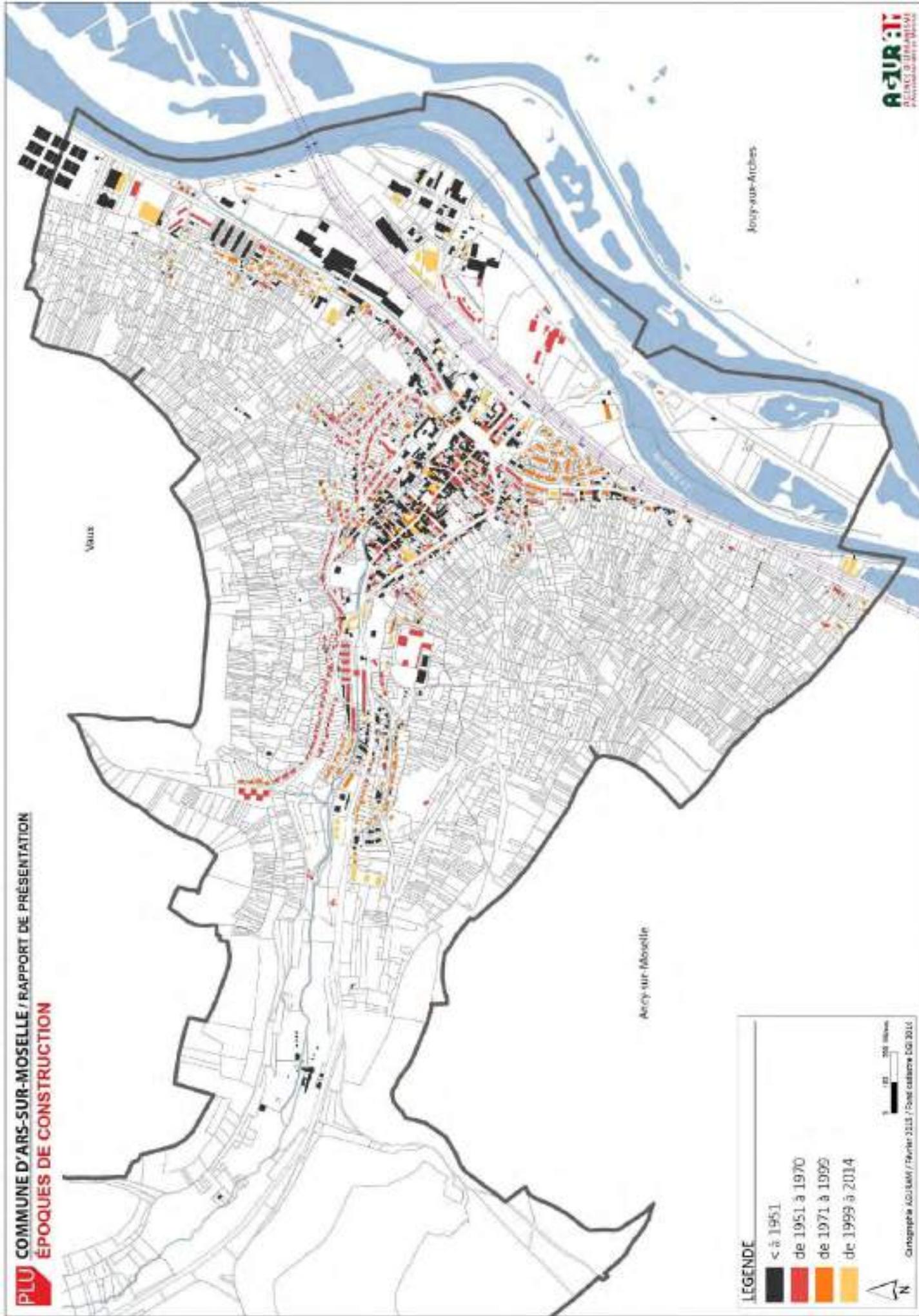
Le supermarché Aldi à proximité de la gendarmerie



Supermarché match en sortie de commune sur la RD6

La viticulture est toujours présente sur le ban communal au niveau des coteaux Nord et Sud. Les cultures actuelles, peu étendues, **n'ont rien** à voir avec les anciennes vignes très vastes qui existaient par le passé. Un redéploiement de la viticulture est en cours sur la commune depuis une vingtaine **d'années**. Il est appelé à se poursuivre avec la redéfinition d'ici 2017 des périmètres Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

De tradition industrielle à partir du milieu du 19^{ème} siècle, la ville d'Ars-sur-Moselle **s'est peu à peu reconvertie** en développant de nouvelles activités économiques et commerciales, via **notamment la zone du Docteur Schweitzer**. **La ville s'est considérablement étendue depuis 1951, même si une tendance à la densification des tissus urbains s'observe depuis 1999.**



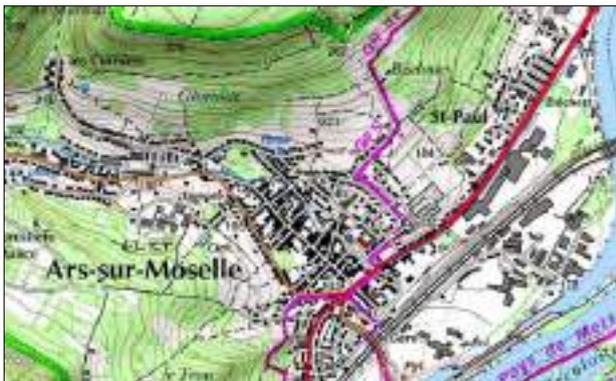
LEGENDE

- < à 1951
- de 1951 à 1970
- de 1971 à 1999
- de 1999 à 2014



Cartographie AQUAMM / février 2015 / Code cadastre LGI 2014

2.3 LA MORPHOLOGIE URBAINE



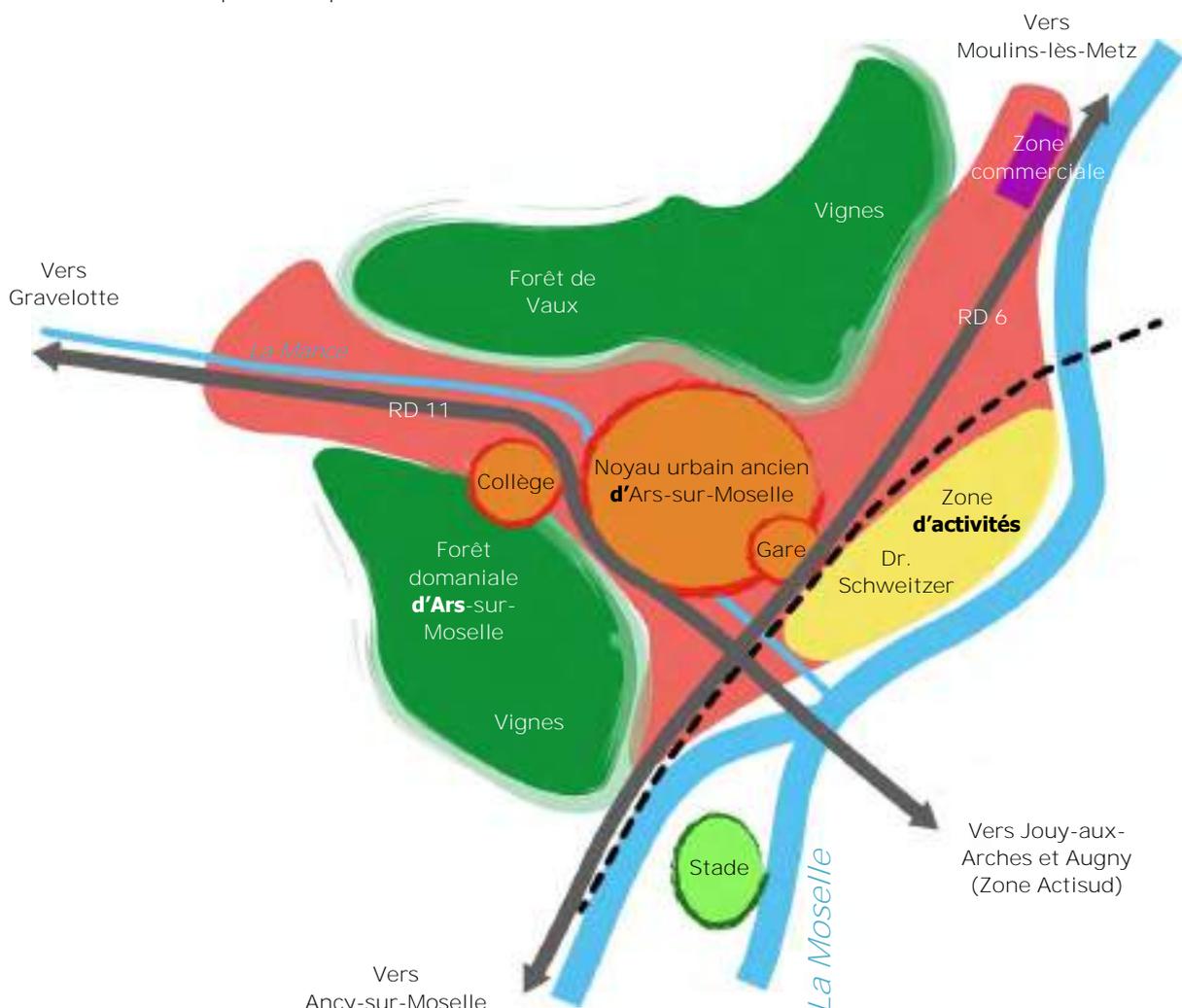
Carte SCAN25 IGN d'Ars-sur-Moselle

Les différents développements urbains successifs ont considérablement modifié la forme urbaine originelle de la commune. Ils constituent des tissus urbains qui remontent dans la vallée de la Mance et suivent la Départementale 6 vers Moulins-lès-Metz et Ancy-sur-Moselle.

Sur la frange Ouest du ban communal, la voie ferrée et la Moselle constituent des barrières historiques au développement de l'habitat. Cependant, des activités économiques existent en bordure de la rivière (zone du Dr Schweitzer).

A. Forme urbaine

Originellement, **le cœur de bourg ancien d'Ars-sur-Moselle s'est développé** aux bords de la rivière de la Mance, principalement entre les rues Foch et Wilson. Rapidement, **l'urbanisation s'est étirée le long** des principales voies routières **que sont les RD11 et RD6. Il s'agit d'un étalement urbain** qui est plus ou moins ancien selon les endroits. La Cité Saint-Paul (RD6) et des maisons de maître (RD11) en direction de Gravelotte sont, par exemple, assez anciennes.



L'étalement des tissus urbains s'est réalisé de manière contrainte comme le montre bien le schéma sur la page précédente. Ainsi, vers l'Ouest, la vallée de la Mance est enserrée entre deux forêts. La déclivité associée à la vallée a constitué, de manière ancienne, une barrière au développement de constructions. **A l'exception notable du Moulin de la Mance et d'activités industrielles anciennes aujourd'hui désaffectées.**



Maisons anciennes, RD11 en direction de Gravelotte

Au Sud, les tissus urbains ne sont pas très étirés, car la forêt domaniale d'Ars-sur-Moselle rejoint rapidement les abords de l'aqueduc Romain et de la RD6. A l'inverse, le Nord de la RD6 a vu les tissus urbains se développer de manière plus importante, notamment avec de nombreux logements collectifs et une petite zone commerciale comprenant un supermarché. Sur toute la frange Est de la ville, c'est la Moselle et la voie ferrée qui ont limité les possibilités de développements urbains. Si quelques logements collectifs existent de l'autre côté du chemin de fer, cette vaste emprise est essentiellement dédiée à l'activité économique, via **la zone d'activités du Docteur Schweitzer.**

B. Densités brute et nette

Les densités qui vont suivre sont calculées à partir de la morphologie du bâti. Il était trop complexe de découper des entités urbaines spécifiques à des quartiers, en raison des nombreuses superpositions de tissus urbains très différents sur le ban communal.

Ce sont principalement cinq types de bâtis qui seront analysés :

- Le bâti historique traditionnel, réhabilité et ses reconstructions ;
- Les maisons de maître et bourgeoises ;
- **L'habitat collectif** ;
- **L'habitat groupé** comprenant maisons de villes et maisons jumelées ;
- **L'habitat sous forme individuelle.**

Le calcul de densité brute comprend les voiries, espaces publics et équipements. A titre d'information, la taille des espaces publics et voiries est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Densité avec espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute	Espaces publics voiries en ha
Bâti historique	135 936	13,59	304	22	10 525
Maison de Maître	49 278	4,93	24	5	2 307
Habitat collectif	51 703	5,17	362	70	923
Habitat groupé	199 701	19,97	357	18	20 376
Habitat individuel	70 728	7,07	81	11	8 384

De manière brute, le bâti historique traditionnel **du cœur de ville**, qui comprend des logements réhabilités et reconstruits, propose une densité moyenne de l'ordre de **22 logements à l'hectare**. Les densités observées sont très variables, puisqu'elles vont de seulement 5 logements à l'hectare pour les maisons de maître anciennes à environ 70 logements par hectare pour des logements collectifs.

Le calcul de densité nette est réalisé hors voiries, espaces publics et équipements. Il permet de connaître la taille moyenne des parcelles selon la morphologie des tissus urbains.

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité nette	Taille moyenne parcelle m2
Bâti historique	125 411	12,54	304	24	447
Maison de Maître	46 971	4,70	24	5	2 053
Habitat collectif	50 780	5,08	362	71	143
Habitat groupé	179 325	17,93	357	20	559
Habitat individuel	62 344	6,23	81	13	873

La densité varie assez peu en retranchant les espaces publics, voiries et équipements à **l'intérieur du calcul**. Cela signifie que les équipements sont bien répartis sur le ban communal, et que les **espaces publics et voiries n'occupent pas** des places disproportionnées au regard des besoins.

C. Le bâti historique traditionnel, réhabilité et les reconstructions – Densité nette de 24 logements/ha

Le centre ancien comprend des bâtiments anciens dont les origines remontent parfois au Moyen âge. **Globalement, ces tissus urbains comprennent un important mélange d'époques de construction dont le trait commun est généralement une implantation en front à rue et une forte densité.**

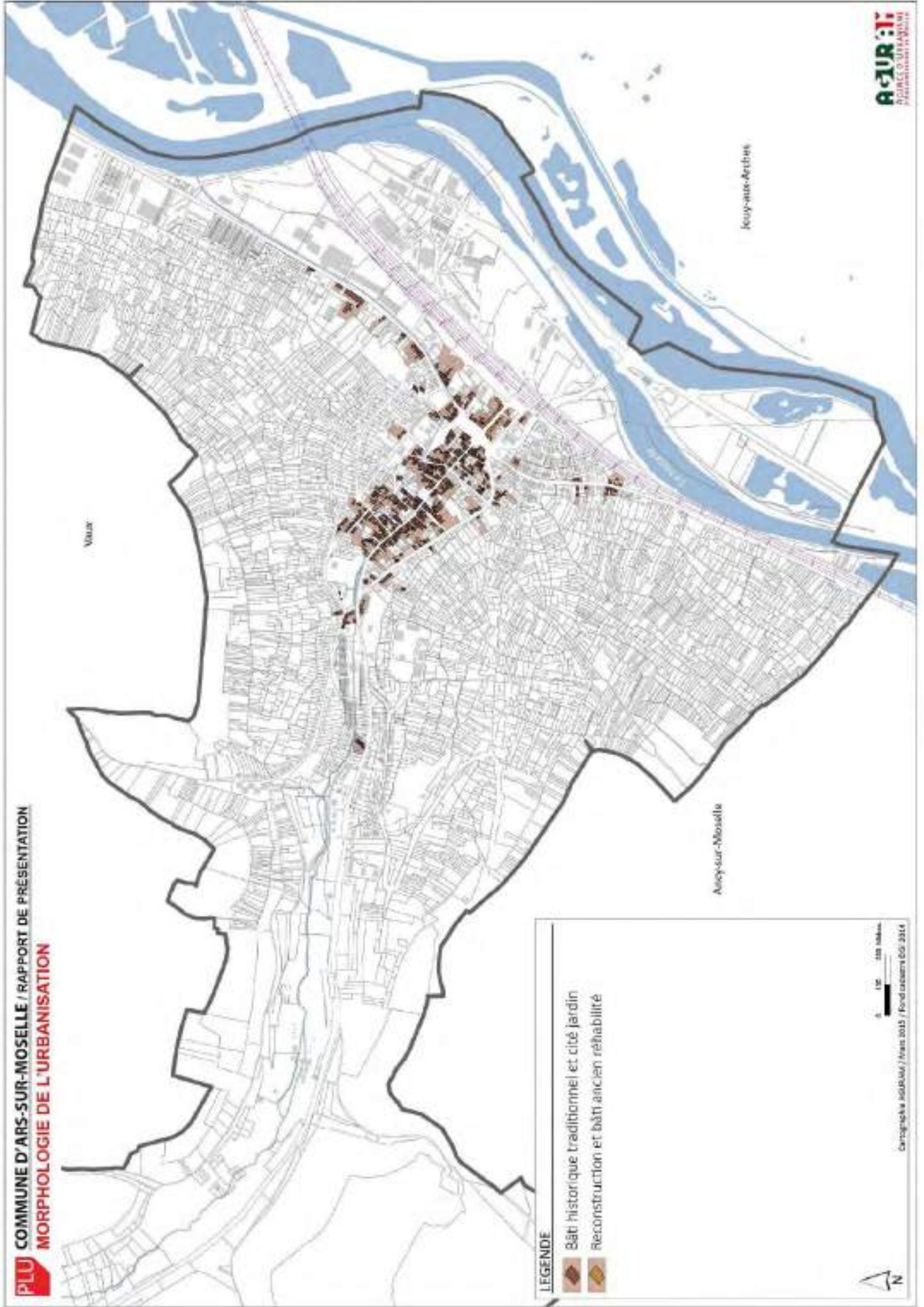


Les constructions anciennes ne proposent généralement pas **d'espaces extérieurs** privés. Dans de **rare cas, ces parties privées, aux dimensions réduites, se confondent avec l'espace public**. Lorsqu'il y a présence de cours intérieures, celles-ci restent de tailles modestes avec dans certains cas, un peu de verdure.

L'ancienneté des constructions est visible par les détails architecturaux qui ornent les bâtiments. **Sur la majorité d'entre eux, des encadrements en pierres de Jaumont** décorent les encadrements de portes et de fenêtres. Sur la photo en haut à droite, un accès à la cave est visible depuis la rue. Ceci est typique des maisons très anciennes. La place prise par la voiture individuelle est significative. Au global, les places de stationnement ne sont pas très nombreuses dans les rues étroites, **alors qu'il existe de nombreux commerces et services à desservir**. C'est pour cette raison que des parkings ont été aménagés, par exemple, au niveau de la place Foch.



Encadrements en pierre de Jaumont



LEGENDE

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité



0 100 200 mètres
Cartographie KADOLUX / Mars 2013 / Fond cartographique IGN 2014



Le bâti ancien traditionnel, réhabilité et reconstruit

La localisation des constructions anciennes correspondant au bâti traditionnel, réhabilité et reconstruit permet facilement de lire la forme originelle du cœur de bourg.



Une rue ancienne de la ville

D. Les maisons de maître et bourgeoises - Densité nette de 5 logements/ha

L'essor industriel ancien de la commune est à l'origine de la création d'un certain nombre de maisons de maître et de maisons bourgeoises. La maison du directeur des anciennes fonderies Saint-Benoît (rue bois le Prêtre) est l'exemple le plus éclatant concernant les maisons de maître. On retrouve ces constructions, en particulier, dans la rue du Président Wilson et dans le cœur de bourg ancien.



Les différentes maisons de maître et bourgeoises présentent des caractéristiques variées

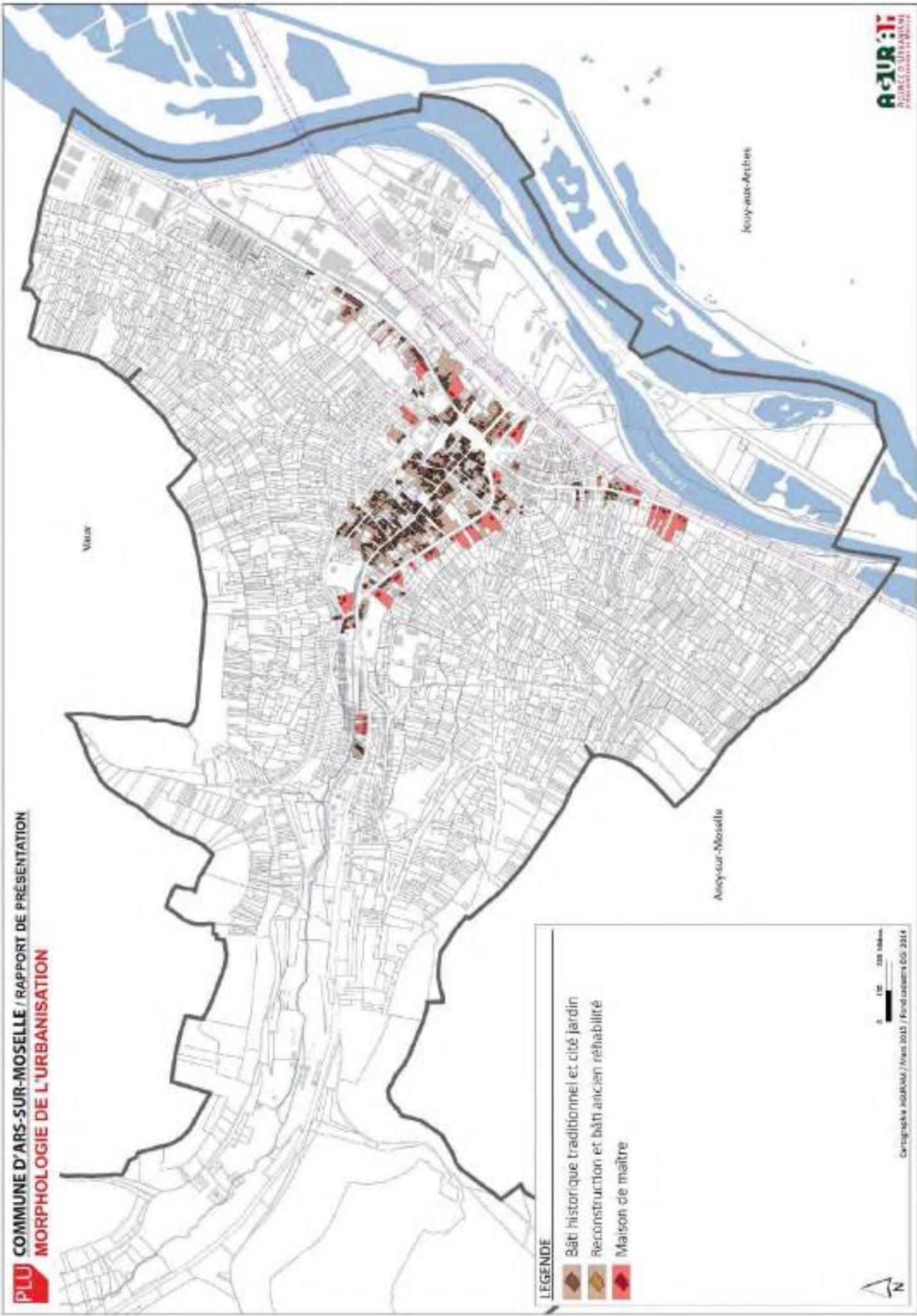
Ces maisons marquent une rupture avec les tissus urbains anciens du centre-ville, car elles ne sont plus implantées en front à rue et ne sont pas mitoyennes. Des clôtures viennent former l'espace public en délimitant la propriété. Il s'agit le plus souvent de murs en pierres.

Toutes ces maisons, de maître ou bourgeoises partagent la caractéristique d'être reliées à une vaste propriété. Ceci est à l'origine de la faible densité moyenne observée pour ces tissus urbains.

Une de ces maisons, dans la rue Wilson, comprend une extension moderne en bois qui est bien intégrée.



En rouge, les maisons de maîtres



LEGENDE

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître



E. L'habitat collectif - Densité nette de 71 logements/ha

L'un des rares traits communs de l'habitat collectif à Ars-sur-Moselle est sa localisation qui est souvent excentrée du centre-ville. Si la commune respecte ses obligations en matière de logements sociaux, ils se trouvent en faible nombre dans le centre-ville. Les plus grosses opérations sont localisées en sorties de commune rue de Verdun, rue de Varaines et rue Georges Clémenceau.



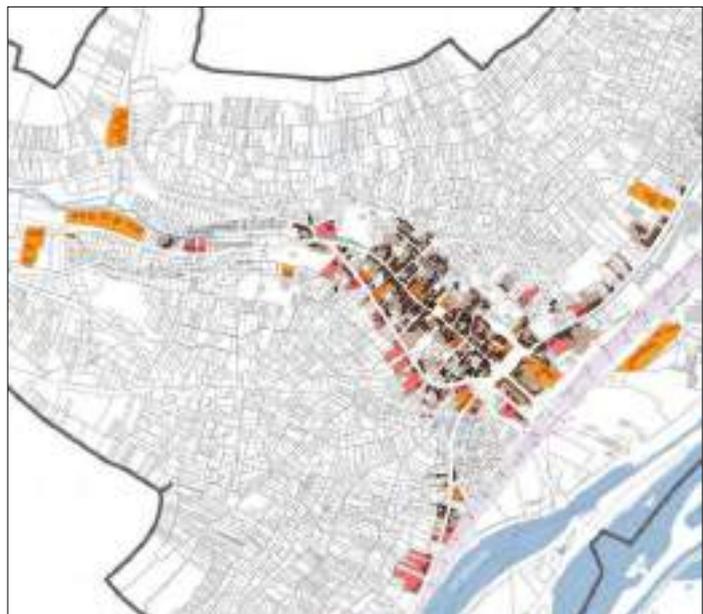
Des logements collectifs aux formes variées sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle

Ici, les espaces verts sont de tailles restreintes. Cela explique la très forte densité observée sur les opérations d'habitat collectif, de l'ordre de 71 logements par hectare.



Opération récente à la sortie de la gare

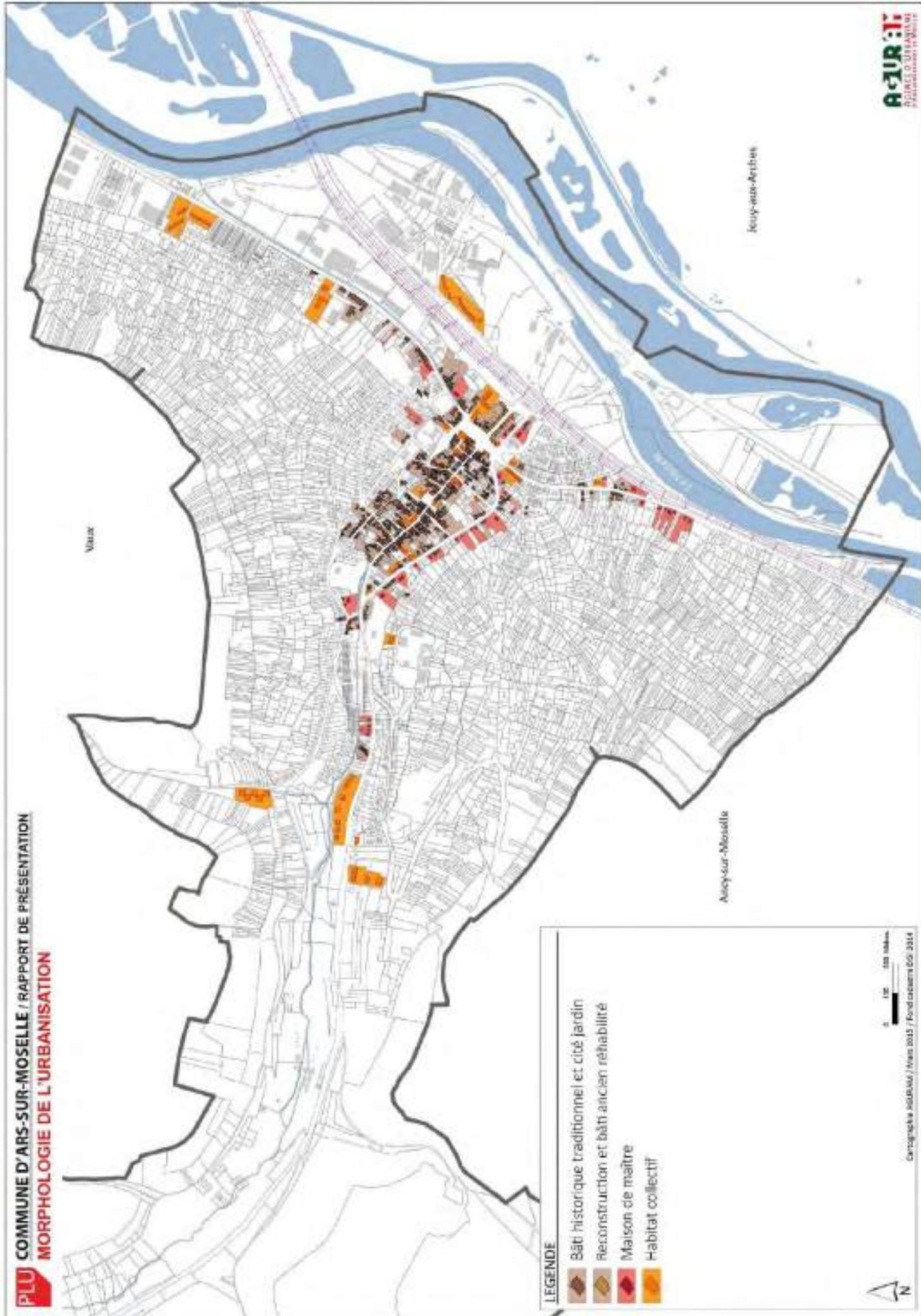
Il faut souligner que la tendance récente est au développement de petits bâtiments collectifs de logements, le plus souvent non conventionnés. Ils sont souvent bien localisés en plein cœur de ville. C'est le cas à proximité immédiate de la gare ou encore derrière la gendarmerie.



En orange foncé, l'habitat collectif à Ars-sur-Moselle



A gauche, rue de Verdun et à droite, « plots » rue de Varaines, opération « Les Cerisiers »



LEGENDE

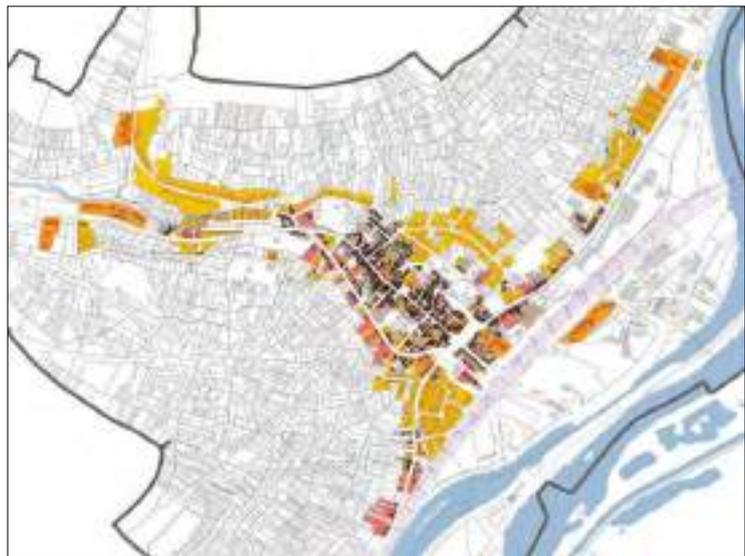
-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif



F. L'habitat groupé comprenant maisons de ville et maisons jumelées - Densité nette de 20 logements/ha

L'habitat groupé présente une multitude de formes sur le ban communal. Il peut être concentré et à proximité du cœur de bourg (rue de Lorraine, rue d'Alsace et rue de la Fonderie), correspondre à une ancienne cité ouvrière (Cité Saint-Paul, rue Georges Clémenceau) ou carrément relever de **l'étalement urbain** comme dans la rue des Varaines.

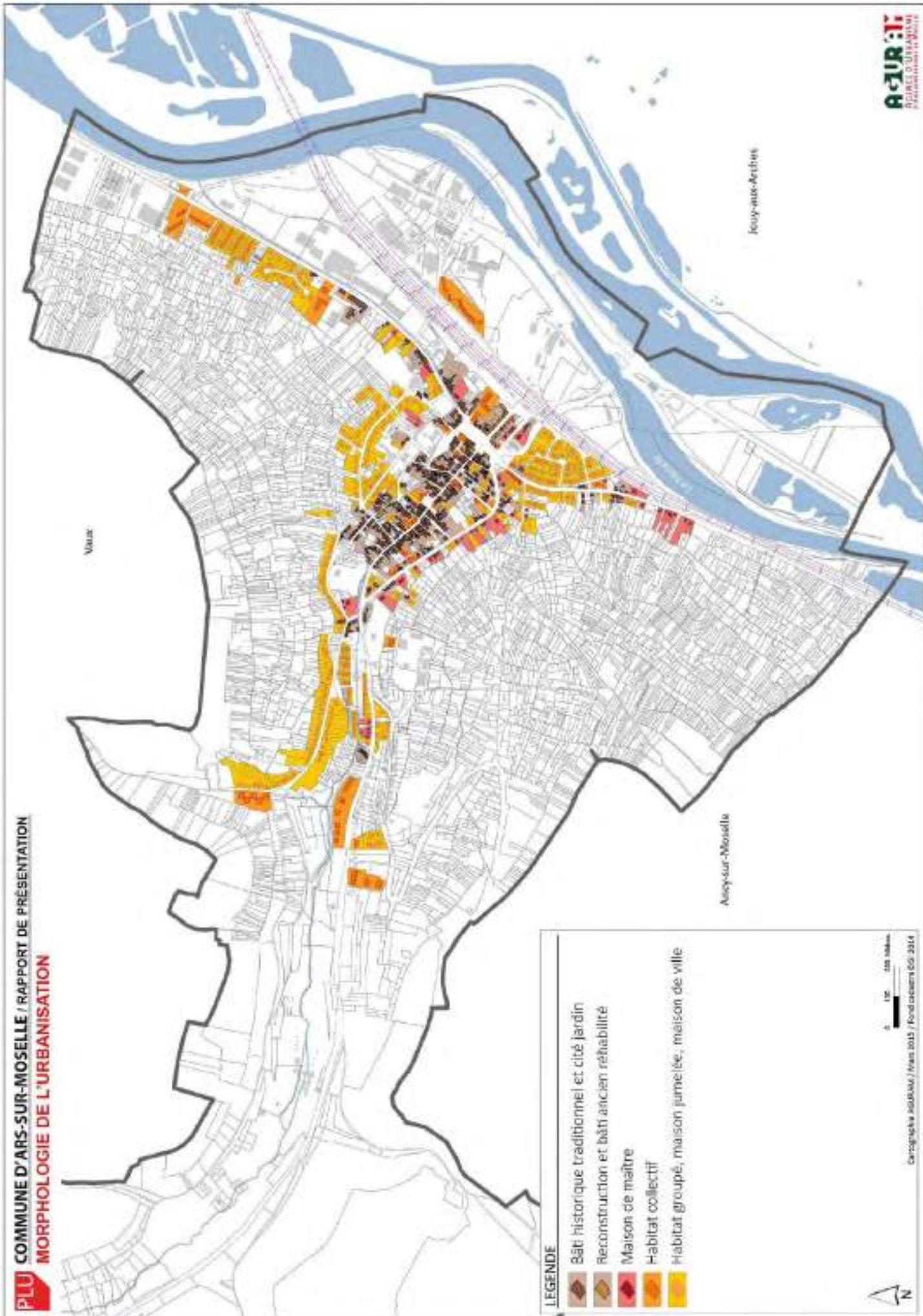
Les maisons de villes mitoyennes et les maisons jumelées se retrouvent à toutes les époques de constructions avec des variations, principalement au niveau des matériaux utilisés.



En orange clair, l'habitat groupé



L'habitat groupé comprend de nombreux types de logements, tous liés aux époques de constructions



LEGENDE

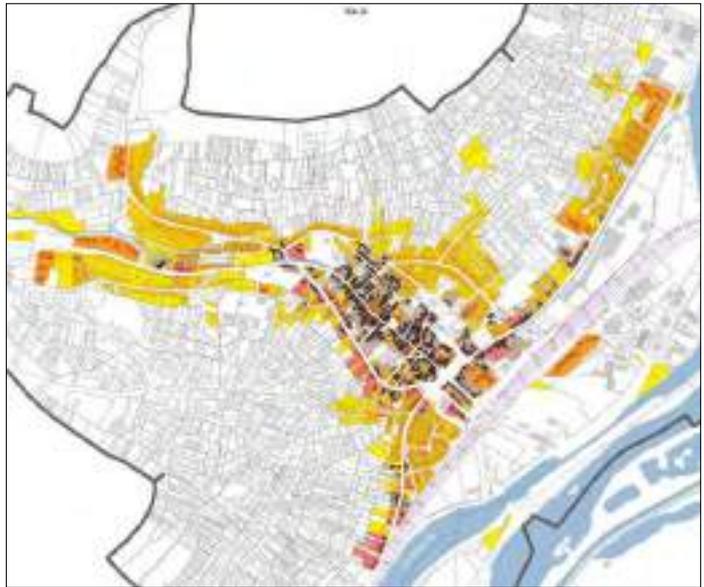
-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville



G. L'habitat individuel - Densité nette de 13 logements/ha

Sans réelle surprise, les maisons individuelles correspondent à la forme urbaine qui présente la densité la plus faible (hors maisons de maître et bourgeoises nettement plus anecdotiques).

Ces tissus urbains se sont généralement **implantés en extension du cœur de ville** ancien. C'est le cas des rues de Verdun, du fort ou encore du Général de Maud'huy, par exemple. **Au global, l'habitat individuel ne représente qu'une part peu importante** du parc immobilier communal. Les maisons pavillonnaires se sont souvent construites dans des milieux **comportant d'autres formes** comme des logements groupés et collectifs.

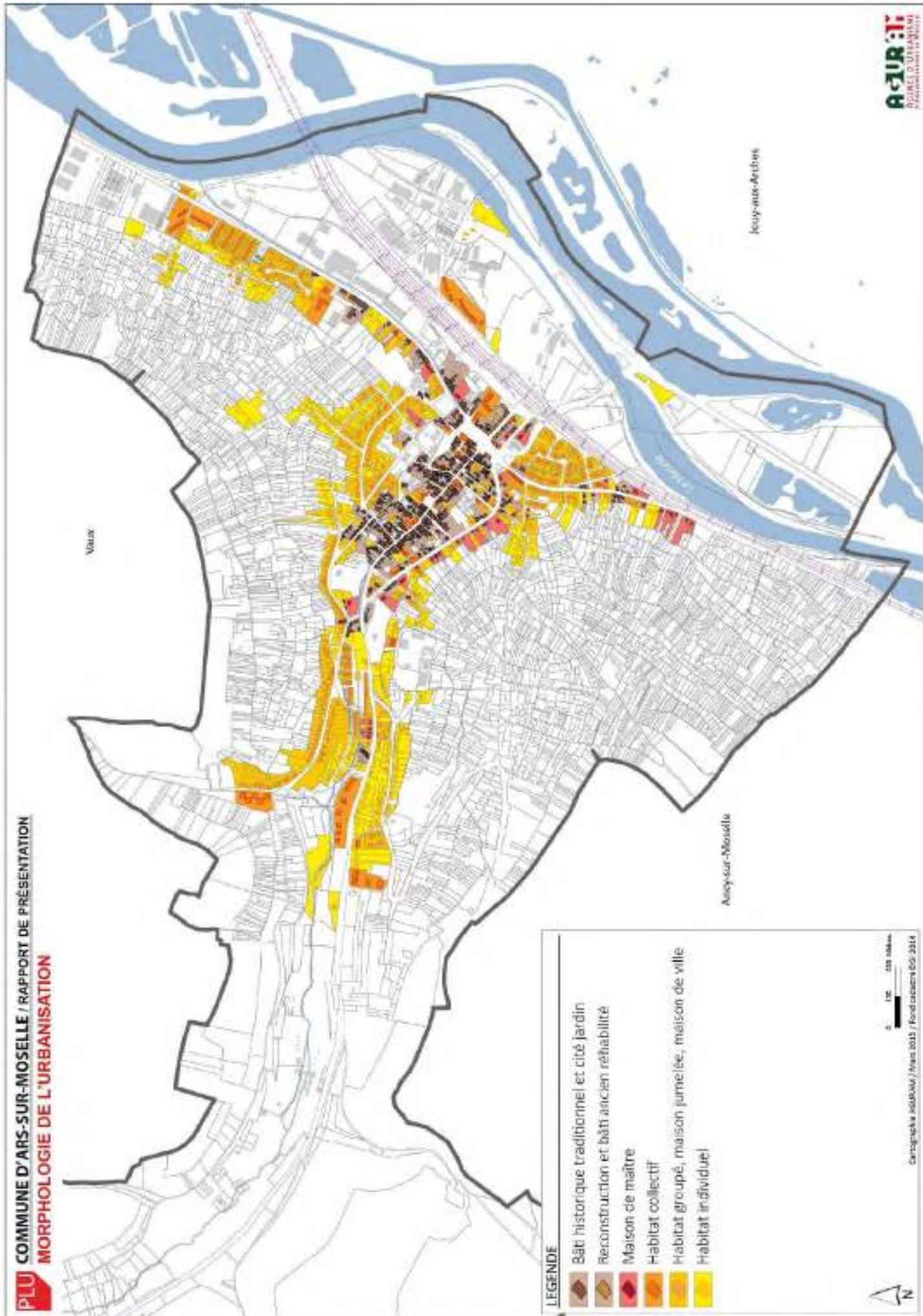


En jaune, l'habitat individuel



Des matériaux très variés sur les logements individuels

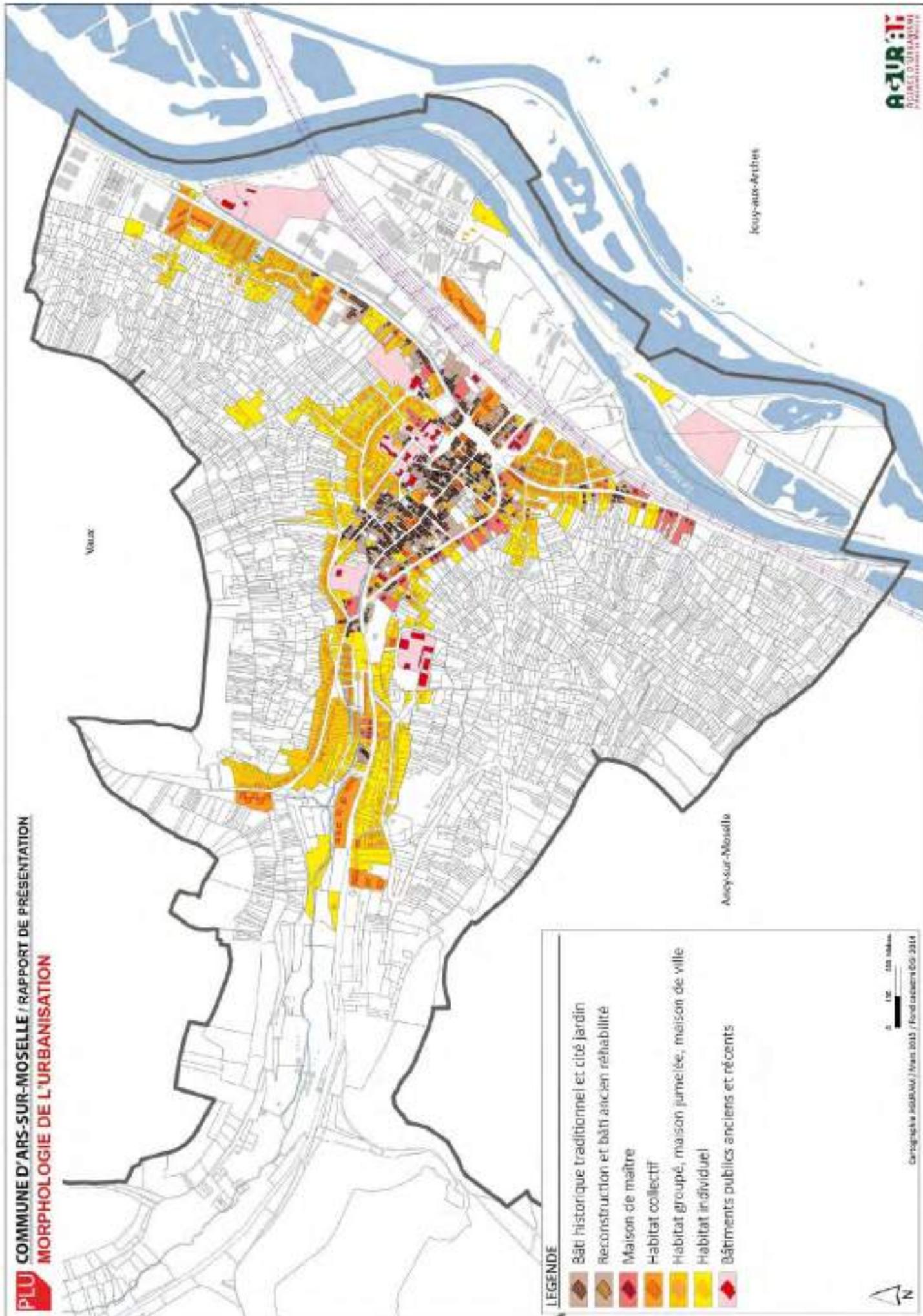
La forme urbaine de la ville s'explique par l'existence de contraintes naturelles et anthropiques que sont la vallée de la Mance, la rivière de la Moselle et le chemin de fer. La densité de logements est très variable sur le ban communal selon la nature des constructions. Ces différentes typologies impliquent un règlement et un zonage de PLU **adapté. Le SCOTAM impose une densité de l'ordre de 30 logements par hectare** pour les futures opérations en extension.



LEGENDE

-  Bât historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel



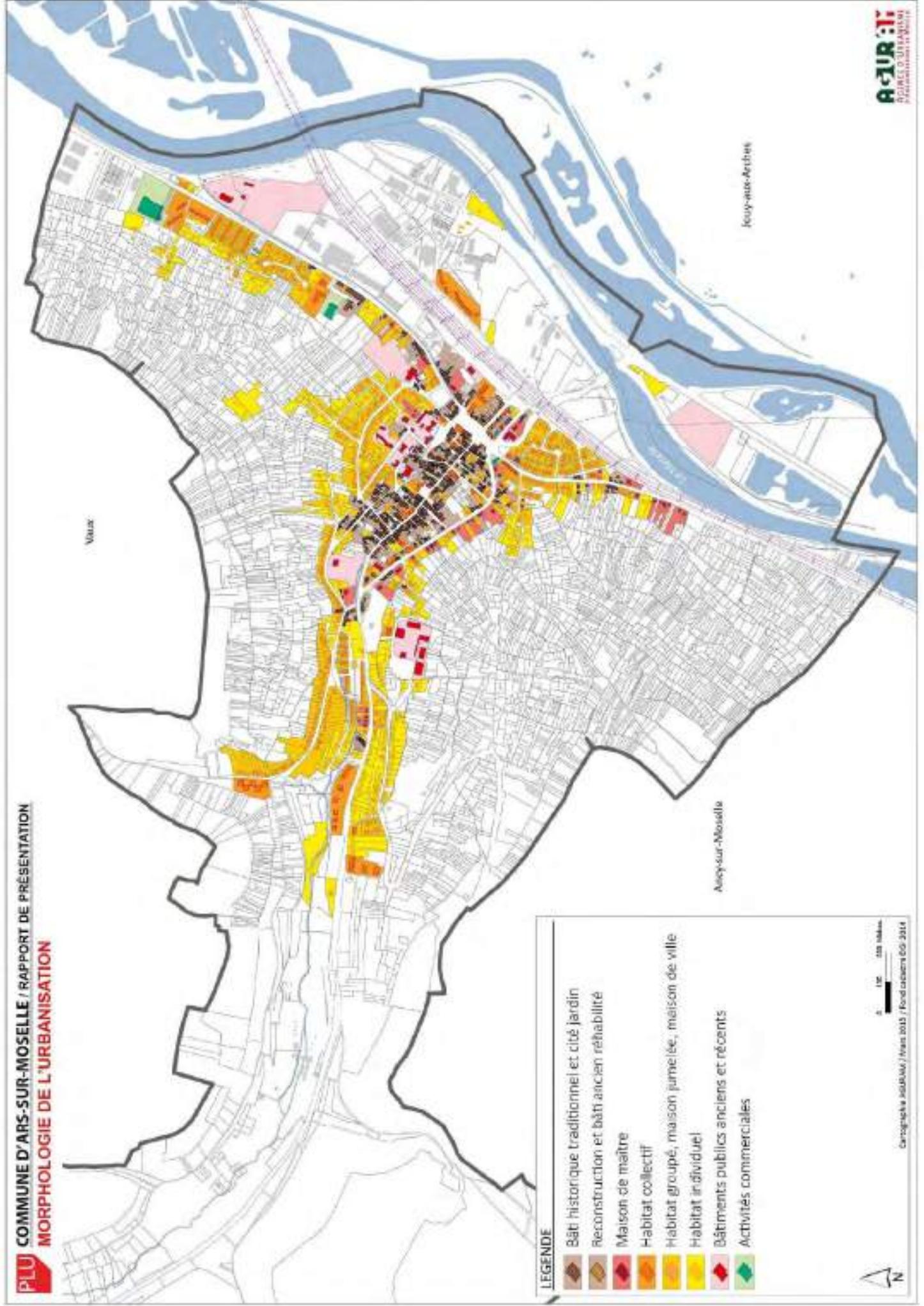


LEGENDE

-  Bât historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel
-  Bâiments publics anciens et récents



0 100 200 mètres

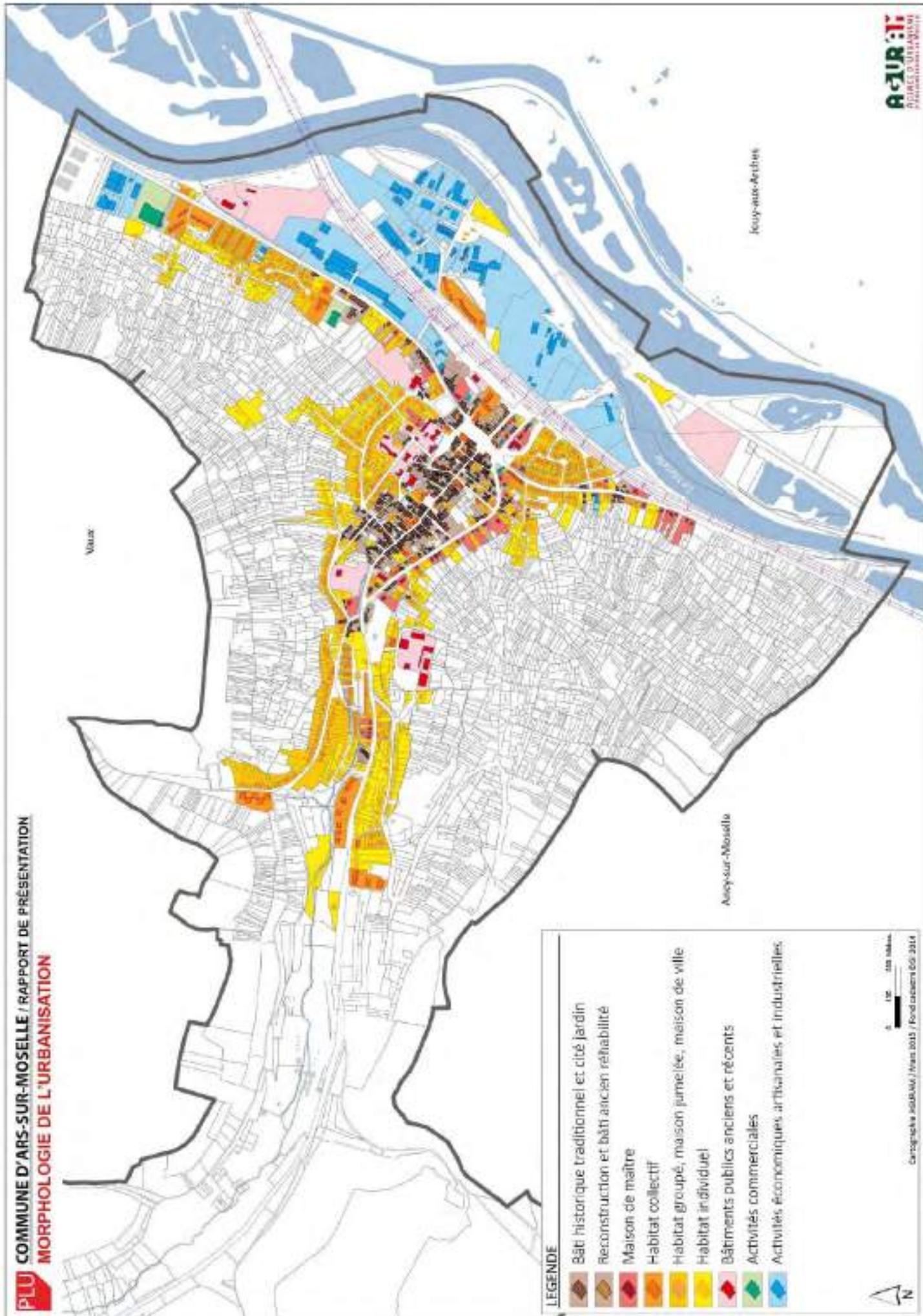


LEGENDE

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel
-  Bâiments publics anciens et récents
-  Activités commerciales



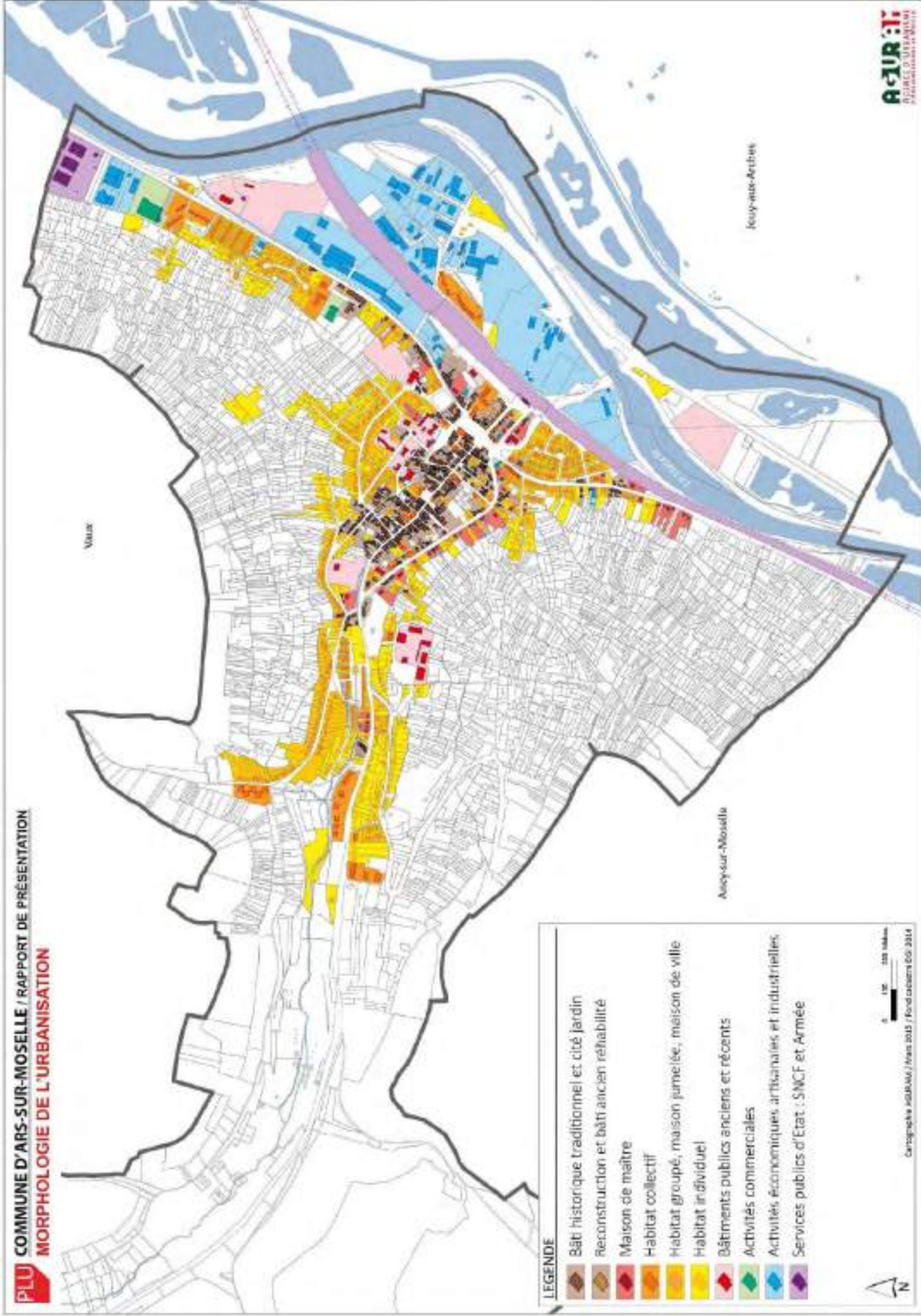
0 100 200 mètres
Cartographie : JOUBERT / Mars 2013 / Fond cartographique IGN 3314



LEGENDE

- Bât historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâtements publics anciens et récents
- Activités commerciales
- Activités économiques, artisanales et industrielles

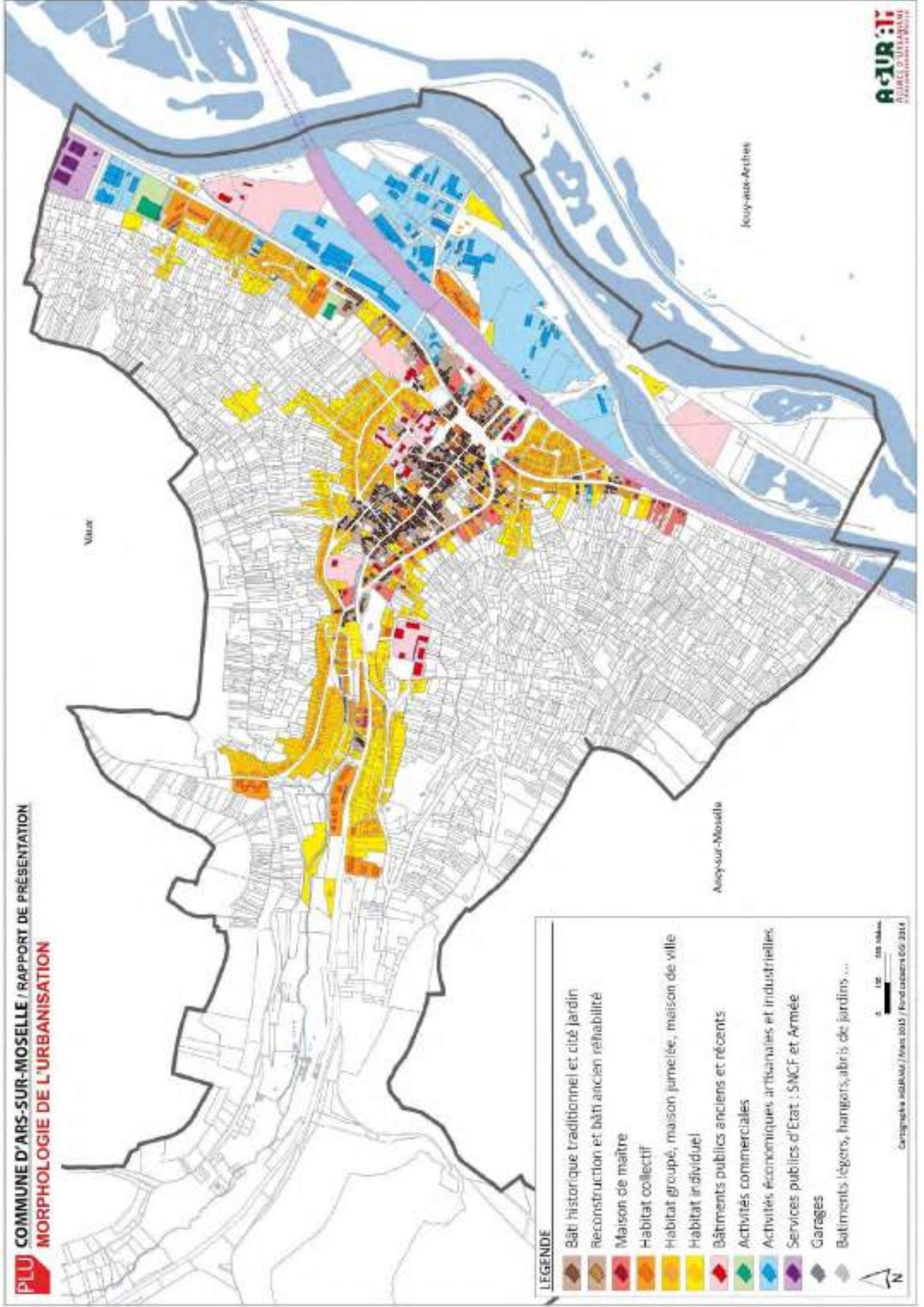




LEGENDE

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel
-  Bâiments publics anciens et récents
-  Activités commerciales
-  Activités économiques, artisanales et industrielles
-  Services publics d'Etat : SNCF et Armée





LEGENDE

- Bâti historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâiments publics anciens et récents
- Activités commerciales
- Activités économiques artisanales et industrielles
- Services publics d'Etat : SNCF et Armée
- Garages
- Bâiments légers, hangars, abris de jardins ...



2.4 LES ENTREES DE COMMUNE

Les portes et les itinéraires de traversées du territoire communal sont des espaces de **références où se joue l'image des villes**. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développements urbains et commerciaux. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « *l'amendement Dupont* » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-1-4 du code de l'urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantations différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

B. L'entrée venant de Moulins-lès-Metz via la RD6

Il s'agit de la principale entrée de la commune d'Ars-sur-Moselle, car elle se trouve sur la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz. Son trafic journalier est supérieur à 13 000 véhicules par jour.



Une ambiance très routière sur la principale porte d'entrée de l'agglomération

Cette entrée de l'agglomération correspond à **une succession d'ambiances plus ou moins urbaines, sur près d'un kilomètre** avant de déboucher sur le centre-ville. **Aucun traitement qualitatif de l'entrée de ville n'existe et au global, l'ambiance est très routière.** Outre un ancien feu rouge aujourd'hui inutilisé, le seul aménagement routier vise à favoriser un tourne à gauche en direction du supermarché Match et de sa pompe à essence. **Aucun aménagement pour faire ralentir les automobiliste n'existe.**

Trois séquences principales se distinguent :

- Avant le panneau d'entrée de ville, d'anciennes casernes délimitées par des clôtures sont visibles. Elles sont à cheval sur les communes de Vaux et Ars-sur-Moselle ;
- Une zone commerciale qui comprend un supermarché Match et sa pompe à essence, **ainsi qu'un très vaste parking entièrement minéral.** Des panneaux de publicités jonchent les abords de cet équipement commercial. De grands immeubles qui masquent la Cité Saint-Paul sont visibles en arrière-plan ;
- La route départementale se poursuit en direction du centre-ville, avec quelques commerces et des arbres hauts de tiges en bordure de la Moselle. Les premières constructions anciennes se trouvent après avoir dépassé la Cité Saint-Paul.

C. L'entrée venant d'Ancy-sur-Moselle via la RD6



L'entrée de commune aux abords de l'Aqueduc

Cette seconde entrée de ville se trouve, elle aussi, sur **l'axe routier le plus fréquenté de la commune.** A cet endroit, la route passe dans un secteur de campagne qui est dominé par les arches, très spectaculaires de **l'aqueduc Romain.** Des jardins et vergers existent à proximité même si les friches progressent.

Ici, il n'y a pas de publicité sur les bords de route, ni commerces et équipements. Ceci est en partie lié à la présence de la voie ferrée sur la droite de la départementale. **L'ambiance reste très routière, avec, là encore, aucun aménagement pour inciter les automobilistes à ralentir.**

D. Les deux entrées de commune via la RD11

Cette entrée est restée très végétale. Elle est bordée par des arbres des deux côtés de la route. Un **petit bâtiment de logements collectifs s'est implanté récemment à cet endroit, en face d'un petit espace de stationnement.**

L'autre extrémité de la RD11 constitue aussi une entrée de commune. Juste après avoir franchi le pont ferroviaire depuis la zone d'activités du Dr Schweitzer, **l'automobiliste débouche sur un rond-point.** Il sécurise parfaitement l'entrée de l'agglomération en gérant le trafic qui se dirige vers le cœur de bourg, ainsi que les échanges avec la RD6 en direction de Moulins-lès-Metz et Jouy-Aux-Arches.

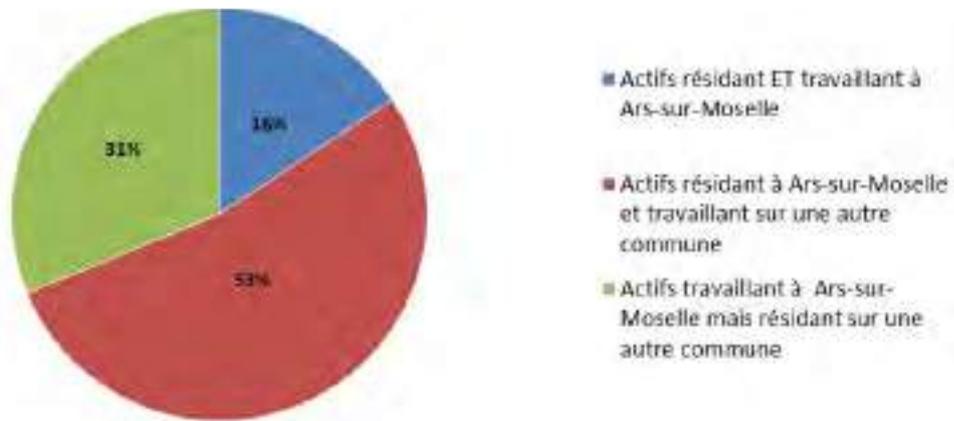
Seule une entrée de l'agglomération fait l'objet d'un aménagement spécifique pour gérer le **trafic et sécuriser les lieux. Il s'agit de la RD11 en provenance d'Actisud. Pourtant, la RD6, en particulier en provenance de Moulins-lès-Metz, qui comprend une zone commerciale, pourrait faire l'objet d'aménagements pour améliorer l'entrée d'Ars-sur-Moselle.** Les autres entrées de la commune sont restées assez végétales.

Sur les 2122 actifs recensés à Ars-sur-Moselle en 2010, **75% d'entre eux exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz-Métropole** dont 23% en interne à la commune et 29% dans la ville centre de Metz.

Le rôle de poumon économique de la ville de Metz est clairement visible, ci-contre.

Flux sortants en 2010 - Actifs de la commune d'Ars-sur-Moselle				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Metz	610	1 110	68%
	Montigny-lès-Metz	92		
	Augny	76		
	Marly	72		
	Moulins-lès-Metz	68		
	Woippy	64		
	Autres	128		
CC Val de Moselle		148		9%
CC Maizières-lès-Metz		76		5%
CA Thionville Porte de France		48		3%
CU Grand Nancy		32		2%
Luxembourg		36		2%
Autres		188		11%
		1 638		100%

Typologie des migrants domicile - travail travaillant et/ou résidant à Ars-sur-Moselle (INSEE 2010)



Flux Entrants en 2010 - Actifs de la commune d'Ars-sur-Moselle				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Metz	164	427	44%
	Woippy	30		
	Moulins-lès-Metz	39		
	Montigny-lès-Metz	37		
	Autres	157		
CC Val de Moselle		103		11%
CC Chardon Lorrain		53		5%
CC Pays de Pange		32		3%
CC Maizières-lès-Metz		28		3%
CC Pays Orne Moselle		28		3%
CC Pays Pont-à-Mousson		26		3%
Autres		267		28%
		964		100%

En ce qui concerne les flux entrants d'actifs travaillant sur la commune d'Ars-sur-Moselle :

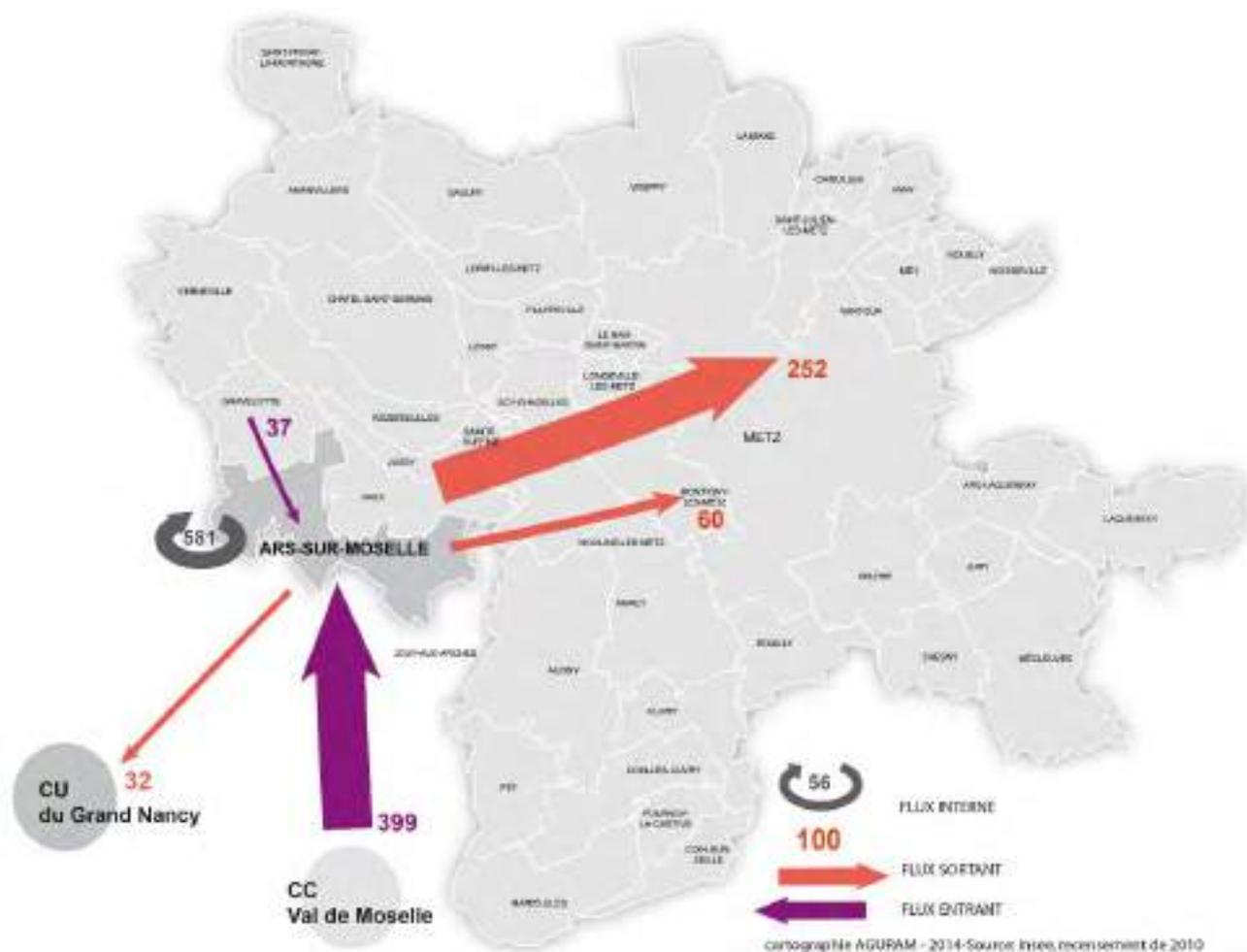
- 964 actifs (hors résidents sur la commune) travaillent à Ars-sur-Moselle ;
- 427 actifs proviennent de Metz-Métropole (hors Ars-sur-Moselle) ;
- Sur les 537 actifs provenant de territoires hors Metz-Métropole, 103 proviennent de la CC du Val de Moselle, 53 de la CC du Chardon Lorrain.

Sur les 977 élèves recensés sur la commune d'Ars-sur-Moselle, 59% étudient dans la commune (maternelle, primaire, collège) et 26% à Metz (lycée).

Elèves résidents à Ars-sur-Moselle	Elèves à Ars-sur-Moselle	Elèves à Metz	Elèves autres communes	Elèves autres communes	Total
Nombre	581	252	88	56	977
Pourcentage	59%	26%	9%	6%	100%

Au total, toutes communes de résidences comptabilisées, ce sont 1 070 élèves qui étudient sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle dont 581 résidents dans la commune et 399 élèves venant de la Communauté de Communes du Val de Moselle. **Il s'agit essentiellement de collégiens.**

Commune d'Ars-sur-Moselle – Principaux flux de migrations domicile-étude (données INSEE 2010)



En 2010, la majorité des actifs d'Ars-sur-Moselle se déplacent quotidiennement pour se rendre au travail, en majorité vers la ville de Metz et les intercommunalités voisines. Il existe une forte dépendance à la voiture individuelle. En flux entrant, 964 actifs viennent tous les jours travailler à Ars-sur-Moselle. Cela s'explique en grande partie par la présence de la zone d'activités du Docteur Schweitzer.

B. Mode de déplacements et accessibilité

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2010, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transports pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

A Ars-sur-Moselle, comme dans pour la plupart des communes de **l'Agglomération de Metz-Métropole**, **l'usage de la voiture est prédominant** :

- 50 % des ménages résidant à Ars-sur-Moselle et travaillant à Ars-sur-Moselle utilisent la voiture pour réaliser des déplacements domicile-travail ;
- Ce pourcentage est supérieur si l'on observe les déplacements vers l'extérieur : 88% des déplacements vers d'autres communes de Metz-Métropole et 83% hors Metz-Métropole (essentiellement vers le Val de Moselle) sont réalisés en voiture ;
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 3 % des déplacements en interne, 11 % vers les autres communes de l'Agglomération Messine, ainsi que de 12 % hors Metz-Métropole.
- A noter toutefois, que la marche à pied est aussi utilisée en interne. Ce sont 18% des déplacements qui n'utilisent aucun moyen de transport.

	Ars-sur-Moselle Flux internes	Autres Communes Metz-Métropole	Hors Metz-Métropole
Voitures, poids lourds	50%	88%	83%
Marche à pied	26%	0%	2%
Transports collectifs	3%	11%	12%
Pas de transports	18%	0%	1%
Deux roues	3%	1%	2%
	100%	100%	100%



La voiture est omniprésente à l'intérieur des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle

C. Le réseau viaire et l'accidentologie

Ars-sur-Moselle est traversée par plusieurs routes départementales. **Il s'agit de :**

- la RD6, qui traverse le centre-ville allant de Moulins-lès-Metz vers Novéant-sur-Moselle (13 400 véhicules/jour dont 5% de Poids-Lourds – *exprimé en trafic journalier moyen annuel*) ;
- la RD11 vers Gravelotte (4700 véhicules/jour) qui dessert les communes du plateau Ouest.



Une ambiance très routière sur la Départementale 6, la route la plus fréquentée sur le ban communal

Au cours des cinq dernières années, 3 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle avec 3 victimes hospitalisées. Ce sont les moins de 18 ans qui sont les plus touchés avec 2 victimes sur 3 (un piéton de 10 ans et un cyclomotoriste de 17 ans). Ces 3 accidents corporels se sont produits sur les voies à grande circulation que sont les RD 6 et 11, **traversant de part et d'autre** la commune.

D. Stationnement

En 2010, 61,7% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune contre 59,5% en 1999, soit une évolution de 1,2%. Dans le cadre du PDU, il est important de se référer, pour les communes périphériques, aux objectifs et outils validés. En terme de **construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement** vélo et voiture, fixées dans le cadre du PDU.

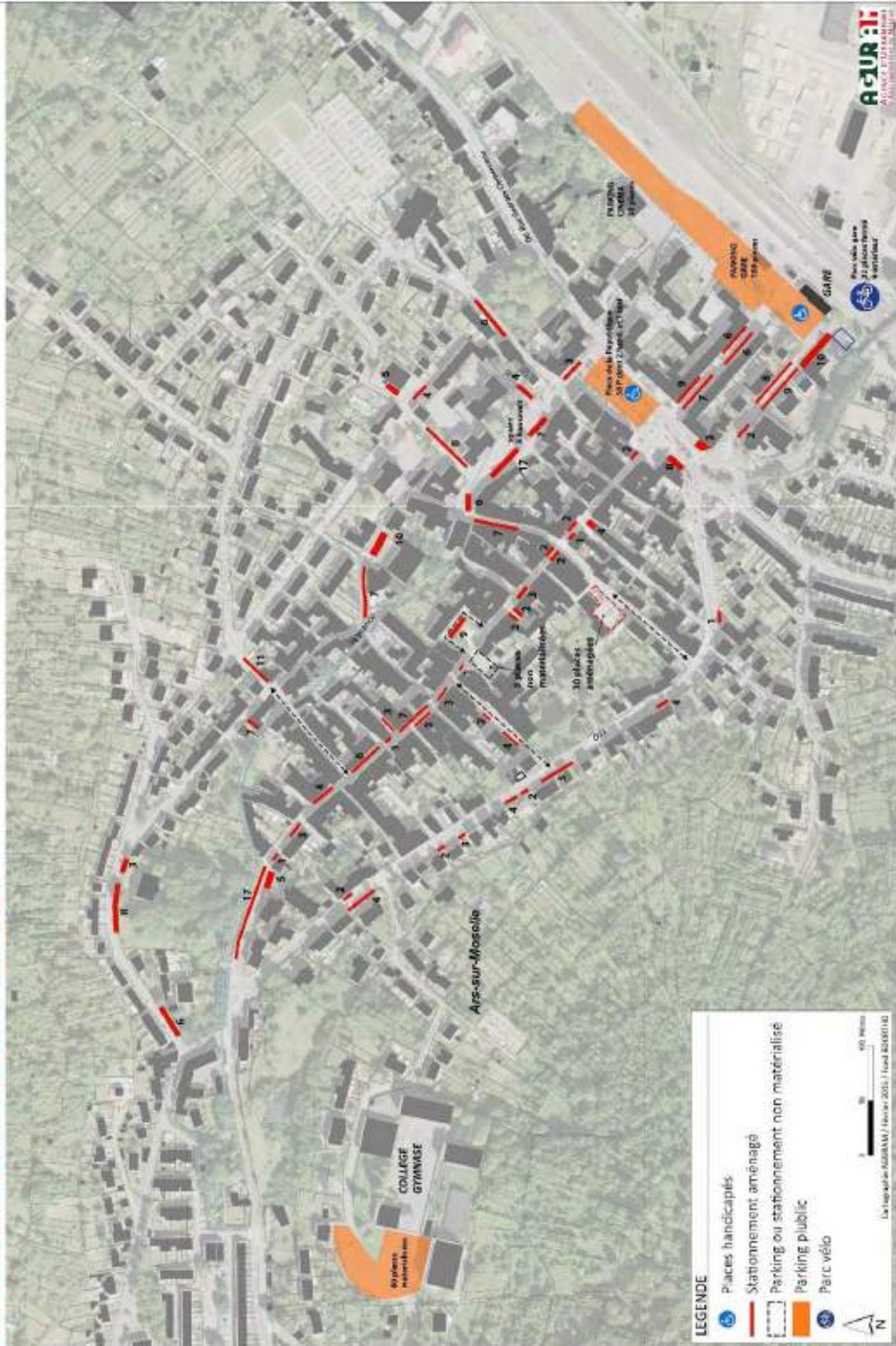
L'enjeu stationnement est important à Ars-sur-Moselle, car il existe de nombreux commerces, services, professionnels de santé et employeurs sur le ban communal. Il **n'y** pas de capacités de stationnement pour véhicules hybrides et électriques à Ars-sur-Moselle. Cependant, ces types de véhicules peuvent tout à fait stationner sur les places normales dédiées aux voitures thermiques.

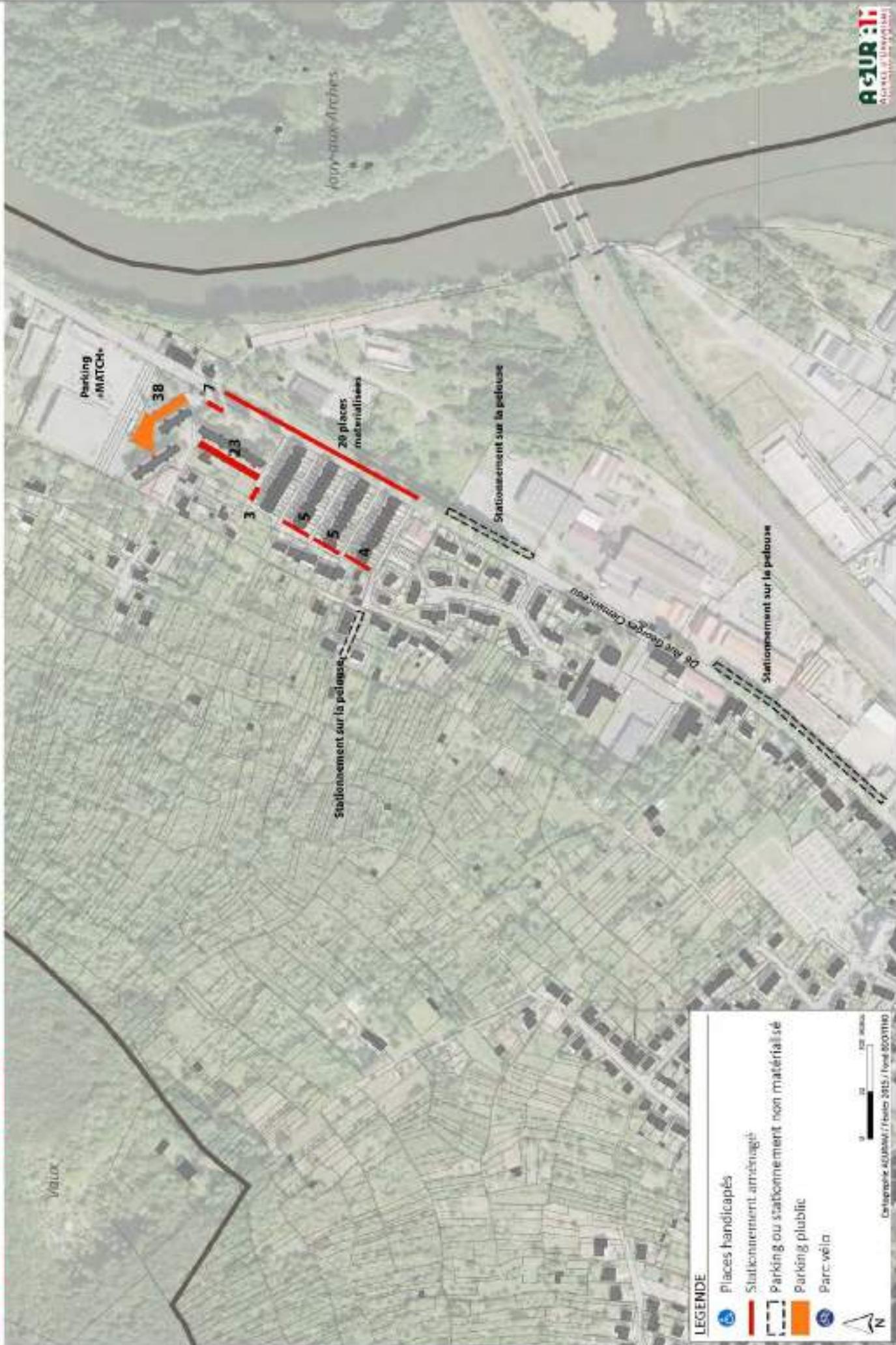


Le parc à vélo de la gare

Le parking situé devant la gare présente des capacités de stationnement multiusages. Il est possible de stationner à cet endroit pour fréquenter les commerces de proximité, le cinéma et le terrain multisports. Les capacités de stationnement du supermarché Aldi et de la gendarmerie nationale pourraient aussi être mutualisées. Il **s'agit de deux seuls espaces de stationnement mutualisables** sur la commune.

Le parc à vélo couvert de la gare constitue le seul espace de stationnement dédié aux vélos sur le ban communal. Il propose 32 places couvertes et 9 places extérieures.





LEGENDE

- Places handicapés
- Stationnement arméniagé
- Parking ou stationnement non matérialisé
- Parking public
- Parc véla



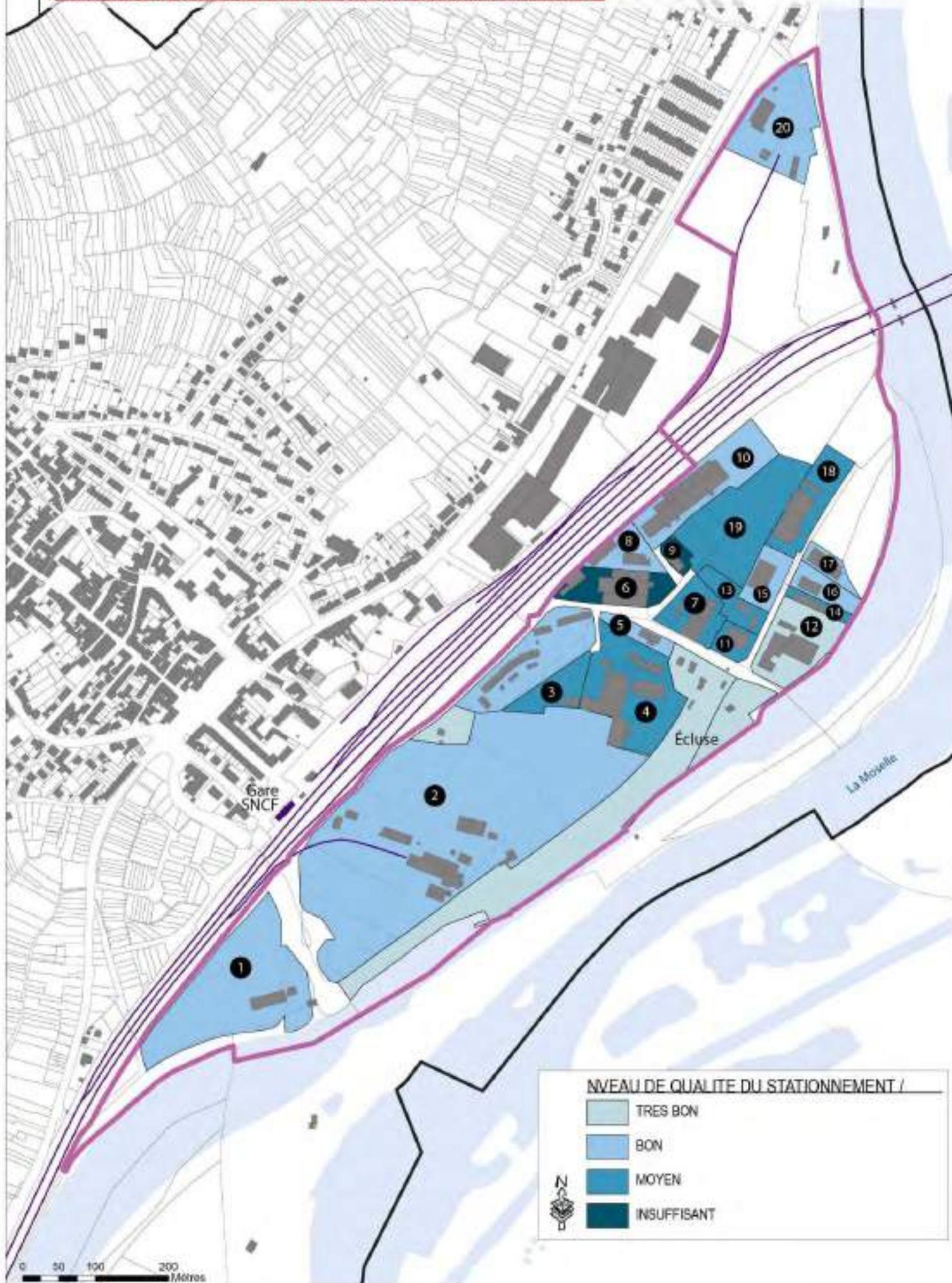


LEGENDE

-  Places handicapées
-  Stationnement aménagé
-  Parking ou stationnement non matérialisé
-  Parking public
-  Parc véla



DIAGNOSTIC DES ACTIVITES ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT PRIVAT



Toutes les places sont gratuites à Ars-sur-Moselle. Il existe sur le ban communal :

- 58 emplacements de stationnement place de la République (dont deux places handicapés et une réservée aux taxis) ;
- 32 places devant le cinéma Union à proximité de la gare ;
- 188 places devant la gare ;
- 80 places au niveau du collège Pilâtre de Rozier ;
- 35 places non aménagées et/ou matérialisées dans le centre-ville.

Les parcs ouverts au public proposent environ 400 places de stationnement en centre-ville auxquelles il faut ajouter environ 300 places sur voiries. Le centre-ville propose un total d'environ 700 emplacements dédiés au stationnement de véhicules.



Le parking de la gare est le plus grand parking ouvert au public de la commune

Ainsi, si quelques difficultés de stationnement s'observent aux abords des principaux commerces, elles ne relèvent pas d'un manque d'aménagements, mais bien de mauvais comportements de la part des usagers. Des places existent, en effet, à des distances très raisonnables. Une signalétique de la mutualisation pourrait être mise en place.



Places non matérialisées RD6 à proximité du supermarché Match

Au niveau de l'entrée Nord de la commune, de nombreuses places de stationnement non aménagées existent. On retrouve des véhicules sur de la pelouse, le long de la RD6 en direction de Moulins-lès-Metz. Cela **représente un enjeu d'aménagement**, en raison de la présence de nombreux logements et **d'activités économiques à cet endroit.** **Au niveau de l'entrée Sud** de cette même RD6, un terrain vague récemment aménagé peut accueillir environ 10 voitures et un poids lourd.

Enfin, dans la zone **d'activités** du Docteur Schweitzer, ce sont principalement deux entreprises qui proposent des capacités de stationnement clairement

insuffisantes.

Il existe environ 700 places en cœur de ville. C'est une capacité de stationnement suffisante. Il existe 41 emplacements vélos, mais aucun pour les véhicules hybrides et électriques. Quelques aménagements pourraient être réalisés pour améliorer l'offre.



E. Les transports en commun

La commune d'Ars-sur-Moselle est desservie par la ligne PROXIS numéro 103 du réseau de transport urbain de Metz-Métropole. Le service de transport PROXIS fonctionne du lundi au samedi de 5h00-5h30 à 20h00-20h30 avec un bus toutes les 30 minutes en heures de pointes et toutes les 60 minutes en heures creuses. Le dimanche et les jours fériés, de 8h00 à 19h-19h00, un bus toutes les 90 minutes sur réservation. Un TAD zonal permet aux habitants du secteur des Quarrés et de la rue du Bois le Prêtre de **rejoindre l'arrêt Ars-sur-Moselle en partant 5 minutes avant l'heure de passage de la P103. Ce service ne s'effectue que sur réservation préalable auprès du réseau Le Met.** Grâce à cette desserte, il est possible de rejoindre **le pôle d'échanges multimodal situé derrière la gare de Metz en environ 25 minutes.**

Une mobilité durable est possible pour les Arsois qui ne disposent pas de véhicules. L'amplitude horaire de la desserte est adaptée aux horaires de travail. Une desserte TIM est également assurée par le Conseil Départemental via sa ligne n°78. Les sept arrêts de bus communaux sont desservis par environ 25 bus journaliers dans chaque sens de circulation. Deux arrêts complètent le dispositif pour une desserte en TAD du quartier des Quarrés et de la rue du Bois le Prêtre. La quasi intégralité des **tissus urbains de la commune se situent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus. Il s'agit de** la distance au-delà de laquelle on estime qu'un piéton renonce généralement à prendre les transports en commun.

L'atout majeur de la commune en terme de mobilité est sa gare TER. En 2011, ce sont environ 700 voyages qui sont quotidiennement réalisés au départ ou à destination d'Ars-sur-Moselle (entrants/sortants). La gare d'Ars-sur-Moselle est desservie tous les jours par 36 trains TER qui effectuent des liaisons entre Nancy et Luxembourg, via Metz-Ville. Située sur le Périmètre des Transport Urbains (PTU) de Metz Métropole, la gare bénéficie depuis le 1^{er} Juillet 2013 **d'une intégration tarifaire** dans le réseau **Le Met' / TER.** Celle-ci permet de prendre les trains TER avec un titre de transport **Le Met'** pour se déplacer sur le territoire de Metz métropole et ainsi rejoindre en moins de 10 minutes, le centre-ville de Metz. **Il s'agit d'un atout considérable en faveur d'une mobilité plus durable.** Depuis le 1^{er} Avril 2016, la gare d'Ars-sur-Moselle **bénéficie d'une montée en cadence** avec des dessertes supplémentaires.

F. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** dispose dans son article 45 : *« La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe ».*

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Ce délai a été allongé à trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles et jusqu'à neuf ans pour les transports. Selon l'INSEE, ce sont près de dix millions de Français qui seraient concernés par le handicap, dont 1,8 million d'actifs. Alors que moins de six écoles primaires sur dix sont aux normes, tout comme seulement 42% des lignes de bus, des efforts sont encore à faire. **La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité.**

Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes **podotactiles...**

G. Les boucles de randonnées

Deux sentiers de randonnées traversent le ban communal d'Ars-sur-Moselle :

- « *Sur les traces des Romains* » - Sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 5 kilomètres pour un temps de parcours estimé à 1h30 (95 mètres de dénivelé). Les traces de l'occupation Romaine sont partout, dans les fortifications et les infrastructures dont le Moyen-Age hérita et qui ont parfois survécu à tous les conflits jusqu'à nos jours. Un des plus emblématiques est sans conteste l'Aqueduc de Gorze à Metz dont les vestiges aériens sont visibles sur les deux rives de la Moselle, à Ars-sur-Moselle et à Jouy-aux-Arches.
- « *Sentier de Grande Randonnée 5* » - Le sentier de grande randonnée 5 (GR 5) part de la mer du Nord (Hoek van Holland) pour rejoindre la mer Méditerranée à Nice en France, totalisant 2 600 kilomètres de distance. Il passe aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France où il traverse les Vosges et le Jura, en Suisse où il poursuit sa traversée du Jura jusqu'au lac Léman, puis à nouveau en France pour la traversée Nord-sud des Alpes françaises du Léman à la Méditerranée.

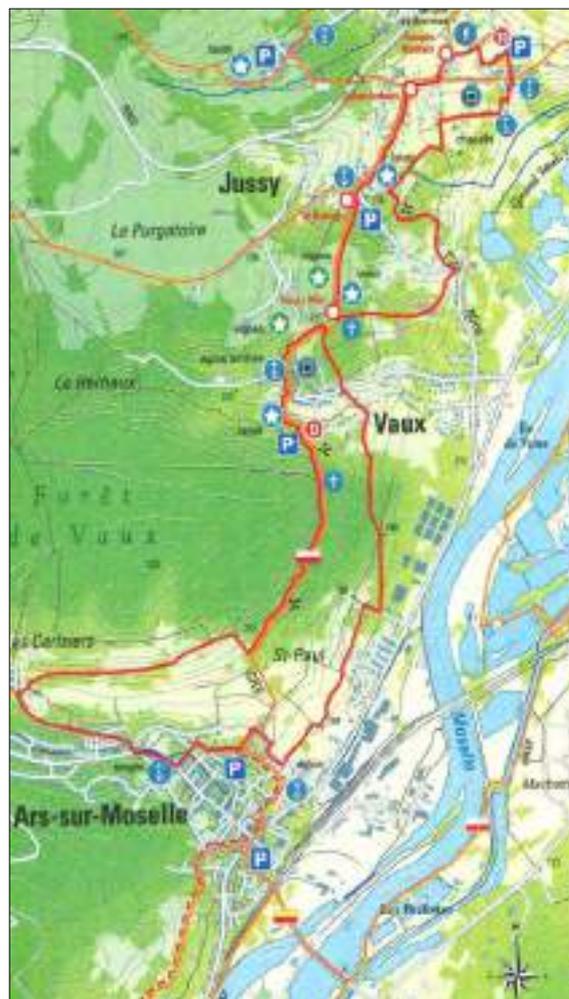
L'existence du GR5 sur le ban communal constitue un atout touristique pour la commune avec le passage de randonneurs, essentiellement en été.

Ars-sur-Moselle possède des avantages en pour la mobilité douce. Environ 25 services de transports urbains desservent quotidiennement les 7 arrêts qui maillent le ban communal. Ces liaisons sont assurées par Metz-Métropole et le Conseil Départemental. La gare voit quotidiennement 36 trains de la ligne Nancy-Luxembourg s'arrêter. **Il est possible pour les habitants d'emprunter le TER pour le prix d'un billet de transport de l'agglomération (1,50€)** pour rejoindre le centre-ville de Metz en 10 minutes.

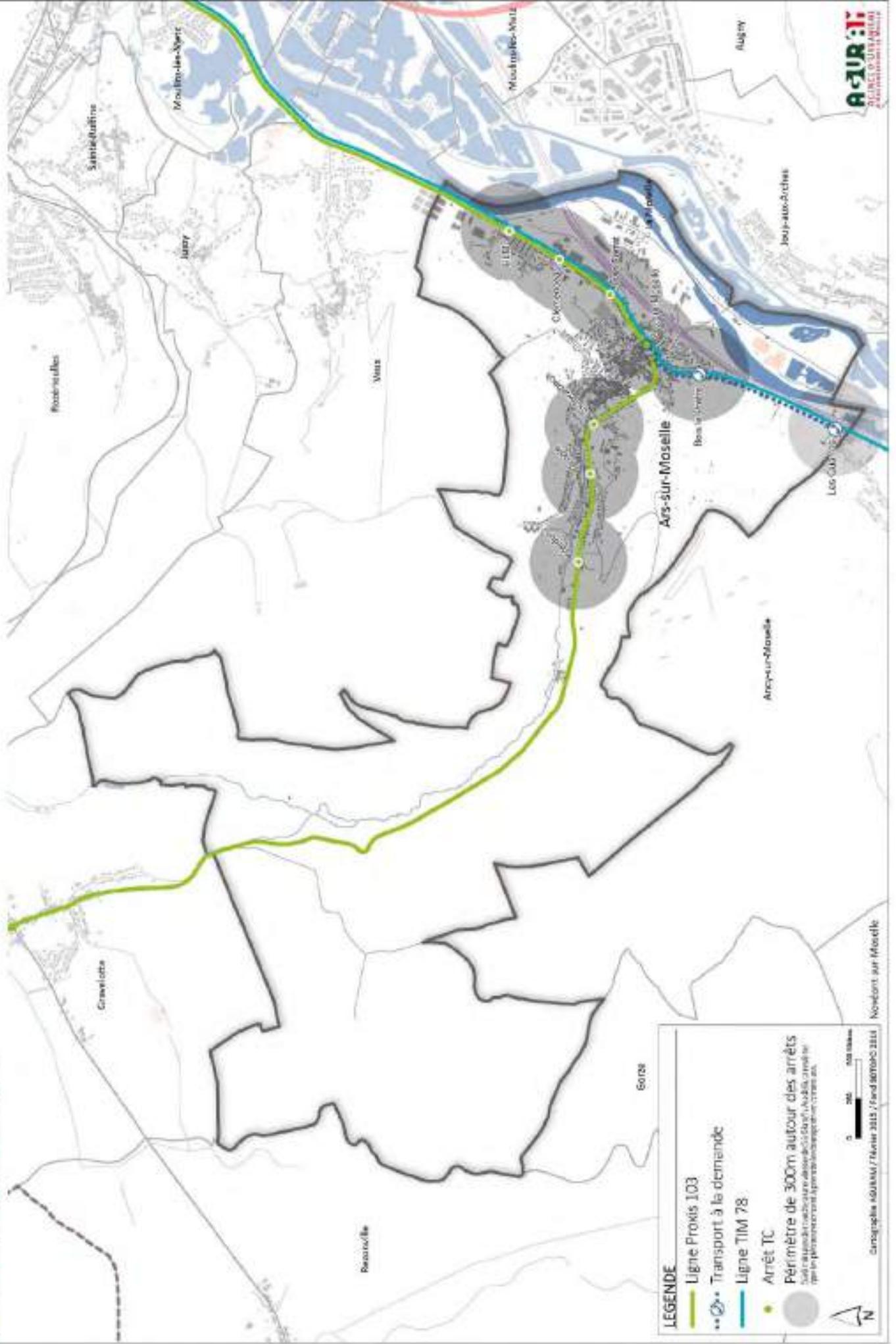
Le ban communal est traversé par le sentier de grande randonnée GR5.



L'Aqueduc de Gorze à Ars-sur-Moselle

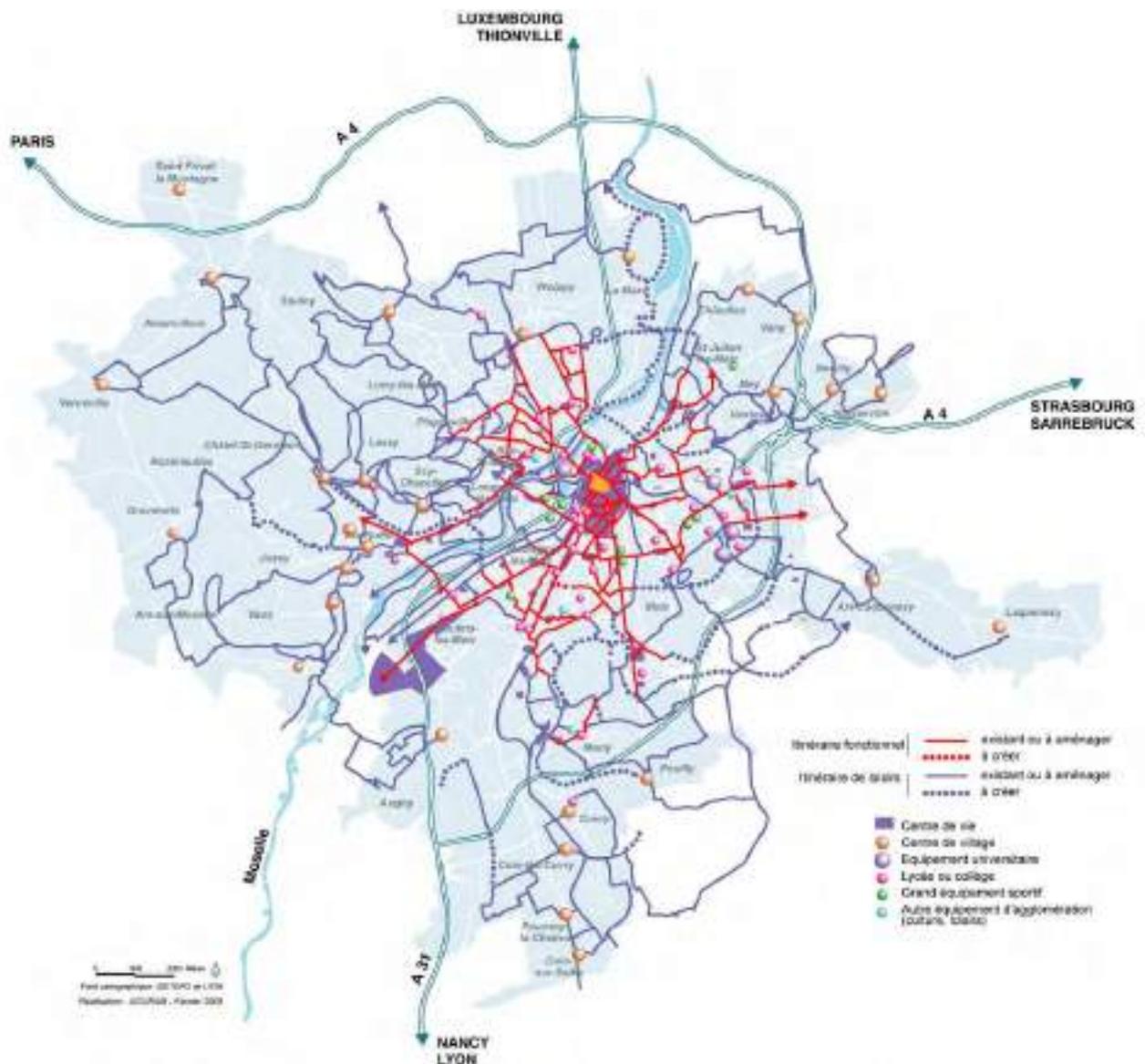


Les sentiers de randonnées à Ars-sur-Moselle



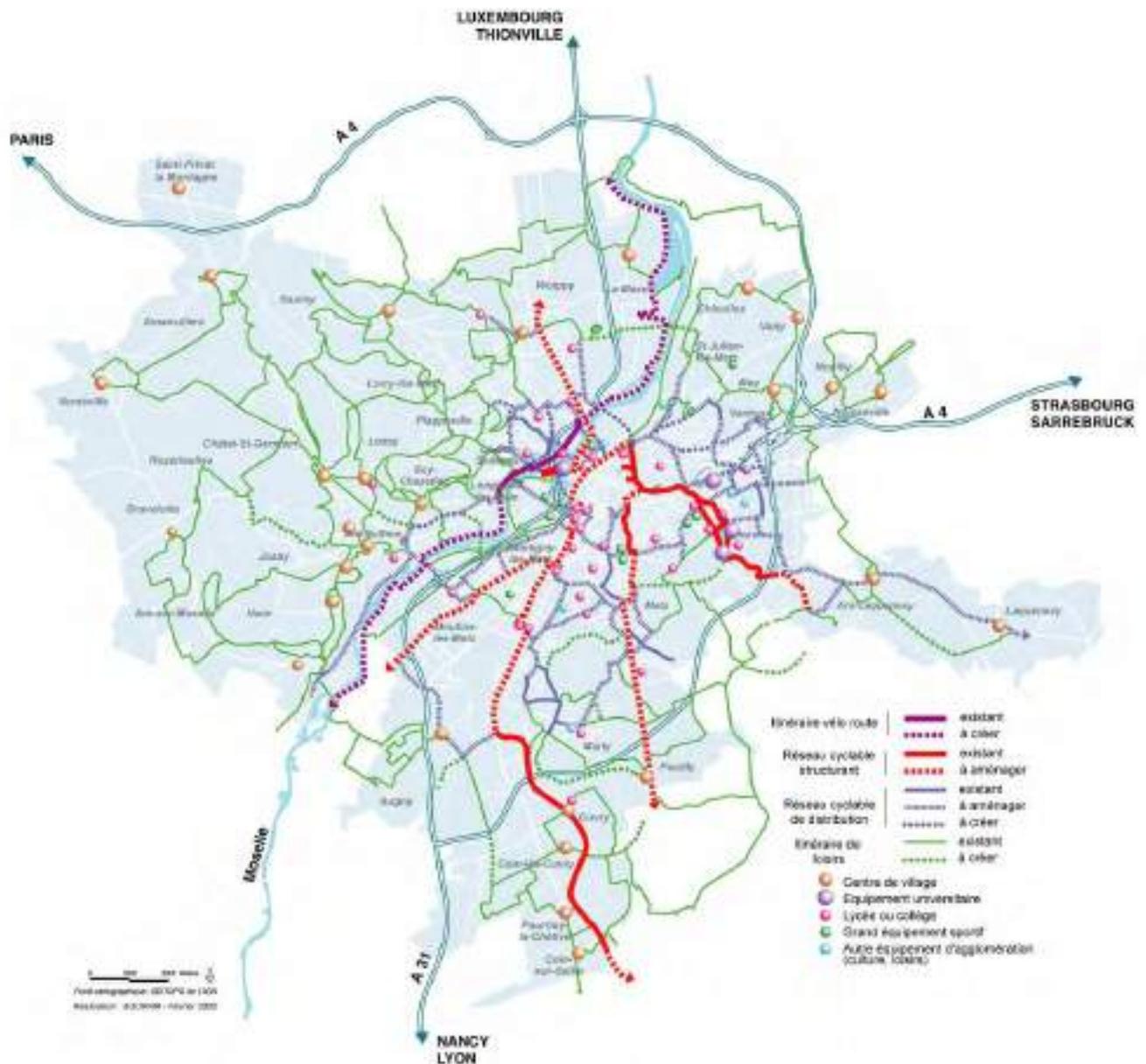
H. Le PDU de Metz-Métropole

Le Schéma Directeur Piéton : l'enquête ménage de 1992 a montré l'importance des déplacements réalisés par les piétons, 30% des déplacements étaient assurés par la marche à pied tous motifs confondus. Quelque soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou aux loisirs. Les résultats de l'enquête ménage montrent également que la marche à pied est un mode de déplacement utilisé sur de courtes distances. L'enquête ménage utilisait un découpage sectoriel fin permettant l'analyse des déplacements entre les différents secteurs. De manière générale pour chacun des secteurs, les déplacements à pied sont constitués à 90% de déplacements internes au secteur. Des relations inter-secteurs existent, mais elles concernent principalement des liaisons entre le centre-ville et des quartiers périphériques : les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon... Quelques liaisons périphériques existent tout de même : Nouvelle Ville-Sablon, Nouvelle Ville-Montigny centre...



Sur le schéma, ci-dessus, la **commune d'Ars-sur-Moselle** est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager.

Le Schéma Directeur Vélo : Le schéma directeur vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, adopté en 2006. La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord-Sud qui constitue l'armature du réseau. Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau **et d'assurer une continuité, ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables**. Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.



La commune **d'Ars-sur-Moselle** est concernée par un itinéraire de loisirs existant. Il s'agit de l'ancienne voie ferrée. Il n'y a aucune piste cyclable matérialisée sur la commune.

Au niveau du Schéma Directeur Piéton, la commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager. La situation est identique pour le Schéma Directeur Vélo avec des liens vers Vaux et Gravelotte notamment.

2.6 LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des lieux de rencontres par excellence. Ce sont des vides nécessaires aux tissus urbains qui permettent une respiration en créant des ouvertures et des perspectives.

Il s'agit aussi de lieux de passages, d'une sorte de colonne vertébrale dont la trame assure le lien entre les différentes entités urbaines de la commune. Les équipements d'Ars-sur-Moselle sont assez bien répartis selon un méridien Est-ouest : ils suivent l'urbanisation de la commune.

A. L'église d'Ars-sur-Moselle

En situation de promontoire au Nord-est du cœur de bourg, l'église domine les tissus urbains anciens d'Ars-sur-Moselle. Cette situation exceptionnelle permet à l'église d'être visible depuis l'intérieur des tissus urbains à de nombreux endroits. En particulier de la gare où encore l'entrée Sud du village.

Il n'existe que très peu d'emplacements de stationnement aux abords de l'édifice. Son accès doit être privilégié, via des modes doux comme la marche à pied et le vélo. Cependant, l'église et le cimetière qui lui sont associés ne sont pas facilement accessibles via des modes doux pour de nombreux habitants à l'image du quartier Schwalbach, par exemple. Ceci est lié à l'implantation sur le site d'une ancienne forteresse.

La présence de plusieurs zones de stationnement à proximité du cœur de bourg ancien permet aux Arsois de cheminer depuis ces espaces vers l'édifice religieux. L'Église d'Ars-sur-Moselle ne dispose pas de parvis pour la mettre en valeur.



Vues lointaine et rapprochée de l'église

B. Les aires de jeux



City stade à proximité de la gare

Un city stade se trouve à proximité de la gare d'Ars-sur-Moselle, non loin du cinéma Union. De très vastes aires de stationnement liées aux usagers du transport ferroviaire bordent cet équipement, plutôt récent, qui n'apparaissait pas sur la photo aérienne de 1999.

D'autres aires de jeux sont situées au Sud-est et à l'Ouest de la commune. L'aire de jeux, rue René Cassin, est au pied d'un ensemble collectifs de 94 logements. L'ensemble est traversé par la rivière de la Mance qui serpente à l'intérieur du cœur de bourg. Il s'agit d'un affluent de la Moselle.

La présence de rivières dans la ville donne un second cadre naturel en plus de la végétalisation des zones de loisirs. C'est aussi le cas sur l'autre rive de la Moselle, dans la partie appartenant à la zone d'activités du Docteur Schweitzer. Le stade Maurice Fontaine, ainsi que le terrain de tennis qui lui est attenant, se trouve sur un îlot situé au milieu de la Moselle. Un projet de base de loisirs est en cours à proximité au lieu-dit : « Saussaie d'Ars ».

Ces emprises sportives sont difficilement accessibles par voies piétonne et cyclable. Une quarantaine **d'emplacements de stationnement existent** à leurs abords.



Le stade Maurice Fontaine d'Ars-sur-Moselle

C. Le parc communal

Le parc communal d'Ars-sur-Moselle se situe dans la partie Sud-ouest du cœur de bourg. Il est **d'une taille importante**, puisqu'il couvre une surface de 5000 mètres carrés. Deux accès existent, l'un depuis le centre historique et l'autre via la route départementale 11. Ce parc est enchevêtré au sein **d'un îlot d'espace bâti**.



Vue aérienne du parc communal d'Ars-sur-Moselle



Aménagements paysagers



Petit étang dans le parc communal

Le parc communal ne se trouve pas en limite **de l'espace urbain et de la forêt**. Il **se trouve à l'intérieur de** la Partie Actuellement Urbanisée (PAU). Cet espace correspond à un cadre privilégié pour la détente, les jeux et la rencontre entre les Arsois. La ville **s'est engagée dans** une gestion soutenue de sa biodiversité visant à accroître ses qualités environnementales et à transmettre aux générations futures les vertus **d'une zone d'accueil vivante et solidaire**.

La ville **peut s'appuyer** sur le Parc Naturel Régional de Lorraine auquel elle adhère pour promouvoir des **projets d'excellence nationaux ou communautaires**, notamment dans le tourisme avec les balades de randonnée, les monuments historiques et le patrimoine bâti. Le parc communal pourrait voir son rôle **s'étendre avec ce partenariat et pouvoir** assurer sa promotion au-delà des simples frontières de la cité.

D. Le square Roosevelt

La mairie d'Ars-sur-Moselle possède un square qui la borde. Il comprend des bancs publics et se compose de surfaces enherbées associées à **des œuvres du patrimoine industriel communal**.

La problématique du stationnement devant cet équipement phare fait **l'objet d'un traitement** qui pourrait être amélioré.

Il faudrait éviter que des véhicules **stationnés en bande devant l'entrée** du square Roosevelt **bloquent l'accès piéton**. Il existe sur la partie gauche de la mairie, un parking aménagé comprenant une dizaine de place. Il est réservé aux employés municipaux.



Le square Roosevelt devant la mairie

La mairie se trouve en plein **cœur de bourg**. Elle **forme un pôle d'équipements majeur** avec un groupe scolaire maternel et primaire, une ludothèque et un gymnase **sur un îlot d'une emprise d'environ 2** hectares.

E. La place de la République



La place de la République

Cette place marque la centralité communale **d'Ars-sur-Moselle**. Elle présente une très importante surface liée à du stationnement gratuit : 60 places dont une pour les taxis et une pour les personnes à mobilité réduite. Cette offre de stationnement est étroitement liée à une forte concentration de commerces et services principalement dans la RD11 qui borde la place. Mais aussi dans la rue Pasteur qui permet de rejoindre la gare.

Cet espace public fait l'objet d'un traitement spécifique en faveur des piétons. Une zone de rencontre est matérialisée par des pavés sur toute la partie de la RD11 qui jouxte la place. Sur cet espace, ce sont les piétons qui sont prioritaires et non les véhicules motorisés. Des arbres sont plantés en bordure de la RD11. Ils délimitent la place de la République et ses emplacements de stationnement.

F. La place de la gare

La place de la gare correspond à un espace public bien aménagé et dédié exclusivement au stationnement des voitures (188 places) et des vélos (41 places). Les places sont bien délimitées au sol et elles disposent d'un éclairage public le soir venu.



La place de la gare et ses abords, notamment en direction de la rue Pasteur

En sortie de la gare, le piéton se retrouve quasiment directement face à la rue Pasteur. Un bar restaurant de cette rue donne, **d'ailleurs en direction**, de la gare. Pour le visiteur, le cheminement en direction du **cœur de bourg commerçant** se réalise donc naturellement.

G. La place Sainte-Marie

Cette place se situe dans la partie haute de la rue Foch. Elle apparaît telle une respiration **de l'espace** comme la cour Poinson en vis-à-vis. Elle a bénéficié de la destruction de plusieurs bâtiments pour **s'agrandir jusqu'à ses dimensions actuelles**. De forme carrée, à l'échelle humaine du piéton, elle constitue une respiration dans les tissus urbains. **Cette place arborée pourrait faire l'objet de nouveaux aménagements** comme, par exemple, des bancs publics ou une terrasse pour le bar Irlandais qui la borde.

H. L'espace public de la cité Schwalbach

C'est l'implantation des constructions de la cité qui définit l'espace public. Sa présence améliore la qualité de vie des habitants du quartier en proposant des tables de tennis de table, cages de football et paniers de basket.

La commune possède de nombreux espaces publics qui maillent le réseau viaire et desservent bien la population. Néanmoins, certains équipements, notamment sportifs (Stade M.Fontaine et Cours de tennis) mériteraient une desserte par les « *modes doux* », **car ils sont souvent l'apanage de jeunes usagers non motorisés. L'aménagement d'une piste cyclable** peut constituer une solution. Quelques aménagements pourraient améliorer la fonctionnalité de certains espaces publics, en particulier pour la place Sainte-Marie.

2.7 LE PATRIMOINE BATI

La commune d'Ars-sur-Moselle présente la particularité de posséder un patrimoine bâti très important, lié à son histoire ancienne qui remonte à l'époque Romaine.

A. Les Monuments Historiques

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).



La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).

La commune d'Ars-sur-Moselle comprend plusieurs édifices classés au titre des Monuments Historiques :

- L'immeuble du 42 rue Foch : porte sur cour datée de 1593 (inscrit MH le 03.10.1929) ;
- L'immeuble du 44 rue Foch : façade maison Morlane (inscrit MH le 30.01.1930) ;
- Les vestiges de l'Aqueduc Gallo-Romain du 4^{ème} quart du 1^{er} siècle (inscrit MH le 08.08.1990).



Les 42 et 44 Rue Foch à Ars-sur-Moselle

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).**

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre, ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

B. Les vestiges archéologiques

En raison du peuplement ancien de la vallée de la Moselle depuis la préhistoire, plusieurs sites archéologiques sont présents sur la commune d'Ars-sur-Moselle.

Les sites comprenant des vestiges archéologiques attestés sont les suivants :

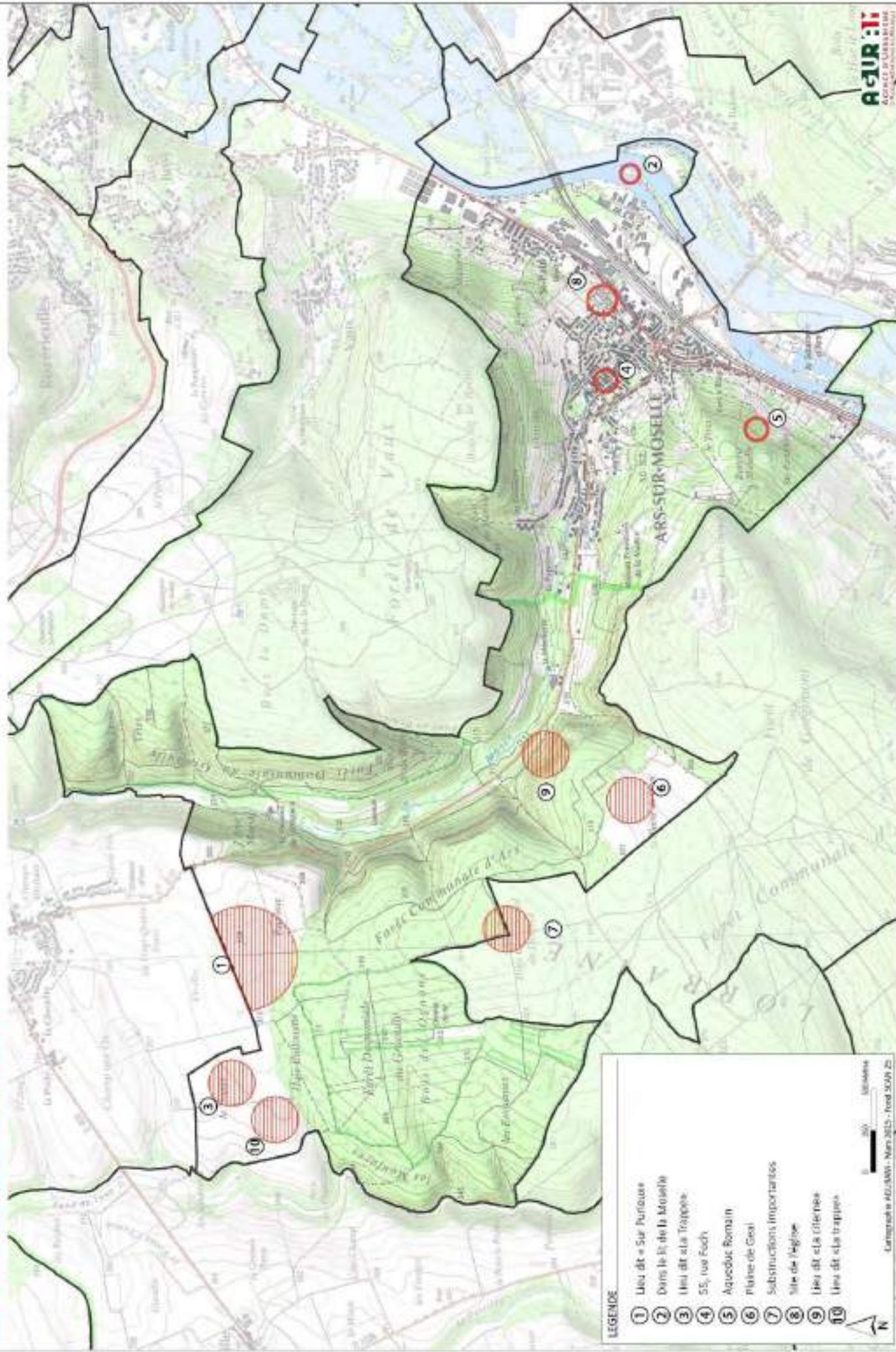
- 01) Lieu-dit « Sur Peurieux » : occupation d'un vaste site, avec une station de surface, au paléolithique supérieur et au néolithique final. Vaste ensemble d'habitat gallo-romain.
- 02) Dans le lit de la Moselle : découverte isolée d'une hache à aileron du Bronze final.
- 03) Lieu-dit « La Trappe » : occupation et station de surface du néolithique.
- 04) N°55 de la rue Foch : occupation du Bronze final et au Hallstatt. Canalisation (aqueduc) gallo-romain, habitat du IX^{ème} siècle au XV^{ème} siècle (Haut Moyen-Age et Moyen-Age).
- 05) Sainte-Fontaine, ruines de l'Aqueduc Romain. Il s'agit d'un aqueduc souterrain et aérien à arches avec bassin qui date de l'époque gallo-romaine.



Les ruines de l'Aqueduc Romain à Ars-sur-Moselle

- 06) Sur la « Plaine de Geai » : petit habitat gallo-romain, occupation mérovingienne.
- 07) Limite entre le bois communal Dornot et la forêt communale d'Ars-sur-Moselle : substructions importantes datant de l'époque gallo-romaine.
- 08) Eglise Saint-Martin et « Au fort » : Stèle funéraire gallo-romaine. Il s'agit de l'emplacement fortifié de l'ancien château d'Ars-sur-Moselle et de son ancienne église fortifiée. Il reste des traces de fortifications, une enceinte et des tours d'époque médiévale.
- 09) Lieu-dit « La Citerne » en forêt communale d'Ars-sur-Moselle : four à chaux peut-être gallo-romain, habitat ruiné de hauteur (ancienne abbaye ?) d'époque médiévale.
- 10) Lieu-dit « La Trappe » : habitat médiéval probable et indices gallo-romains.

Tous ces sites dont une occupation humaine ancienne est attestée, sont localisés sur la carte qui figure sur la page suivante.



LEGENDE

- ① Lieu dit « Sur Paroisse dans le lit de la Moselle
- ② Lieu dit « La Trappe»
- ③ SS, rue Fecht
- ④ Aqueduc Romain
- ⑤ Plaine de Geal
- ⑥ Substructions importantes
- ⑦ Site de l'église
- ⑧ Lieu dit «La citerne»
- ⑨ Lieu dit «La trappe»
- ⑩

0 500 1000m

Cartographie AGUR/AMM - N°m 3825 - Ford SUR 23

C. L'église Saint-Martin



L'Eglise Saint-Martin et son cimetière

L'église fut incendiée le jour de l'Assomption, le 15 août 1807. Reconstituée en 1816, sur la même emprise, elle est agrandie en 1863. Elle reçoit un nouveau clocher en 1889-1890. Il est toujours en place de nos jours, même si l'édifice fut gravement endommagé en 1944, tout comme la majeure partie des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle.

Si l'église Saint-Martin d'Ars-sur-Moselle est de style néo-roman, l'édifice a connu de nombreuses mutations architecturales. L'église construite au Moyen-Age, jugée sous-dimensionnée par rapport au nombre de fidèles avait été agrandie. En 1865, en lien avec le développement industriel de la commune, est bâtie la Chapelle Saint-Roch.

D. La chapelle Saint-Roch

La construction de la chapelle Saint-Roch date des années 1865-1867. Cette dernière est financée à l'époque par le curé Muller à une époque où Ars-sur-Moselle s'est beaucoup industrialisée, notamment grâce à l'arrivée du chemin de fer. La chapelle n'est pas très proche de la cité Saint-Paul qui servait à loger les ouvriers. En revanche, elle n'est qu'à quelques dizaines de mètres du Temple Protestant. Ceci est lié à un ancien désir de compétition en Moselle entre les deux communautés.

La chapelle est fermée depuis 2009. Son avenir demeure aujourd'hui encore incertain. Elle sera, soit démolie, soit désacralisée et reconvertie en une vingtaine de logements collectifs.



La chapelle Saint-Roch

E. L'Aqueduc de l'époque romaine : classé aux Monuments Historiques

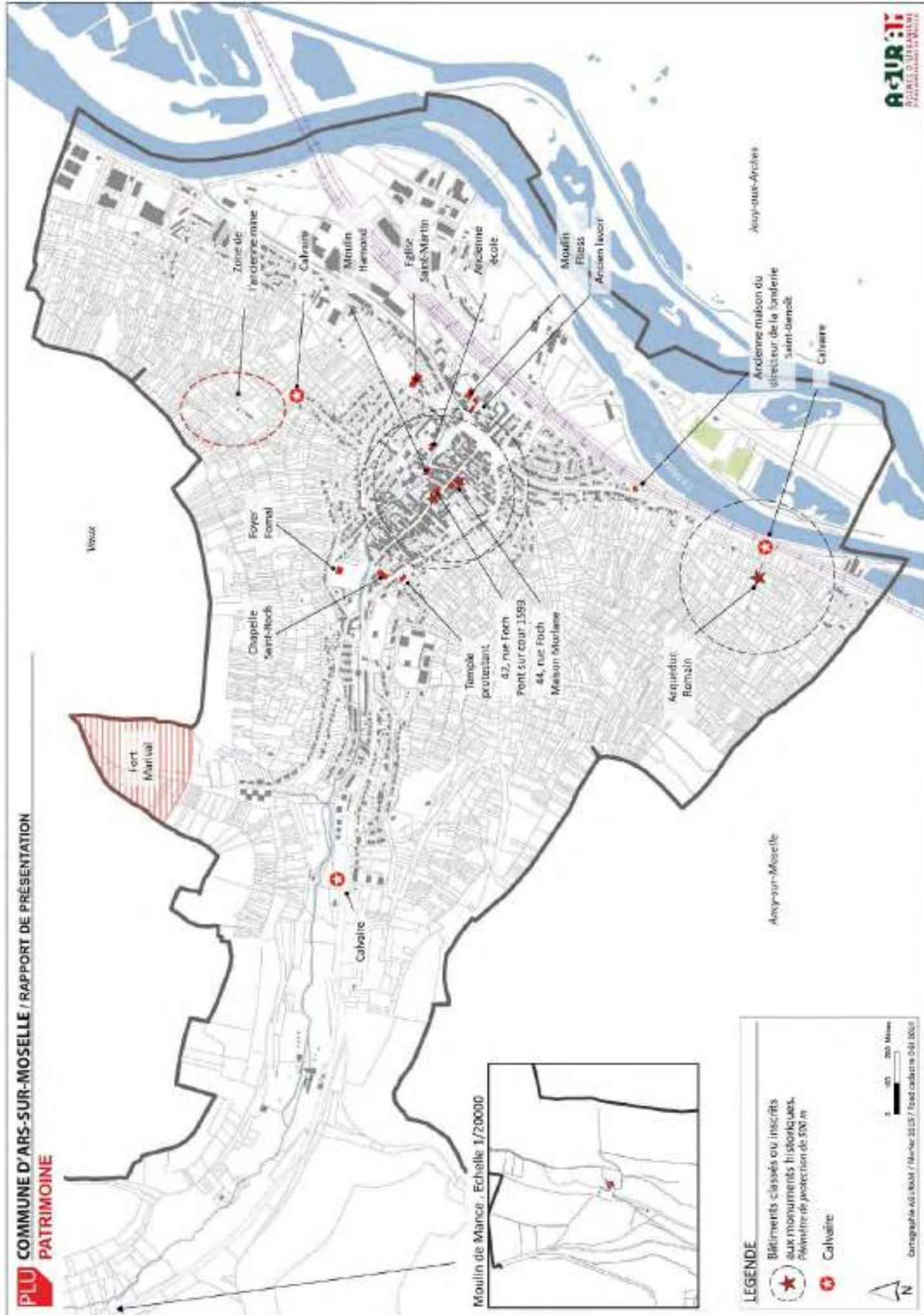


Aqueduc romain d'Ars-sur-Moselle

La construction de l'Aqueduc, témoigne de l'implantation ancienne de l'Empire Romain en Moselle. Long de 22 kilomètres, il amenait l'eau de Gorze aux thermes de Divodurum (Metz en latin, la ville des deux eaux - la Moselle et la Seille). Il fut commencé au premier siècle et achevé au quatrième. La partie aérienne de l'édifice permettait le franchissement de la Moselle. Plus de 110 arches reliaient Ars à Jouy sur 1128 mètres. Cet ouvrage monumental et majestueux fut construit par des milliers d'hommes qui s'installèrent à proximité du chantier, faisant fleurir un véritable bourg. Les vestiges de cet Aqueduc sont visibles et les sept arches restantes à Ars-sur-

Moselle sont des pièces inestimables du patrimoine local et national.

Actuellement, l'Aqueduc est en phase de rénovation pour un montant de 4,5 millions d'euros sous l'égide du Ministère de la Culture qui prend en charge les travaux à 100%.



Moulin de Mance, Echelle 1/20000

LEGENDE

★ Bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques. Réserve de protection de 500 m

○ Calvaire



Cartographie A.G. Kuhl / Mars 2015 / Fond cadastre 044 3004

F. L'ancienne école

L'ancienne école est attenante à la mairie. Elle date de 1865. Elle démontre **l'expansion démographique** connue par la commune avec le développement des activités industrielles.

Ce bâtiment présente des qualités architecturales importantes avec, notamment, un fronton central comprenant un petit clocher et des encadrements en pierre de Jaumont autour de toutes les fenêtres et portes.



Ancienne école Ars-sur-Moselle

G. Les anciens moulins

La commune compte quatre anciens moulins. Le moulin à eau de la Mance, situé au Nord du ban communal, est un témoin du développement ancien de **l'activité industrielle.**

Les autres moulins, Hamard (rue Milaville), Fliess (rue du Moulin) et le moulin à l'angle des rues des Alliés et de la rue des Hayes sont des réminiscences des activités industrielles liées à la force hydraulique : clouterie, papeterie, production de farine...



Au fond à gauche, le Moulin Hamard

H. Autres éléments

Au niveau de la place de la République, un ancien lavoir a été transformé en école de musique. Cet édifice possède des caractéristiques architecturales intéressantes : ouvertures en plein cintre, pilastres et corniches de pierre de Jaumont. Plusieurs édifices anciens, comme le foyer FOMAL, la maison du directeur des anciennes fonderies Saint-Benoît (rue bois le Prêtre) **et des édifices anciens du cœur de bourg,** ont des caractéristiques architecturales intéressantes à préserver.

Les calvaires sont des éléments ponctuant certaines promenades dans le bourg ancien (rue Foch) et sur les coteaux (rue de la Mine et à côté de la grotte Notre Dame de la Mance). La grotte, située en contrebas de la route d'Ars-sur-Moselle à Gravelotte, est un lieu de promenade à préserver. A proximité du Moulin de la Mance, se trouve une ancienne entrée de mine monumentale (lieu-dit Voie de Vaux). Non loin, sur le coteau, **existe encore aujourd'hui** le fort Marival.

D'anciens ponts ou bâtiments correspondant à des activités abandonnées se situent en zone périurbaine, sur les coteaux ou même à l'intérieur de la forêt. Un petit pont aux assises de grandes dalles de pierres, toujours utilisé par un sentier de promenade, existe sur le coteau situé au-dessus de l'ancienne mine. Dans le vallon de la Mance, il est possible de distinguer les ruines « *La Noue* », derniers **vestiges d'un ancien moulin.**

Ars-sur-Moselle possède un impressionnant patrimoine grandement lié aux origines de la **cité qui remontent à l'époque Romaine. L'existence de trois Monuments Historiques est le témoin de cette richesse. L'Aqueduc Romain constitue l'élément majeur du patrimoine communal, puisque son intérêt est d'ordre national.**

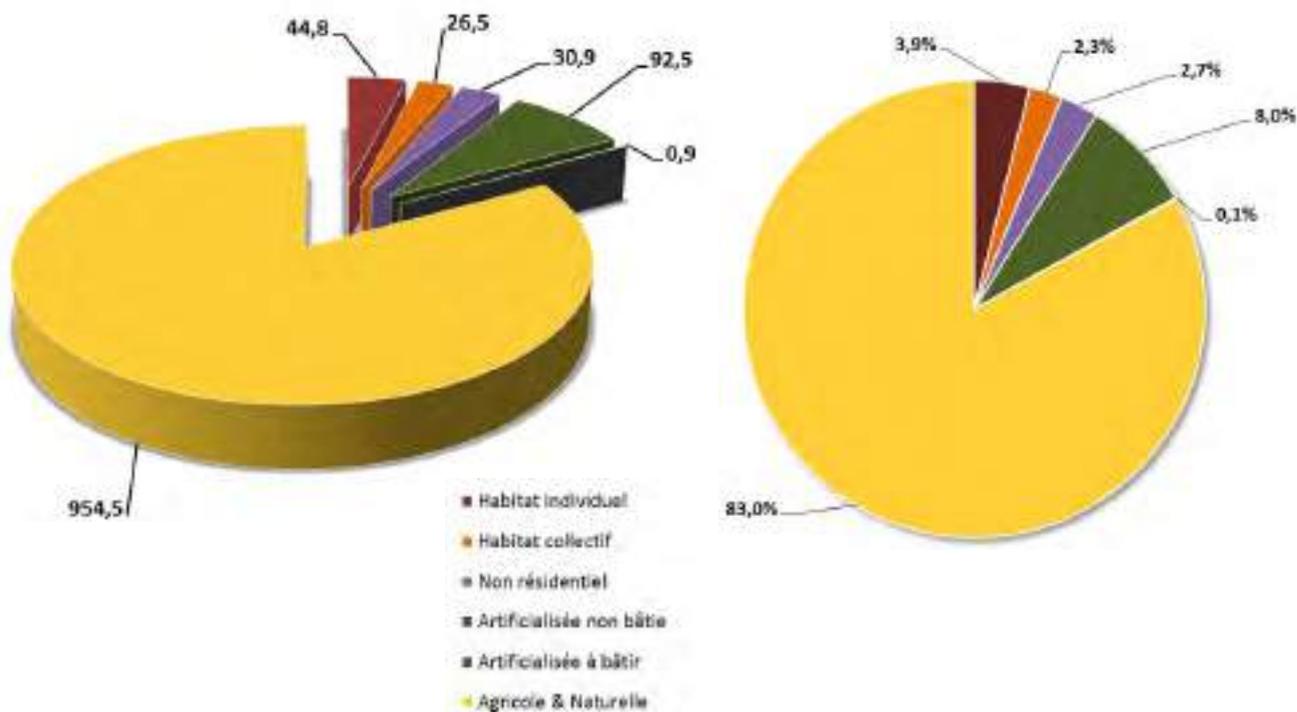
III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

1.1 LES DONNEES DE CADRAGE

L'analyse qui suit est basée sur les données transmises par l'Observatoire des Territoires et Prospective – DDT 57 et un croisement avec des données INSEE et IGN pour établir des indicateurs de suivi. Le territoire communal d'Ars-sur-Moselle fait **une superficie totale d'environ 1150 hectares**.

Répartition en % et en ha de l'occupation du sol à Ars-sur-Moselle en 2010 – Données DDTM57



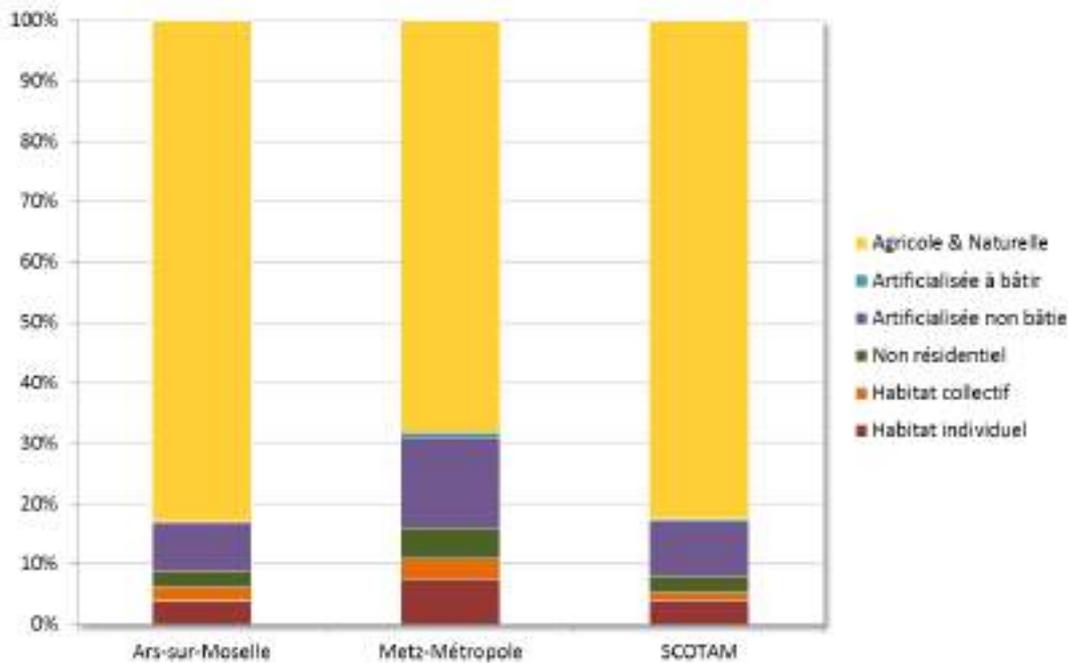
En 2010, les espaces naturels et agricoles totalisent 954,5 hectares soit 83,0% du ban communal. Cette surface est élevée au regard de l'importance d'Ars-sur-Moselle au sein de l'agglomération messine. Cela montre qu'une grande partie de la commune reste naturelle et agricole, malgré la présence de l'habitat, d'activités économiques et d'infrastructures de communications importantes (routes départementales, voie ferrée, canal avec une écluse).

Les 195,6 hectares artificialisés se répartissent en :

- 102,2 hectares urbanisés (habitat, non résidentiel et dépendances) ;
- 92,5 hectares de surfaces non bâties ;
- 0,9 ha à bâtir (au sens de la DGFIP).

Le ratio entre espaces naturels et agricoles, d'une part, et espaces artificialisés, d'autre part, est différent à Ars-sur-Moselle comparativement à celui de Metz-Métropole. Cela traduit le caractère encore naturel **de la frange Ouest de l'Agglomération** qui comprend de nombreux sites protégés.

Répartition comparée en ha par affectations de l'occupation du sol en 2010 – Données DDTM57



Données DDTM 2010	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Artificialisée non bâtie	Artificialisée à bâtir	Agricole & Naturelle
Ars-sur-Moselle	3,9%	2,3%	2,7%	8,0%	0,1%	83,0%
Metz-Métropole	7,5%	3,4%	5,2%	15,0%	0,8%	68,2%
SCOTAM	4,1%	1,2%	2,7%	9,0%	0,5%	82,5%

1.2 L'ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

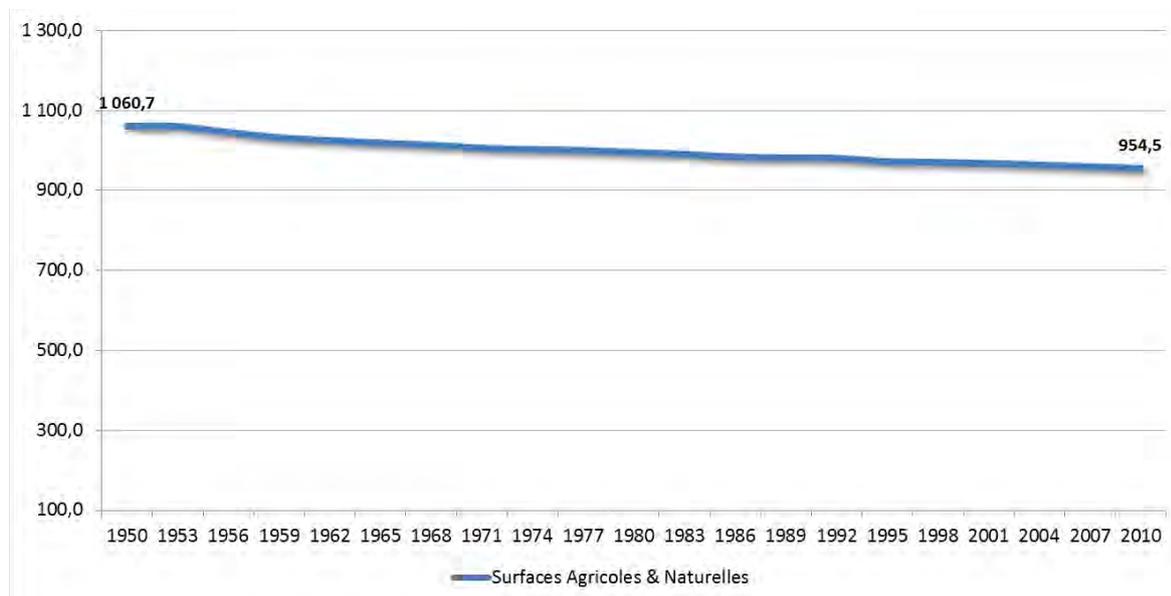
En 1950, les surfaces naturelles et agricoles représentent 1060,6 hectares sur les 1150 hectares du ban communal, soit environ 92%. **A partir des données de l'Observatoire des territoires et prospective de la DDTM**, il est possible de définir 5 périodes de consommation du foncier agricole et naturel depuis 1950 à Ars-sur-Moselle :

- 1950 – 1962 : Forte consommation foncière avec la disparition de 36,4 hectares de foncier agricole et naturel. Cela représente plus de 2 hectares par an.
- 1963 – 1980 : La consommation foncière reste très élevée sur cette période avec la disparition **d'un peu plus de 30 hectares supplémentaires**. **Les logements** sont la principale source **d'artificialisation** des milieux naturels et agricoles.
- 1981 – 1999 : Léger ralentissement de la consommation foncière (25 ha soit 1,25 ha par an).
- 1999 – 2010 : La consommation foncière continue de diminuer pour atteindre 1ha/an. Les **opérations récentes de petits logements collectifs, principalement réalisées à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU)** en densification, explique en partie cette évolution.

Les espaces naturels et agricoles sont en nette régression depuis 1950 à Ars-sur-Moselle (cf : graphique ci-dessous).

Ils sont passés d'une superficie de 1060,6 hectares en 1950 à 954,5 hectares en 2010, soit une **diminution de l'ordre de 106,2 hectares ou 10%**. Parallèlement, c'est principalement **l'habitat** qui s'est développé, même si **l'activité économique** a aussi consommé de l'espace.

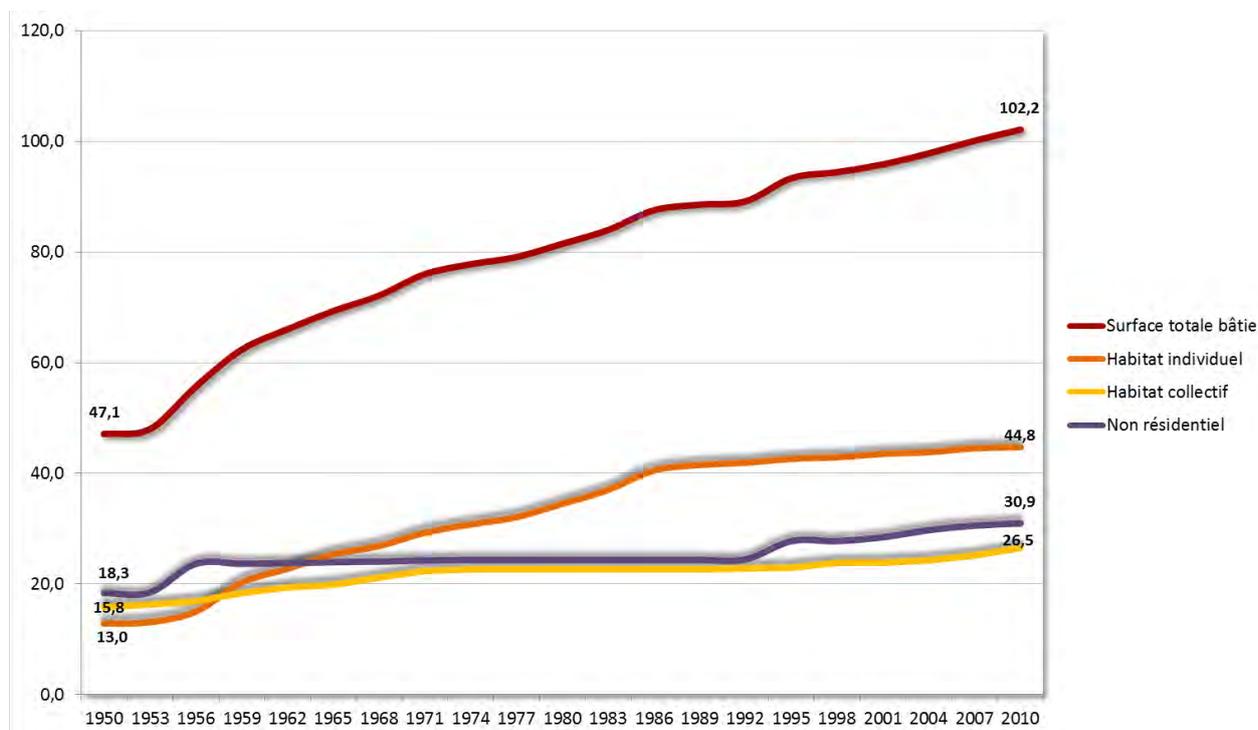
Evolution des surfaces agricoles et naturelles entre 1950 et 2010 à Ars-sur-Moselle – Données DDTM57



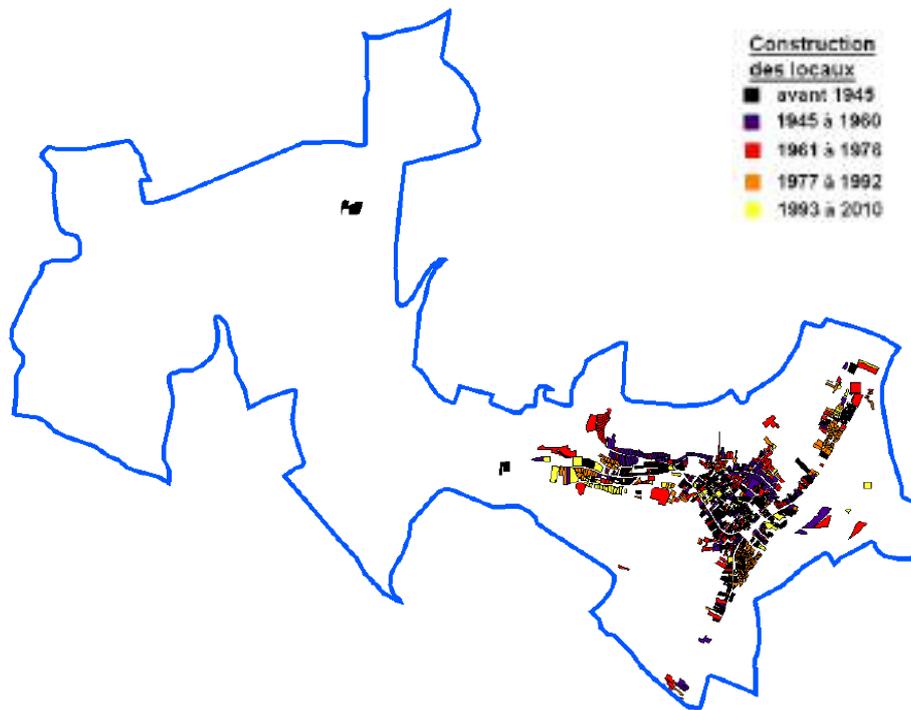
1.3 L'ÉVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES

Depuis 1950, les surfaces artificialisées ont été principalement dédiées au développement de **l'habitat individuel**. Les pavillons successifs en sont les témoins. **La surface dédiée à l'habitat collectif, qui a augmenté rapidement jusqu'en 1983**, connaît une évolution moins importante depuis cette date.

Consommation foncière communale par typologies entre 1950 et 2010 – Données DDTM57

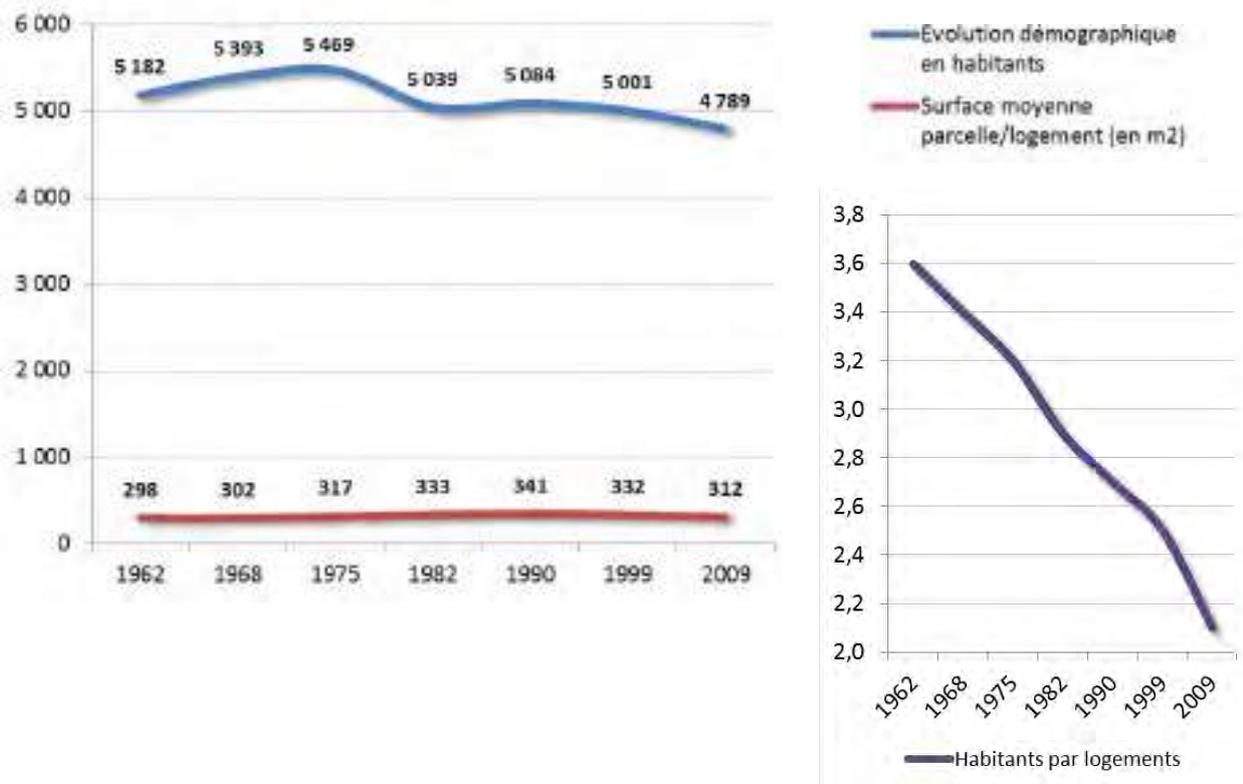


Périodes de construction des locaux – Données DDTM57



La carte, ci-contre, montre bien **qu'une** grande partie des constructions de la commune sont antérieures à 1951.

Croissance démographique, surface moyenne par logement et desserrement des ménages à Ars-sur-Moselle entre 1950 et 2009 – Données DDTM57



Depuis 1962, la commune **d'Ars**-sur-Moselle a connu une stabilité de la taille moyenne des parcelles à bâtir. Ce chiffre est passé de 298 m² en 1962 à 312 m² en 2009. Cette tendance est à souligner, **car sur d'autres communes de l'agglomération, à dominante plus rurales** notamment, cette taille moyenne a explosé sur cette période.

Comparativement à 1962, la taille moyenne des parcelles à bâtir a gagné 5% en 2010. Ce sont les maisons individuelles qui provoquent cette hausse.

La densité de logements est ainsi passée de 33,6 logements/ha en 1962 à 32,1 logements/ha en 2009.

Date	Logements par hectare	Habitants par logements	Nombre d'habitants	Surface moyenne parcelle/logement (en m2)
1962	33,6	3,6	5 182	298
1968	33,1	3,4	5 393	302
1975	31,5	3,2	5 469	317
1982	30,0	2,9	5 039	333
1990	29,3	2,7	5 084	341
1999	30,1	2,5	5 001	332
2009	32,1	2,1	4 789	312
Période	-4,5%	-41,7%	-7,6%	4,7%

Indicateurs calculés en fonction de la surface habitat (DGFIP) et du desserrement des ménages (INSEE).

De nombreuses maisons individuelles ont été créées, mais la densité globale en logement à **l'intérieur des tissus urbains est restée** quasiment stable grâce aux créations de logements collectifs qui ont équilibré les consommations foncières des pavillons.

Evolutions cumulées des surfaces bâties à Ars-sur-Moselle entre 1950 et 2010 – Données DDTM57

Date	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Surfaces Agricoles & Naturelles	Consommation foncière cumulée		Total	Surface totale bâtie
	ha	ha	ha	ha		ha	%		
1950	13,0	15,8	18,3	90,9	1 060,7	0,0	0,0	1 152	47,1
1953	13,3	16,2	18,4	92,3	1 059,3	-1,4	-0,1	1 152	47,9
1956	15,2	16,8	23,6	107,0	1 044,5	-16,1	-1,5	1 152	55,6
1959	20,4	18,3	23,6	120,2	1 031,4	-29,3	-2,8	1 152	62,3
1962	22,9	19,4	23,7	127,3	1 024,2	-36,4	-3,4	1 152	66,0
1965	25,5	19,9	23,9	133,7	1 017,9	-42,8	-4,0	1 152	69,3
1968	27,0	21,1	24,0	138,9	1 012,7	-48,0	-4,5	1 152	72,1
1971	29,4	22,4	24,2	146,5	1 005,0	-55,7	-5,2	1 152	76,0
1974	30,9	22,6	24,3	149,9	1 001,7	-59,0	-5,6	1 152	77,8
1977	32,2	22,6	24,3	152,3	999,2	-61,5	-5,8	1 152	79,1
1980	34,6	22,6	24,3	157,1	994,5	-66,2	-6,2	1 152	81,5
1983	37,1	22,6	24,3	161,9	989,7	-71,0	-6,7	1 152	84,0
1986	40,6	22,7	24,3	168,8	982,8	-77,9	-7,3	1 152	87,6
1989	41,6	22,7	24,3	170,7	980,8	-79,9	-7,5	1 152	88,6
1992	42,0	22,8	24,4	171,8	979,8	-80,9	-7,6	1 152	89,2
1995	42,7	23,0	27,7	180,1	971,5	-89,2	-8,4	1 152	93,4
1998	43,0	23,8	27,7	182,2	969,4	-91,3	-8,6	1 152	94,5
2001	43,6	23,9	28,4	184,8	966,8	-93,9	-8,9	1 152	95,9
2004	43,9	24,3	29,7	188,5	963,0	-97,6	-9,2	1 152	97,9
2007	44,6	25,1	30,5	193,0	958,6	-102,1	-9,6	1 152	100,2
2010	44,8	26,5	30,9	197,0	954,5	-106,2	-10,0	1 152	102,2

Entre 1950 et 2010, les espaces naturels et agricoles sont en constante régression sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle avec une consommation foncière cumulée de 106,2 hectares. Sur cette période, la population communale a **décliné d'un peu moins de 400 habitants**.

La consommation foncière depuis 1950 à Ars-sur-Moselle ne montre pas une hausse significative de la taille moyenne des parcelles à bâtir. **L'enjeu du PLU sera de** poursuivre la densification des tissus urbains, tout en offrant des typologies **d'habitat** capables de répondre aux besoins de tous sans remettre en cause les équilibres naturels et agricoles.

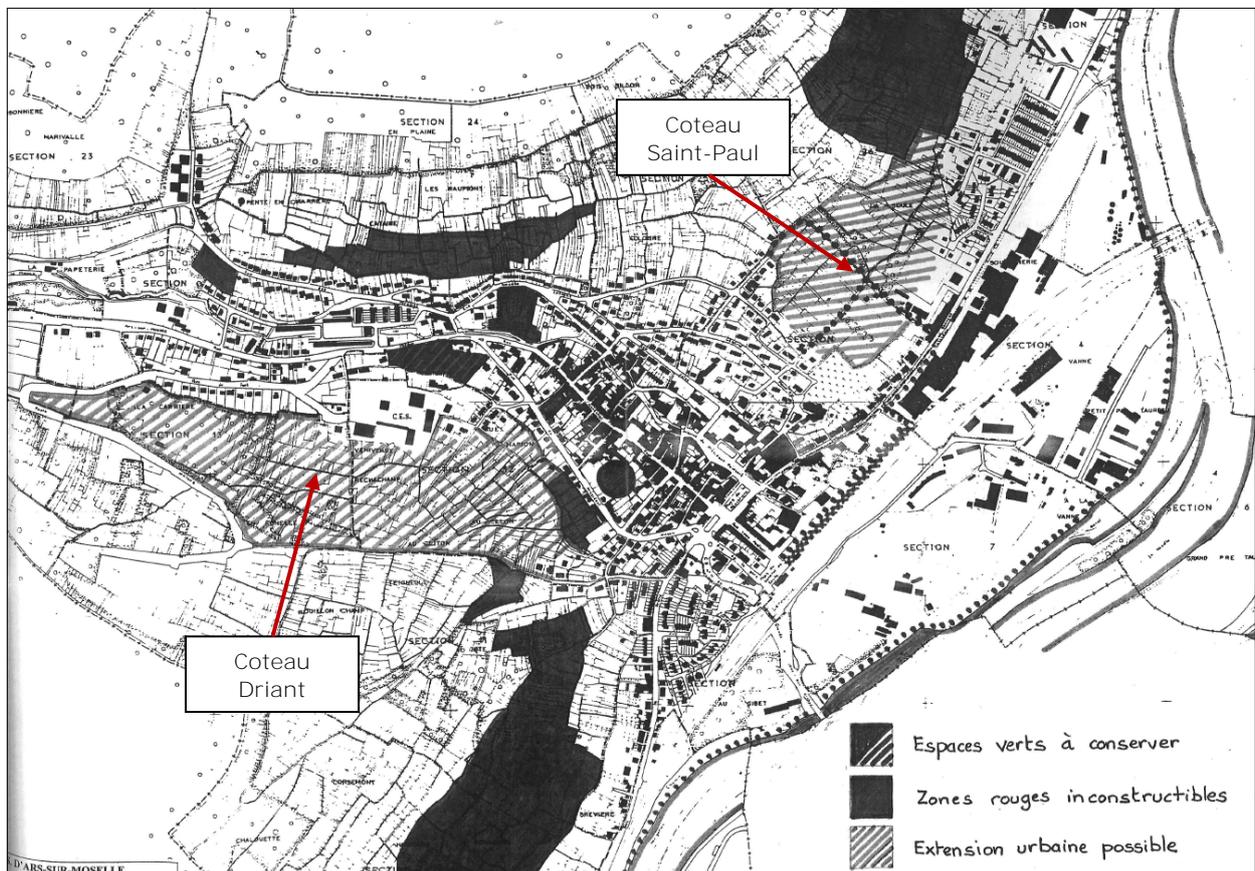
2. LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 2001 par la commune d'Ars-sur-Moselle n'est pas compatible avec de nombreuses évolutions réglementaires : Lois SRU (2000), Grenelle I et II (2009 et 2010), MAP (2010) et ALUR (2014).

A. Contenu et les objectifs du POS

Le POS révisé qui a été approuvé en 2001 fixait comme objectif de gagner 500 habitants sur les 10 à 15 prochaines années. Les nouveaux logements devaient être réalisés sur les coteaux Saint-Paul et Driant selon la répartition suivante :

- Environ 158 logements sur le Coteau Saint-Paul avec deux tranches possibles pour un total potentiel de 475 habitants supplémentaires. La répartition projetée correspondait à 98 parcelles individuelles et 60 logements en petits collectifs R+2 ;
- Environ 126 logements sur le Coteau Driant avec trois tranches possibles pour un total potentiel de 370 habitants supplémentaires. La répartition projetée correspondait à 76 parcelles individuelles et 50 logements en petits collectifs R+2.



Si le POS fixait un objectif de production à 500 logements, la décomposition des deux secteurs de projet montre **qu'ils permettaient réalité la construction de 845 logements.**

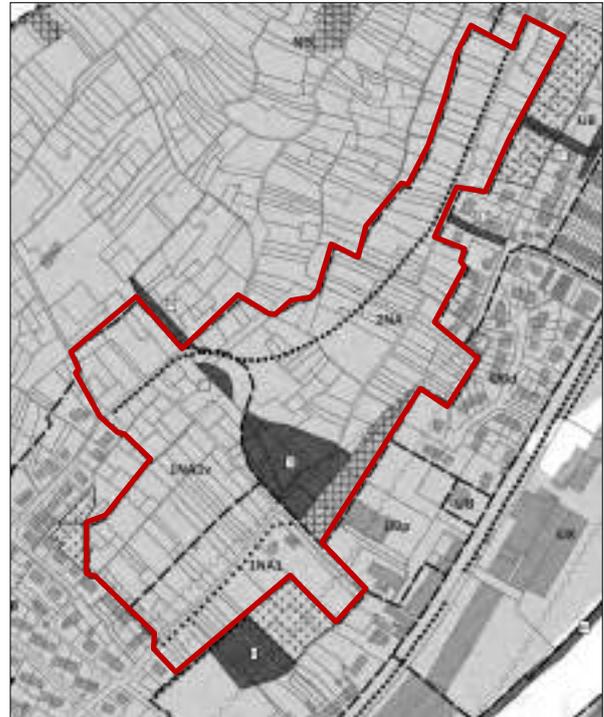
La justification apportée sur ce point était le fait de ne comptabiliser que la tranche n°1 pour le coteau Saint-Paul et les trois tranches du coteau Driant. Ce principe était décliné par un zonage 2NA au règlement graphique pour la seconde tranche du coteau Saint-Paul.

B. Bilan sur le coteau Saint-Paul

Sur ce secteur, le bilan est assez rapide à réaliser. Aucune **opération immobilière n'a vu le jour**.

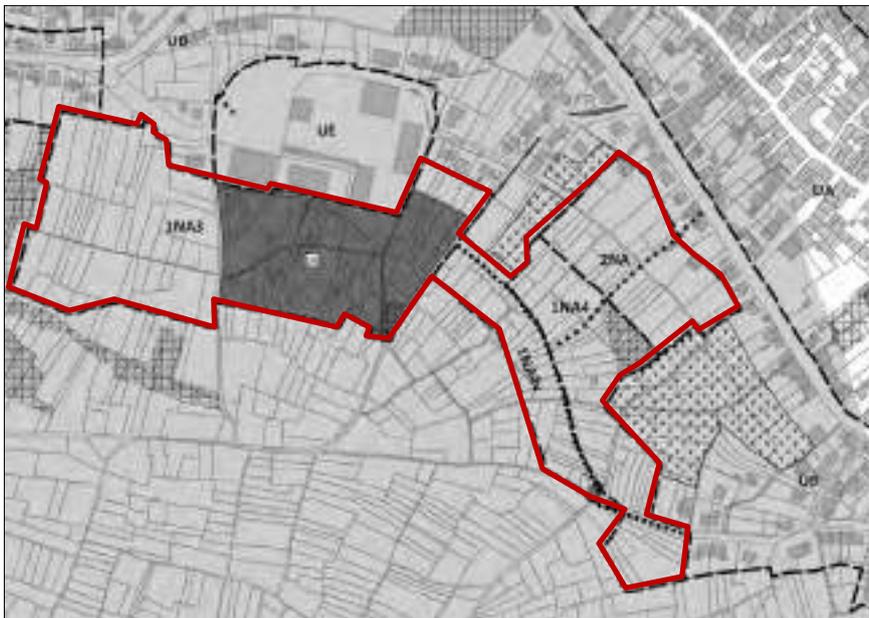
Le règlement graphique montre un découpage en deux **secteurs 1NA1 et 1NA1v avec l'existence d'une zone 2NA** dans son prolongement. Le vaste emplacement réservé qui se trouve au milieu de la zone correspond à un ancien crassier de mine. Le parcellaire très compliqué en **l'absence de remembrement est certainement à l'origine de difficultés dans l'acquisition du foncier** pour les promoteurs.

Ces trois zones du Coteau Saint-Paul représentent un total de 11,80 hectares. En appliquant la densité minimale de 30 logements/ha imposée par le SCoTAM, cela correspondrait aujourd'hui à 354 logements soit environ 850 habitants supplémentaires.



Zones 1NA et 2NA du Coteau Saint-Paul au POS

C. Bilan sur le coteau Driant



Zones 1NA et 2NA du Coteau Saint-Paul au POS

Sur ce coteau en revanche, un **permis d'aménager a été accordé** sur la zone 1NA3 (5 hectares).

Il correspond à **l'aménagement d'un EHPAD** sur la partie droite du terrain pour 120 lits et la création de 59 logements sur le reste de l'emprise.

C'est une **déclaration d'utilité publique** qui est à l'origine de la concrétisation de ce projet qui concerne, là encore, un parcellaire très compliqué.

L'aménagement à venir de

la zone 1NA3 (partie Ouest du périmètre rouge) correspond au seul résultat concret du POS en **matière d'urbanisation des zones NA**.

Les zones 1NA4, 1NA4v et 2NA, non urbanisées à ce jour, représentent une superficie de 4,30 hectares. En appliquant la densité minimale de 30 logements/ha imposée par le SCoTAM, cela correspondrait aujourd'hui à 130 logements soit environ 300 habitants supplémentaires.



D. Résultats du POS

Depuis l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé en 2001, deux recensements INSEE permettent **de juger de la production de logements et l'évolution de la population communale :**

- 1999 : 4999 habitants // 2014 logements ;
- 2010 : 4846 habitants // 2314 logements.

Entre les recensements de 1999 et 2010, la commune a perdu 153 habitants. Cela signifie que les objectifs fixés par le POS n'ont pas été atteints malgré la construction de 300 logements supplémentaires.

La commune a perdu seulement 153 habitants malgré la création de 300 logements depuis 1999. Le rythme de construction depuis l'approbation du POS est par conséquent d'environ 27 nouveaux logements par an.

Les 300 logements qui ont été créés depuis 1999 à Ars-sur-Moselle **n'ont pas concerné les zones 1NA du POS. Cela signifie que c'est la densification de l'enveloppe urbaine et le renouvellement urbain qui sont à l'origine de la hausse du nombre de logements. L'objectif d'accueillir 500 logements en extension de l'enveloppe urbaine sur les coteaux Driant et Saint-Paul n'a pas été atteint.**

Toutefois, la partie Ouest du coteau Driant est en cours d'aménagement pour la création d'un EHPAD et de 59 logements.

3. L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU.



Le potentiel en densification vient se déduire des besoins communaux en logements de manière à économiser le foncier naturel et agricole. Le SCoTAM accorde une enveloppe prévisionnelle de **400 à 450 logements d'ici 2032 pour la ville d'Ars-sur-Moselle.**

3.1 LES LOGEMENTS VACANTS

La base de données FILOCOM 2013 indique qu'il existe à Ars-sur-Moselle, 2129 résidences principales, 281 logements vacants et 38 résidences secondaires.



Illustration d'un logement vacant

Cette source de données, basée sur les informations recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- La vacance conjoncturelle : 197 logements à Ars-sur-Moselle, soit 8% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. **Il s'agit d'une vacance** nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- La vacance structurelle : 84 logements à Ars-sur-Moselle, soit 3,4 % du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. **Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus** de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Il existe à Ars-sur-Moselle, 84 logements qui pourraient être réoccupés. Globalement, les taux relevés sur la commune ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'agglomération de Metz Métropole. Toutefois, un réel problème a été identifié dans le centre-ville avec l'existence de nombreux logements vacants ou insalubres.

Dans le cadre de la démarche d'économie du foncier imposée par le SCoTAM, il est pertinent de déduire les logements en situation de vacance structurelle **des besoins communaux d'ici 2032**. Au 84 logements identifiés, un taux de rétention foncière de 25% pourrait être appliqué. **Cela signifie que l'on estime que 21 des 84 logements ne seront pas réoccupés d'ici 2032.**

Pour encourager la réoccupation des logements vacants, le Conseil Municipal a délibéré pour assujettir à la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants** (THLV) ceux qui sont vacants depuis plus de deux années au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition (cf : article 147 bis du Code Général des Impôts). Ceci démontre bien la volonté communale d'œuvrer en faveur de la réoccupation des biens vacants depuis plusieurs années. Ils peuvent permettre de faire augmenter la population sans coût d'extension des réseaux et surtout sans consommation foncière.

3.2 LES POSSIBILITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Cette partie traite des possibilités de mutations et de renouvellement des tissus urbains existants. A Ars-sur-Moselle, aucune possibilité concrète de créer des **logements neufs à l'intérieur de bâtiments existants** n'a été identifiée. Cependant, deux sites actuellement en friche présentent un réel potentiel de renouvellement urbain.

A. Ancien site militaire en bordure de la RD6



Le site ci-contre se situe sur les communes de Vaux et Ars-sur-Moselle. **C'est la partie la plus au Sud** qui concerne le ban communal.

Cette friche correspond à l'ancienne annexe du 1^{er} régiment médical. Elle se trouve à environ 4 kilomètres de l'échangeur de Moulins-lès-Metz (A31). Pour Ars-sur-Moselle, ce site se situe à l'une des principales entrées de la ville depuis la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz.

Cet ancien site militaire est classé dans la zone rouge du PPRi de la Moselle, aussi bien sur la commune d'Ars-sur-Moselle que sur celle de Vaux. Il sera possible de retravailler sur l'emprise au sol existante tout en respectant le règlement du PPR inondations.

L'ancien site militaire en bordure de la RD6

Le potentiel identifié ne se traduit pas en logements. La collectivité souhaite autoriser ici des **changements de destinations des bâtiments existants pour favoriser l'implantation** de bureaux, commerces, entrepôts et activités artisanales. Sur le ban communal, il existe 6 bâtiments au total avec une emprise au sol respective de 900 m² chacun (soit 5400 m² au total).



Vues intérieures et extérieures de bâtiments du site

B. Ancien site industriel en bordure de la RD11

Ce site correspond à une ancienne usine de mèche lente, de cordeau détonant et dépôt **d'explosif appartenant par le passé à l'Union Lorraine d'Explosifs**. Il fait l'objet d'une fiche dans la base de données BASIAS du BRGM (Inventaire historique de sites industriels et activités de service).

L'exploitation du site pour la fabrication d'explosif a débuté en 1929 pour finir, à priori, en 1954. Le site a par la suite été utilisé pour la fabrication de matelas. Il est **aujourd'hui inoccupé**.

Le site se compose de logements habités en front de rue et **d'anciens bâtiments industriels** en contrebas non loin de la Mance. Au regard de la nature des activités passées et de la proximité du **cours d'eau**, il présente une sensibilité environnementale notable.



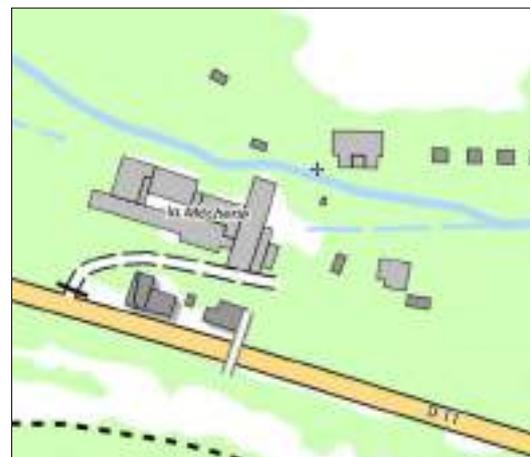
L'ancien site industriel en bordure de la RD11 direction Gravelotte

Un projet global en lien avec les activités de tourisme et de loisirs est souhaité par la collectivité. Il existe peut être un potentiel logement limité à cet endroit, en lien avec le gardiennage de la future activité par exemple. **Un nouvel usage industriel du site n'est pas souhaitable** en raison de sa sensibilité environnementale (proximité de la Mance et de milieux boisés).



Logements et accès au site depuis la RD11

L'emprise au sol totale des constructions existantes représente un peu plus de 3000 m² au total. Il existe un important potentiel de mutation, même en ne travaillant, que sur les emprises existantes. **L'accès au site depuis la RD11 est aujourd'hui fermé par une barrière**. Il n'est pas accessible au public. Aucun des bâtiments existants ne présente une valeur patrimoniale particulière.



Aperçu du site sur la carte ING SCAN25

3.3 LE POTENTIEL DE DENSIFICATION POUR L'HABITAT

La « *dent creuse* » correspond à une ou plusieurs parcelles comprises **dans l'enveloppe urbaine (ou Partie Actuellement Urbanisée)** disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum (eau potable, électricité).

Il s'agit d'un **espace interstitiel** entre des constructions existantes. Une dent creuse, pour être considérée comme constructible, ne doit pas présenter **d'enjeux** liés au milieu agricole (proximité de bâtiment, desserte de champs), à la biodiversité, à la **qualité d'une** zone humide ou des risques. Elle présente une façade en front à rue suffisante pour accueillir une construction.



Exemple d'une « dent creuse »

Une dent creuse ne doit pas être confondue avec une **coupure d'urbanisation** (espace séparant deux ensembles urbanisés) ou un cône de vue paysager.

A. Un potentiel important à Ars-sur-Moselle

Ce sont 97 logements qui ont été identifiés comme potentiellement réalisables à l'intérieur de la **Partie Actuellement Urbanisée (PAU)** d'ici l'échéance du document d'urbanisme. Le potentiel de densification des tissus urbains existants est important à Ars-sur-Moselle.

De nombreuses opportunités foncières passées ont donné lieu à la création de logements ces quinze dernières années mais il en reste encore.

B. Le potentiel de densification « libre » - 64 logements potentiels



Les 64 logements potentiels en densification « libre »

Il s'agit d'espaces à l'intérieur de l'enveloppe urbaine qui pourraient accueillir des logements supplémentaires sans conditions particulières fixées par la collectivité.

Les 14 logements rue Bussière et les 22 logements rue du Moulin correspondent à des projets en cours dont les permis de construire ne sont pas encore déposés. Pour ces deux opérations, il est possible de décompter très précisément le potentiel de densification puisque le futur programme immobilier est déjà connu.

Pour les autres terrains, il s'agit uniquement d'un potentiel en logements estimé au regard de la disponibilité foncière.

➤ Rue des Varaines – Parcelle n°78

Cette parcelle communale d'environ 1300 m² se situe dans le bout de la rue des Varaines à proximité d'une opération de logements collectifs réalisée en 1968 et appartenant à Moselis. Elle présente une façade en front de rue d'environ 45 mètres.

Potentiel identifié : 6 logements



Parcelle 78 rue des Varaines



Parcelles 446 et 550 rue du Fort

➤ Rue du Fort – Parcelles n°446 et 550

Cette unité foncière présente une taille restreinte d'environ 550 m². La majorité des constructions alentours correspondent à des maisons individuelles implantées en retrait de l'emprise publique.

La façade en front de rue, de 18 mètres est très limitée. Cela ne permet d'envisager que l'implantation d'un logement supplémentaire.

Potentiel identifié : 1 logement

➤ Rue Pierre de Coubertin – Parcelles n°342 et 303

Cette unité foncière composée de deux parcelles est d'une taille assez importante : 900 m². Elle se trouve en face du collège et possède une façade en front de rue d'environ 21 mètres.

Cette façade limitée permet d'envisager l'implantation d'un logement supplémentaire.

Potentiel identifié : 1 logement



Parcelles 342 et 303 rue du Pierre de Coubertin



Parcelles 78 et 79 rue du Pierre de Coubertin

➤ Rue Pierre de Coubertin – Parcelles n°78 et 79

Cette unité foncière composée de deux parcelles est de grande taille : 1300 m². Elle se trouve juste après le collège et possède une façade en front de rue d'environ 25 mètres.

Cette façade permet d'envisager la création de deux logements supplémentaires.

Potentiel identifié : 2 logements



Parcelle 264 rue de la Somme

➤ Rue de la Somme – Parcelle n°264

Cette parcelle d'environ 450 m² se situe dans le bout de la rue de la Somme qui se termine en impasse. Elle est en contrebas de la RD11 (rue du Président Wilson). La parcelle 265 correspond à un espace vert communal qui sépare la parcelle 264 de la rue Wilson. La taille restreinte de la parcelle permet tout de **d'y envisager** deux logements.

Potentiel identifié : 1 logements

➤ Rues du Wilson et de la Résistance – Parcelle n°111

Cette parcelle correspond au parc d'une belle maison de maître de la commune qui se trouve dans la rue de la Résistance. Le parc de la propriété présente la particularité d'être accolé au parc communal. Les 1250 m² potentiellement urbanisables et la façade en front de rue d'environ 70 mètres permettent d'envisager de nombreux logements à cet endroit.

Potentiel identifié : 10 logements



Parcelle 111 rue du Président Wilson

➤ Rue Bussière – Parcelle n°88



La maison qui sera démolie sur la parcelle 88

Cette parcelle de seulement 200 m² en plein cœur de ville est déjà bâtie. La construction existante sera supprimée pour réaligner la rue et créer des logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées.

Potentiel identifié : 14 logements

➤ Rues Bussièrès et de la Paix – Parcelles n°92, 39 et 72

Ces trois parcelles de moins de 200 m² peuvent potentiellement accueillir un logement chacune même si ce secteur est déjà densément bâti.

Potentiel identifié : 3 logements



Parcelles 92, 39 et 72

➤ Rue du Moulin – Parcelles n°62 et 63



Parcelles 62 et 63 rue du Moulin

Cette unité foncière se trouve dans la rue du Moulin à proximité du parking **du cinéma**. Un **projet comprenant la démolition d'une partie des bâtiments existants** donnera naissance, à long terme, à environ 22 nouveaux logements.

Cette rue est très bien située vis-à-vis de la **gare TER d'Ars-sur-Moselle**.

Potentiel identifié : 22 logements

➤ Rue du Bois le Prêtre – Parcelles n°5,6 et 7

En sortie de commune direction Ancy-sur-Moselle, la construction de logements supplémentaires est envisageable bien que toutes les **parcelles visées n'appartiennent pas à la même unité foncière**.

La superficie potentielle est de 900 m² avec une façade en front de rue d'environ 25 mètres.

Potentiel identifié : 2 logements



Parcelles 5,6 et 7 rue du Bois le Prêtre

➤ Rue de la Mine – Parcelles n°62 et 63



Parcelle 362 rue de la Mine

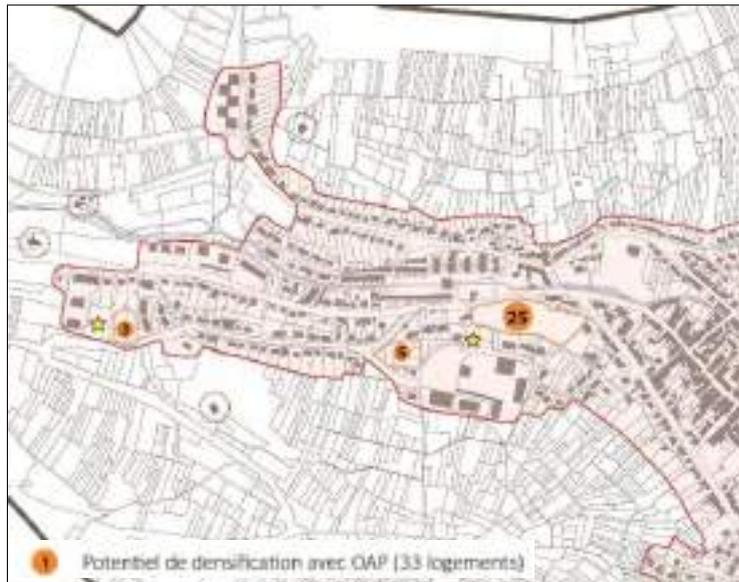
Cette parcelle de seulement 250 m² avec 11 mètres de façade en front de rue peut potentiellement accueillir un logement.

Potentiel identifié : 1 logement

C. Le potentiel de densification « encadré » - 33 logements minimum

Il s'agit ici des espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine qui pourraient accueillir des logements supplémentaires et dont **les conditions d'aménagement sont précisées** par le biais d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Trois espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ont été retenus par la collectivité pour **faire l'objet d'une densification** encadrée par des prescriptions précises.



Les 33 logements en densification « encadrée »

Les trois espaces libres à l'intérieur de l'enveloppe urbaine qui sont concernés par des OAP se situent tous sur la frange Ouest du ban communal.

➤ Rue de Verdun – Parcelle n°465

Cette vaste parcelle se trouve juste en dessous du collège d'Ars-sur-Moselle. Elle correspond à un ancien crassier de mine et toute sa superficie n'est pas exploitable en raison de la persistance d'un monticule de matériaux apportés lors de l'activité minière. Ceci se vérifie en particulier sur la partie Est de la parcelle (non reprise en bleu).



La parcelle 465 rue de Verdun – 7000 m²

Potentiel identifié : 25 logements

➤ Rue de Pierre de Coubertin – Parcelles n°260,261,168,169 et 170



Les parcelles 260,261,168,169 et 170

Cette unité foncière se situe dans le début de la rue Pierre de Coubertin qui mène directement au collège. La pente est assez présente à cet endroit et constitue une problématique forte de l'aménagement futur des 3000 m² disponibles.

Potentiel identifié : 5 logements

➤ Rue du Fort – Parcelles n°141, 142 et 143

Ces trois parcelles représentent environ 2800m² dans la rue du Fort qui se termine actuellement en impasse. La desserte des futurs logements devra obligatoirement être réalisée par la rue du Fort.



Les parcelles 141, 142 et 143 rue du Fort

Potentiel identifié : 3 logements

D. Les permis antérieurs au 01/2015 – 43 logements

Certaines opérations accordées avant l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) **n'ont pas été décomptées des besoins en logements**. Ce principe est conforme aux préconisations du document cadre.

Il s'agit de trois permis de construire accordés en 2013 et modifiés en 2015 :

- 28 logements à proximité de la Gendarmerie ;
- 6 logements rue d'Aigremont (quasi finalisés au 07/2016) ;
- 9 logements rue Clémenceau.

De la même manière, les 120 lits du **futur EHPAD d'Ars-sur-Moselle** au niveau du Coteau Driant ne viennent pas se déduire des besoins en logements de la commune car il s'agit d'un hébergement spécifique.

E. Récapitulatif du potentiel de densification pour l'habitat

Caractéristiques (typologie du potentiel en logements)	Logements possibles (évaluation du potentiel)	Logements déduits (25% de rétention foncière)	Informations
Densification des tissus urbains	97	73	Dents creuses dans l'enveloppe urbaine
Logements vacants à réoccuper	84	63	Logements en vacance structurelle
Projet en cours	70	70	59 logements au Coteau Driant 11 logements Chemin de Vaux
Total	251	206	

Ce sont 97 logements qui sont potentiellement réalisables dans l'enveloppe urbaine. Après application de 25% de rétention foncière, ce sont 73 logements qui viennent se déduire des besoins. Deux projets en cours pour 70 logements et dont les autorisations d'urbanisme ont été délivrées après le 01/2015 contribuent au projet communal projeté à 2032.

Pour réduire sa consommation foncière, la collectivité déduit des logements vacants à **réoccuper dans ses besoins d'ici 2032, date d'échéance du SCoTAM. Enfin, deux sites militaires et industriels présentent des potentiels de reconversion mais pas pour la création d'habitat.**

3.4 LA ZONE D'ACTIVITES DU DOCTEUR SCHWEITZER

La zone d'activités du Docteur Schweitzer présente un potentiel pour l'accueil de nouvelles activités économiques qui est évalué ici. La majeure partie de la zone est actuellement occupée par des entreprises mais il existe encore quelques disponibilités foncières. Un secteur est à aménager pour **permettre l'arrivée de nouvelles activités économiques** et certaines emprises au bord de la Moselle doivent être conservées en espaces verts.

A. Parcelles occupées par les entreprises et dents creuses

La majeure partie de **la zone d'activités est occupée** par diverses entreprises. **Certaines d'entre elles qui oeuvrent dans le domaine de l'industrie**, disposent de vastes espaces de stockage. Ils sont différenciés sur la carte page suivante.

Au niveau de la première impasse de la rue du Docteur Schweitzer, il existe des parcelles libres sur environ 8000 m² qui pourraient accueillir de nouvelles entreprises. Cela correspond à un potentiel de densification de la zone. Cette emprise se situe en zone Oia du PPRi de la Moselle. **Il s'agit de la zone orange concernant des secteurs de développement d'activités économiques touchés par les crues.** Les activités sont autorisées sous réserve de prescription (cf : PPRi de la Moselle).



Dents creuses à vocation économique

A long terme, il existe un intérêt évident à créer des bouclages vers le Nord pour les deux actuelles impasses de la rue du Docteur Schweitzer.

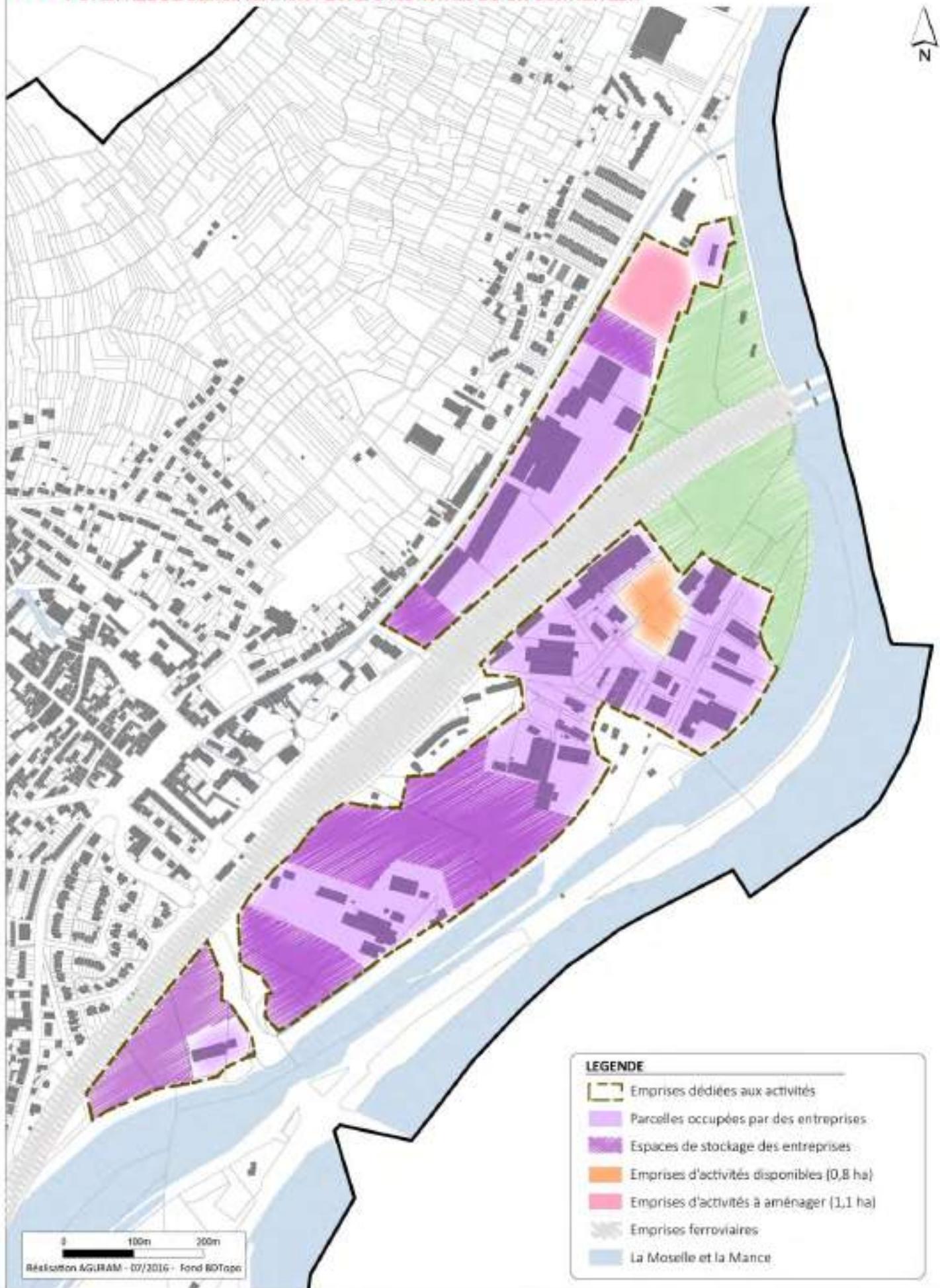
B. Emprise d'activités à aménager

Au **Nord de la zone d'activités**, une vaste emprise est aujourd'hui en friche. Elle borde l'entreprise Railtech International. Sa superficie d'environ 1,1 hectare n'est pas concernée par les prescriptions du PPRi de la Moselle. Un aménagement de cette emprise pour une vocation d'activités économiques et de services présente un intérêt pour améliorer la desserte Nord-Sud de la zone.

C. Espaces verts à préserver

En bordure de la Moselle, de vastes emprises situées en zone rouge du PPRi sont à préserver en espaces naturels. Elles ne correspondent pas à un potentiel de densification ou de développement des activités économiques.

La zone d'activités du Docteur Schweitzer présente un potentiel de densification de 0,80 hectare. Par ailleurs, le renouvellement urbain d'un espace en friche (1,1 ha) dans sa partie Nord est souhaitable. L'enclavement identifié de la zone au niveau routier pourrait trouver des solutions en prolongeant les deux impasses de la rue du Dr Schweitzer au Sud vers le Nord.



LEGENDE

-  Emprises dédiées aux activités
-  Parcelles occupées par des entreprises
-  Espaces de stockage des entreprises
-  Emprises d'activités disponibles (0,8 ha)
-  Emprises d'activités à aménager (1,1 ha)
-  Emprises ferroviaires
-  La Moselle et la Manche

III – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats **ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière** de développement, **d'aménagement et de gestion du territoire communal**. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi **le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) d'Ars-sur-Moselle**.

A. Etat Initial de l'Environnement

THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Topographie	Existence d'un relief marqué principalement lié à la vallée de la Mance. Cela représente une contrainte naturelle mais aussi un atout pour la culture de la vigne (microclimat).	Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements. Coteau Nord favorable à la vigne et aux vergers.
Paysages	Cohabitation de trois espaces distincts sur le ban communal : les côtes de Moselle, la vallée de la Mance et la vallée de la Moselle. Il existe des buttes témoins et les fonds de paysages sont très souvent boisés.	Préservation des paysages et des points de vue remarquables.
Qualité de l'eau	Le bon état des masses d'eau n'est pas atteint pour la Moselle et la Mance. Le bon état est en revanche atteint pour ce qui concerne le ruisseau de Parfond Val.	Préserver la ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau . Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau . Restauration et renaturation des cours d'eau à encourager (Moselle et Mance) et entretien du ruisseau de Parfond Val.
Hydrographie	Il existe de nombreux seuils et zones couvertes sur la Mance.	Aménagement des seuils et des zones couvertes sur la Mance : conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à la découverte du ruisseau par exemple.
Masses d'eau souterraines	Trois masses d'eau souterraines qui comprennent de nombreux captages. Leur qualité est dégradée par la présence, notamment, de pesticides.	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons). Il existe ici un lien avec les enjeux concernant les inondations et les captages d'eau potable .
Milieus naturels	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, prairies, zones humides, cours d'eau . Il existe plusieurs espèces dont des chauves souris et des papillons.	Préserver, voire renforcer, les continuités écologiques. Eviter de créer de nouvelles ruptures en protégeant les zones fragiles via un zonage adapté.
Vignes et vergers	Il existe des zones de vignes et de vergers plus ou moins abandonnées jouant plusieurs rôles : écologique, paysager, de zone tampon entre bois et urbanisation...	La restauration des vignes et vergers est à encourager. Elle est bénéfique pour les milieux naturels et représente un potentiel d'activités économiques .



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Continuités écologiques	Plusieurs continuités écologiques supra-communales et d'intérêt local. Il existe des ruptures que sont les zones urbanisées et infrastructures de transports. Des espèces envahissantes qui se développent telles que la Renouée du Japon.	Préserver des zones tampons, des zones vertes de respiration en ville et des liaisons douces (lien avec le cadre de vie). Conserver la végétation pour limiter les effets de rupture de la zone urbanisée notamment aux bords des routes (haies, bandes enherbées...) Limiter le développement des espèces envahissantes.
Captage d'eau potable	Présence de plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable : sources de la Mance, Aqueduc de Gorze, sources de Gorze et sources Joyeuse.	Conserver les zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols, conservation de zones tampons. Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques.
Zones exposées au bruit	Des nuisances sonores importantes au niveau de la voie ferrée et des routes départementales. Environ 10 à 12% de la population communale sont directement impactés par des voies classées bruyantes.	Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.
Zones calmes	Les milieux naturels permettent de bénéficier de zones calmes sur les coteaux.	Préserver les zones calmes sur les coteaux, notamment les espaces boisés. Maintien des zones tampons végétalisées le long des voies bruyantes (talus SNCF, alignement d'arbres...).
Risques	Nombreux risques naturels contraignants : PPR inondations et mouvements de terrain . L'aléa retrait gonflement des argiles est moyen sur le bas des coteaux de la Mance.	Respecter les prescriptions des PPR. Limiter le risque d'inondation en ne créant pas de nouveaux obstacles à l'écoulement et en favorisant l'infiltration au ruissellement. Maintien des végétations, en particulier sur les bas coteaux de la Mance.
Sols pollués	Existence de plusieurs sites pollués, notamment dans la zone du Dr Schweitzer.	Prise de précautions dans les zones polluées en cas de projets (études, dépollution...).
Qualité de l'air	Présence de polluants atmosphériques.	Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à leur existence. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.
Gaz à effet de serre (GES)	Présence de GES, principalement liés au secteur résidentiel et au trafic routier. Forte dépendance des ménages à la voiture individuelle.	Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone. Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).

B. Diagnostic socio-économique

THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Evolution de la population	Chute de la population communale de 10% entre 1968 et 2010. Ars-sur-Moselle continue de perdre de la population entre 1999 et 2010, alors que Metz-Métropole et le SCOTAM en ont gagné.	Renforcer le poids démographique de la commune via un projet habitat cohérent au regard de la position de centre urbain de services d'Ars-sur-Moselle dans l'armature urbaine du SCOTAM.
Facteurs de l'évolution de la population	Le solde migratoire communal est négatif depuis 1968. Le solde naturel ne comble pas cette perte de population, bien qu'il soit positif sur toutes les périodes. En moyenne depuis 1999, 41 décès et 60 naissances par an.	Assurer le renouvellement de la population communale et éviter un vieillissement important. Le seuil de renouvellement des générations est de 2,05 enfants par femme en France (2014).
Structure de population	Les moins de 29 ans sont un peu moins nombreux à Ars-sur-Moselle que dans l'agglomération. Entre 1999 et 2010, les plus de 45 ans ont progressé (+240 personnes, soit 5%), alors que les moins de 45 ans ont diminué (-393 personnes, -8%).	Offrir des logements adaptés aux besoins de tous et en particulier aux jeunes ménages. Eviter un fort déclin des personnes dans les catégories des 15-29 ans et 30-44 ans, car ce sont les deux tranches d'âges qui contribuent au renouvellement de la population.
Desserrement des ménages	Un ménage d'Ars-sur-Moselle comportait en moyenne 3,59 occupants en 1968 contre seulement 2,28 en 2010. Les ménages du SCOTAM devraient compter 2,2 personnes en moyenne d'ici 2020 puis 2,1 personnes d'ici 2030.	Le simple maintien de la population communale actuelle nécessite de construire de nouveaux logements en raison du phénomène de desserrement des ménages qui va se poursuivre d'ici 2030.
Parc de logements	Un parc immobilier composé de 1094 maisons individuelles (48%) et 1192 appartements (52%) en 2010. Ce sont 346 appartements qui ont été créés entre 1999 et 2010 (+40%), alors que le nombre de maisons est resté stable.	Continuer de répondre à la forte demande qui existe actuellement sur le ban communal en matière d'appartements. Ce type de produit immobilier favorise la fluidité du parcours résidentiel.
Logements vacants	Selon l'INSEE, 7,6% du parc immobilier est vacant à Ars-sur-Moselle en 2010. D'après la base de données FILOCOM 2013, 197 logements sont en situation de vacance conjoncturelle et 84 en situation de vacance structurelle. Cette dernière révèle des situations figées (refus de mise en location, vétusté, inadéquation entre les logements proposés et les besoins de la population...).	Il existe 84 logements qu'il est possible de réoccuper sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle. Il convient de les déduire du besoin en nouveaux logements qui sera identifié d'ici 2030 pour favoriser le renouvellement urbain et économiser le foncier agricole et naturel.
Occupation des logements	Il existe 54% de propriétaires à Ars-sur-Moselle contre 43% en moyenne sur le territoire de Metz-Métropole. Les locataires regroupent 46% des Arsois contre 29% dans le SCOTAM.	Favoriser une part importante d'offre locative dans les futures opérations à vocation de logements.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Taille des logements	1434 ménages de 1 et 2 personnes pour seulement 520 logements de type T1 et T2.	Proposer une répartition des futurs logements capables de répondre aux besoins des petits ménages.
Parc immobilier social	Selon l'inventaire SRU de 2013, il existe 21% de logements sociaux sur le ban communal.	Continuer de produire des logements sociaux pour maintenir une proportion de 20% du parc immobilier.
Ancienneté du parc immobilier	Malgré une forte baisse depuis 1999, le parc immobilier comporte encore 26% de produits inconfortables. Par ailleurs, 66% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974.	Continuer à résorber les logements inconfortables et favoriser les rénovations à vocation d'économie d'énergie dans les logements antérieurs à la première réglementation thermique.
Programme Local de l'Habitat	Une enveloppe de 400 à 450 logements inscrite dans le PLH dont au minimum 44 nouveaux logements sociaux.	Respecter la stratégie définie par l'Agglomération Messine en matière de production de logements.
Rythme de construction 1968-2010	Malgré la production de 722 logements supplémentaires, la population a reculé de 547 habitants.	Prendre en compte le futur desserrement des ménages et produire assez de logements pour maintenir la population.
Rythme de construction 1999-2012	Ce sont 259 logements qui ont été produits (dont 88% de collectifs) sur cette période soit environ 26 logements par an. Ce rythme de construction récent est beaucoup plus élevé que ceux de Metz-Métropole et du SCOTAM.	Continuer la production de logements capables de répondre aux besoins de tous, via une réparation variée : individuel pur, individuel groupé, collectif et résidence.
Catégories socioprofessionnelles	Les ouvriers sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse en ce qui concerne les cadres et les professions intermédiaires.	Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes qui habitent la commune de manière à limiter les besoins de déplacements.
Concentration de l'emploi	Ars-sur-Moselle propose, pour 100 actifs résidant sur son territoire, environ 67 emplois. Il s'agit d'une concentration d'emplois élevée qui montre que la commune ne manque pas d'activités en journée.	Maintenir les emplois qui existent, notamment via la zone d'activités du Dr Schweitzer pour éviter que la commune ne devienne dortoir.
Foyers imposables	La population communale est plus modeste que celle des territoires de comparaison. Ce sont 51% des foyers communaux qui sont imposables en 2009 contre 58% dans Metz-Métropole.	Tenir compte de cette caractéristique, notamment en matière de déplacements et de future typologie de logements.
Attractivité du centre-ville	Contrairement à d'autres communes, Ars-sur-Moselle a conservé un centre-ville attractif en matière de commerces et de services.	Maintenir le rôle de centre urbain de services de la commune, notamment pour les communes du plateau sur la frange Ouest.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Agriculture	Il existe 4 sièges d'exploitations agricoles sur le ban communal. Plusieurs projets ont été signalés : un pour l'élevage, un pour le maraîchage et un pour la viticulture. Il n'existe pas de périmètre RSD ou ICPE autour des sièges d'exploitations.	Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole dans le document d'urbanisme en tenant compte du redéveloppement récent de la viticulture.
Ecoles maternelle et élémentaire	Depuis le début des années 2000, les écoles ont un effectif moyen de l'ordre de 430 élèves. Entre 2008 et 2013, les effectifs sont en baisse de 13%.	Pérenniser les équipements scolaires et créer une structure d'accueil de la petite enfance.
Collège Pilâtre de Rozier	Les effectifs du collège sont en nette diminution depuis une dizaine d'années. Entre 2010 et 2013, le nombre d'élèves externes est en forte chute. Il est très certainement lié à une baisse du nombre d'élèves Arsois en âge de se rendre au collège.	Assurer la pérennité de cet équipement scolaire dont la desserte s'étend au-delà des limites communales.
Equipements	Ars-sur-Moselle possède de nombreux équipements qui reflètent bien son rôle au sein de l'armature urbaine du SCOTAM.	Maintenir les équipements communaux qui bénéficient à la qualité du cadre de vie des habitants.
Forme urbaine	La forme urbaine de la commune a été historiquement contrainte par la Moselle, les côteaux Nord et Sud, puis la voie ferrée.	Tenir compte des contraintes naturelles et anthropiques à l'extension des tissus urbains.
Densité de logements	De nombreuses formes de logements cohabitent entremêlées sur le ban communal avec des densités allant de 5 à 70 logements par hectare (de la maison de maître aux logements collectifs).	Respecter la densité minimale de 30 logements par hectare imposée par le SCOTAM pour les futurs logements en extension des tissus urbains existants.
Déplacements – Venelles	Le cœur de bourg ancien entre les rues Foch et Wilson comporte de nombreuses venelles qui sont intéressantes pour les déplacements doux.	Protéger au titre du Code de l'Urbanisme les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants.
Déplacements	En 2010, 44% des actifs qui viennent travailler à Ars-sur-Moselle sont originaires du territoire de Metz-Métropole. A l'inverse, 68% des flux sortants vont travailler sur ce même territoire. Il existe 18% de ménages qui n'ont pas de voiture individuelle.	Proposer des dessertes en transports en commun avec des horaires cohérents vis-à-vis des travailleurs.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Stationnement	En 2010, 62% des habitants disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement. Les parcs ouverts au public proposent environ 400 places de stationnement auxquelles il faut ajouter 300 places sur voiries. Le stationnement vélo propose 32 places couvertes et 9 extérieures au niveau de la gare.	Continuer d'adapter le stationnement aux besoins des habitants. Proposer du stationnement pour les vélos au niveau des commerces et non plus seulement aux abords de la gare.
Entrées de ville	Une absence d'aménagements sur la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz au niveau de la zone commerciale Match.	Sécuriser l'entrée de ville en limitant la vitesse des automobilistes.
Gare ferroviaire	La gare d'Ars-sur-Moselle bénéficie d'une excellente desserte vers Metz (36 TER journaliers) et une montée en desserte est prévue en 2016. Un ticket de transport du réseau Le Met permet de rejoindre Metz par le train.	Communiquer sur l'avantage que représente l'intégration du train au réseau de transport Le Met en direction de Metz. Développer de l'habitat à proximité de cet équipement majeur de la commune.
Transport en commun	La quasi-intégralité des tissus urbains se trouve à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus.	Continuer à développer l'habitat à une distance raisonnable pour les piétons de l'offre de transport en commun .
Boucle de randonnées	Parmi les deux sentiers de randonnées présents sur le ban communal, un correspond au GR5 (de la Mer du Nord à Nice).	Tirer profit de la fréquentation touristique induite par la présence d'un GR . Encourager le développement d'une offre de logements pour les randonneurs, peut-être avec un lien avec la production viticole.
Patrimoine	Un patrimoine communal très important dont trois édifices classés au titre des Monuments Historiques bénéficiant d'un périmètre de protection de 500 mètres.	Préservation du petit patrimoine communal via une protection au titre du Code de l'Urbanisme .
Communications numériques	La commune offre une très bonne desserte ADSL de l'ordre de 20 Mbit/s et propose aussi une offre câblée à 100 Mbit/s . La zone d'activités du Dr. Schweitzer propose une desserte spécialement adaptée aux zones d'activités . Les réseaux 3G et 4G sont satisfaisants sur le ban communal.	Continuer de proposer une desserte numérique adaptée aux besoins des habitants. Déploiement à partir de 2015 de la fibre FTTH via un co-investissement de Orange et SFR.



C. Evolutions du foncier

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Consommation foncière	Depuis 1950, la taille moyenne des parcelles bâties est stable tout comme la densité en logement/ha qui est passée de 33 en 1962 à 32 en 2010.	Créer un projet de développement respectueux du foncier agricole et naturel notamment grâce à une densité de logements adaptée et conforme au SCoTAM.
Bilan du POS	Le POS approuvé en 2001 fixait l' objectif d'accueillir 500 logements supplémentaires d'ici les 10 à 15 prochaines années . Il permettait en réalité la construction de 845 logements en extension sans tenir compte du potentiel de densification des tissus urbains.	Définir un projet démographique qui soit cohérent avec l'histoire de la ville, ses atouts et son positionnement au sein de l'armature urbaine du SCoTAM . Déduire les logements réalisables à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des besoins avant de se projeter en extension.
Logements vacants	Une vacance structurelle (longue durée) assez importante en 2013 avec des problèmes identifiés dans le centre-ville en particulier. Environ 83 logements en situation de vacance structurelle.	Avoir une démarche qualitative en matière d'économie du foncier en déduisant des logements à réoccuper des futurs besoins communaux. Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux années.
Renouvellement urbain	Une friche militaire à l'entrée Nord de la ville en provenance de Moulins-lès-Metz et une friche industrielle en sortie de ville à l'Ouest en direction de Gravelotte.	Permettre la reconversion des friches industrielles et militaires en respectant l'environnement (PPRi de la Moselle, ruisseau de la Mance) .
Potentiel de densification	Ce sont environ 103 logements qui sont réalisables à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de la ville. Il existe 70 logements accordés (Coteau Driant et Chemin de Vaux) ainsi que 120 logements en EHPAD dont la construction est à venir.	Encadrer le développement de l'habitat sur les secteurs à enjeux et favoriser l'émergence de projet en densification de l'enveloppe urbaine . Déduire des besoins en futurs logements de la ville les 70 unités accordées après le 01/2015.
Zone d'activités du Dr Schweitzer	Cette zone d'activités est enclavée au niveau routier. Elle présente des disponibilités foncières dans l'enveloppe urbaine (0,80 ha) et des possibilités de renouvellement urbain au Nord (1,1 ha)	Favoriser la densification de la zone d'activités et la création de bouclage routier Nord-Sud. Notamment en travaillant une nouvelle emprise dédiée aux activités sur sa partie Nord.